UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

« MAINS FÉMININES ET MONSTRES DE FER » : LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES OUVRIÈRES MONTRÉALAISES DURANT LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR GENEVIÈVE LÉTOURNEAU-GUILLON

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Ce mémoire traduit mes nombreux intérêts pour divers champs de l'histoire et m'a permis, par l'usage de sources variées, d'acquérir une expérience singulière. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont manifesté un intérêt pour mes travaux et plus particulièrement ceux qui ont contribué à approfondir mes réflexions.

Je tiens avant tout à remercier Madame Magda Fahrni, directrice de ce mémoire et professeure au département d'histoire de l'UQÀM, pour son aide et ses précieux conseils qui m'ont permis d'orienter mes questionnements. Mais aussi pour sa générosité, son soutien dans le processus de réalisation de ce mémoire et l'intérêt qu'elle y a portée.

Je remercie également mes correcteurs, Paul-André Linteau et Martin Petitclerc, pour la justesse de leurs commentaires et l'attention qu'ils ont porté à ce mémoire.

Merci à Philippe Guillon pour la correction de ce mémoire.

Merci à Jacinthe Archambault pour ses suggestions, ses pistes de réflexions et son aide méthodologique, mais aussi pour l'intérêt qu'elle a porté à ce travail. Je veux également souligner l'aide pédagogique d'Isabelle Huppé.

Finalement, je tiens à remercier Jean-François Cantin, relecteur, qui m'a si précieusement accordé son temps.

TABLE DES MATIÈRES

LIST	E DES	FIGURI	ES	vii
LIST	E DES	ABRÉV	VIATIONS	ix
RÉS	UMÉ			X
INTI	RODUC	CTION		1
LE E			IOGRAPHIQUE, LES SOURCES ET LA	6
1.1			femmes et de leur travail	7
		L'histoire des femmes et de leur travail		
1.2		L'historiographie de la Deuxième Guerre mondiale		
		Le front intérieur		13
	1.2.2	La mob	ilisation des ressources féminines	14
		1.2.2.1	La guerre : des possibilités d'emplois pour les femmes	15
		1.2.2.2	La guerre : des possibilités temporaires	16
		1.2.2.3	Une vision nuancée	17
1.3	L'historiographie de la santé et la sécurité		19	
	1.3.1	La santé publique et les conditions de vie des travailleurs		
	1.3.2	L'historiographie sur les inspections et la santé au travail		21
	1.3.3	L'historiographie de la santé et de la sécurité dans une perspective de genre		23
1.4	Proble	ématique	et hypothèses de travail	25
1.5	Les sources			26
	1.5.1	l Le Fonds du ministère du Travail		
	1.5.2	La Gazette du travail		29
	1.5.3	Les Documents de la session de la province de Québec		
	1.5.4	La presse écrite		
	1.5.5	5.5 Les sources orales		32

			iv
CHAPITRE II LE TRAVAIL DES FEMMES DANS LES USINES			37
2.1	La pro	duction de guerre	38
	2.1.1	Les grandes usines de production	40
		2.1.1.1 Le gouvernement fédéral : principal gestionnaire de la production2.1.1.2 Les usines dans nos entretiens oraux	41 44
	2.1.2	Les besoins en main-d'oeuvre	48
		2.1.2.1 Le Service National Sélectif	49
		2.1.2.2 Les priorités dans la main-d'œuvre	50
	2.1.3	Les femmes célibataires et les femmes mariées sur le marché du travail	51
2.2	Le trav	vail effectué par les femmes	56
	2.2.1	Les changements de profession des femmes	57
	2.2.2	Les femmes dans des emplois dits masculins	58
	2.2.3	L'enseignement technique	59
	2.2.4	Les exigences de la production	61
CHAPITRE III LES MESURES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ 65			65
3.1	Les mesures établies avant la guerre		66
	3.1.1	Les effets secondaires de la législation	67
	3.1.2	Les législations fédérale et provinciale visant à protéger les travailleurs	69
3.2	La guerre et le bouleversement des champs de compétences		
	3.2.1	Les leçons tirées de la Première Guerre mondiale	74
	3.2.2	Les champs de compétence	76
3.3	Perspective québécoise des conditions de travail en temps de guerre		
	3.3.1	Les problèmes liés à la production de guerre	78
	3.3.2	Les demandes des syndicats et des associations	80
	3.3.3	La législation provinciale	83
3.4	Les problèmes identifiés par le gouvernement fédéral et les réponses proposées		
	3.4.1	Les problèmes liés à la production de guerre	86

				V
	3.4.2	Les étu	des, les recommandations et les demandes	88
		3.4.2.1	Les études réalisées par le gouvernement fédéral	89
		3.4.2.2	Les demandes des syndicats	95
	3.4.3	Les déc	crets fédéraux appliqués aux industries de guerre	96
3.5	Les in	spections	s du travail	97
	3.5.1	Les ins	pecteurs du gouvernement fédéral	99
	3.5.2	Les ins	specteurs du gouvernement provincial	100
	APITRE			
	IZE FE VAIL	MMES S	SE SOUVIENNENT : LES CONDITIONS DE	103
4.1	L'env	ironneme	ent de travail	104
	4.1.1	Les lieu	x de production	105
	4.1.2	Les con	ditions dans les ateliers de production	109
	4.1.3	Les rela	tions de travail	111
4.2	Protég	gées de la	a tête aux pieds	112
4.3	La journée de travail			118
	4.3.1	Les heu	res de travail	118
	4.3.2	Les tem	ps de repos	121
	4.3.3	Le trans	sport	122
	4.3.4	Les resp	oonsabilités à l'extérieur du travail	124
	4.3.5	L'absen	ıtéisme	126
4.4	Les dangers de la production			128
	4.4.1	Les dan	gers identifiés par les gouvernements	128
	4.4.2	Les acc	idents répertoriés dans Le Devoir	130
	4.4.3	Les dangers identifiés par les syndicats		131
	4.4.4	Les dan	gers identifiés par les ouvrières	133
		4.4.4.1	Les expériences des ouvrières de l'usine Cherrier	133
		4.4.4.2	Les dangers et les accidents dans les autres lieux de travail	137
4.5	La sa	nté		138

		vi
4.5.1	Les maladies relatives à la production de guerre	139
4.5.2	Les installations médicales	141
4.5.3	Les soins médicaux, l'expérience de l'infirmière Margaret Van Scoyoc	141
CONCLUSION		146
ANNEXE		152
BIBLIOGRAPHIE		153

LISTE DES FIGURES

Figure		Page
2.1	« Every Week, This Is What 900,000 Canadian Men and Women Produce for War Fronts of World »	39
2.2	Carte de la région de Montréal représentant les industries relevées dans nos entretiens oraux	47
2.3	« « La ménagère en guerre récupère : caoutchouc, métaux, os, matières grasses » : Effort de guerre canadien et campagne de sensibilisation à la production »	55
3.1	« « Notre force – la voilà – Ouvriers et patrons » : Effort de guerre canadien et campagne de sensibilisation à la production »	75
3.2	« Proportion (en pourcentage) des taxes perçues par les trois niveaux de gouvernement Québec, 1933-1945 »	77
3.3	« Affiche indiquant qu'il est prudent de porter des lunettes et des vêtements de protection quand on travail avec du métal chaud; usine Alcan Aluminium Limitée »	84
3.4	« Ouvrière photographiée examinant le contenu de poudre d'une cartouche de 20 mm à l'usine Bouchard de la société Defense Industries Limited »	93
4.1	« À l'usine de fabrication de bombes Cherrier, une ouvrière lit une affiche prévenant les ouvriers de ne pas dissimuler les erreurs, car cela pourrait leur coûter la vie »	106
4.2	« Affiche d'avertissement à l'usine de fabrications de bombes interdisant la présence de certains objets dans les « bâtiments à risques » »	108
4.3	« Protection antidéflagrante en face d'un bâtiment de l'usine de fabrication de bombes Cherrier »	109
4.4	« Ouvrière d'usine à munitions revêtant sa combinaison de travail »	114

4.5	« Veronica Foster, une employée de la société John Inglis Co. et connue sous le nom de « la fille au fusil- mitrailleur », fait une démonstration de l'utilisation d'un foulard afin d'éviter que les cheveux des employées ne se prennent dans les machines »	116
4.6	Exemples de chaussures portées à l'usine de fusils- mitrailleurs Bren de la John Inglis Co.	115
4.7	« Des ouvriers et des ouvrières quittant l'usine Cherrier de la Defence Industries Limited montent dans des trains de voyageurs »	117
4.8	Les accidents mortels survenus au Canada et au Québec, tels que présentés dans <i>La Gazette du travail</i> de 1939 à 1945	130
4.9	« Une femme à un poste de soins infirmiers d'une usine de munitions applique un bandage au poignet d'une ouvrière »	143

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ANC Archives nationales du Canada

AQPAT Association de Québec pour la prévention des accidents du travail

CAG Commission des approvisionnements de guerre

CIL Canadian Industries Limited

CTCC Confédération des travailleurs catholiques du Canada

DIL Defence Industries Limited

JOC Jeunesse ouvrière catholique

MMA Ministère des Munitions et des Approvisionnements

SNS Service national sélectif

RÉSUMÉ

Ce mémoire intègre plusieurs historiographies concernant le travail, les femmes, la Deuxième Guerre mondiale ainsi que la santé et la sécurité. Au Québec et au Canada, peu d'études ont été réalisées sur la santé et la sécurité des travailleurs. Il s'agit d'un champ encore en développement, pour lequel il existe toutefois des études américaines et britanniques bien documentées. Afin de combler ces lacunes, nous explorons dans ce mémoire comment l'urgence et les impératifs de la guerre ont influencé les conditions de travail des ouvrières montréalaises.

Tout d'abord, nous réalisons un portrait du travail des femmes dans les usines de guerre. En nous basant sur des sources émanant du ministère fédéral du Travail (Fonds du ministère du Travail et *La Gazette du travail*), nous nous penchons plus particulièrement sur les usines elles-mêmes et sur leur production, les besoins en ressources humaines et le rôle que la main-d'œuvre féminine occupe dans cette production de guerre.

Au début du conflit, le gouvernement fédéral s'arroge plusieurs domaines de compétence provinciale dans l'optique de contrôler le front intérieur. L'étude des mesures de santé et de sécurité du travail mises en place avant et durant la guerre, mais aussi les enquêtes qui ont été menées, nous permettent de mettre en lumière les préoccupations du gouvernement dans la gestion des ressources humaines.

À partir de treize entretiens oraux réalisés auprès de femmes ayant œuvré dans des usines durant la guerre dans la région de Montréal, il est possible d'aborder le thème des conditions de travail sous un autre angle. Divers éléments sont alors pris en compte : l'environnement de travail, la protection corporelle, la journée de travail, les dangers reliés à la production et les effets sur la santé.

Le gouvernement fédéral est le principal employeur durant la guerre. Il veille à maximiser la production de matériel servant à la guerre. Les ouvrières sont alors vues comme une ressource en main-d'œuvre servant à combler la pénurie. L'apport de ces femmes inexpérimentées ne se fait pas sans influence sur les conditions de travail. Dans sa gestion de la main-d'œuvre, le gouvernement veille à éviter les absences qui ralentissent la production, puisqu'un ouvrier malade ou blessé est un ouvrier qui ne produit pas.

Mots-clés : Histoire, Québec, Montréal, XX^e siècle, Deuxième Guerre mondiale, Travail, Femme, Santé, Sécurité.

INTRODUCTION

« Elles sont 1,800, toutes vêtues de la même combinaison blanche qui, silencieuses et souples, glissent autour des machines et des établis. » ¹

« Pouvait-on penser que des mains féminines fussent capables de fabriquer ces monstres de fer et de feu [...]? »²

Ainsi présente-t-on l'effort de guerre des femmes dans un article du journal *Le Devoir* de 1940. Bien qu'imagée, cette représentation du travail féminin rend l'impression d'un travail ardu et même contre la nature des femmes. Des « mains féminines », voilà l'attribut représentant toutes les valeurs reliées aux femmes. Elles effectuent un travail minutieux dans une industrie de guerre, plus grande que nature, imagée dans ces « monstres de fer et de feu ». Dans cette section de « La page féminine » du quotidien *Le Devoir*, on souligne l'apport considérable de l'industrie aéronautique française à la guerre. Les femmes deviennent alors des « soldats de l'industrie »³, faisant leur part dans un conflit qui implique l'ensemble de la population.

Le présent mémoire se penche sur les conditions de travail des ouvrières, à Montréal, durant la Deuxième Guerre mondiale. Le travail féminin étant représenté dans les sources de l'époque sous divers aspects, nous nous sommes concentrée sur les conditions de travail et plus particulièrement, la santé et la sécurité des ouvrières travaillant dans les usines de guerre.

¹ « Quand les femmes construisent des avions de bombardement », *Le Devoir*, vendredi 16 février 1940, p. 5.

² Ibid.

³ Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, De la poêle à frire à la ligne de feu: la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre '39-'45, Montréal, Boréal Express, 1981, p. 117.

La Deuxième Guerre mondiale constitue un moment particulier dans l'histoire des sociétés occidentales. Durant six années, l'ensemble de la société vit au rythme du conflit; elle produit, elle est conscrite, elle est rationnée, elle se bat. Toute la population est donc appelée à contribuer à la guerre, comme soldats, ou à l'effort de guerre sur le front intérieur. Aucun citoyen n'est épargné par cette sollicitation, c'est d'ailleurs ce que propose le livre récent de Jeffrey A. Keshen, Saints, Sinners and Soldiers⁴. Cette guerre est un moment où les femmes occupent davantage la sphère publique. On les sollicite, autant à la maison qu'au travail, à prendre part à ce conflit. La particularité de cette implication réside dans le fait qu'elles occupent des types d'emplois qui étaient jusqu'alors réservés aux hommes. Au nom du patriotisme, on fait appel aux femmes, celles qui sont déjà sur le marché du travail et celles à la maison, afin de prendre des emplois qui contribuent à l'effort de guerre.

Nous avons choisi d'étudier la région de Montréal en raison de la proximité de nos sources, mais également en fonction de l'importance que prend cette ville dans la production de guerre. Il s'agit du plus grand centre de production de matériel de guerre au Canada. On lui attribue, par ailleurs, le titre d'« Arsenal du Canada »⁵, ce qui en fait un choix tout indiqué dans l'étude du travail durant la Deuxième Guerre mondiale.

L'angle particulier de la santé et sécurité des ouvrières s'inscrit dans une perspective d'histoire sociale de la santé. Ce mémoire vise à combler les lacunes de l'historiographie dues au manque d'études à ce sujet au Québec et au Canada. Nous voulons également contribuer à l'histoire des femmes. Des études américaines se sont d'ailleurs penchées sur la question, mais ce chemin reste à tracer au Canada⁶. Ce mémoire cherche donc à prendre part à l'historiographie en

⁴ Jeffrey A. Keshen, Saints, Sinners and Soldiers: Canada's Second World War, Vancouver, UBC Press, 2004, 389 p.

⁵ Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, op. cit., p.119.

⁶ Voir Allison L. Hepler, Women in Labor: Mothers, Medicine and Occupational Health in the United States, 1890-1980, Columbus (Ohio), Ohio State University Press, 2000, 177 p. et

insérant une perspective genrée des problèmes de santé et de sécurité du travail, tels que vécus par les travailleuses à un moment où la pénurie de main-d'œuvre impose des mesures exceptionnelles. En étudiant ce sujet dans le cadre de la Deuxième Guerre mondiale, nous en venons à nous demander si l'urgence et les impératifs de la guerre ont influencé les conditions de travail des ouvrières. Et plus particulièrement, quels effets ont-ils eus sur la santé et la sécurité?

Pour répondre à cette question, nous avons choisi de présenter la perspective de deux des principaux acteurs, soit le gouvernement fédéral et les ouvrières. Pour ce faire, nous avons d'abord sélectionné des sources émanant du gouvernement fédéral. Le Fonds du ministère du Travail et l'organe officiel de ce ministère, La Gazette du travail, sont deux sources provenant du gouvernement, mais qui ont des fonctions différentes. Les informations tirées dans la première n'étant pas destinées à la diffusion, le contenu du fonds diffère d'une publication, telle que La Gazette du travail. Pour analyser l'expérience vécue par les femmes, nous employons un corpus de treize entretiens oraux qui ont été réalisés dans le cadre d'un projet de conservation de la mémoire de l'Université Concordia. Le nombre d'entrevues étant limité, nous nous gardons de généraliser la réalité d'une ouvrière à l'ensemble des travailleuses de la région de Montréal. Puis, nous cherchons un complément d'information dans le quotidien Le Devoir et les Documents de la session de la province de Québec afin de rendre compte de la situation le plus justement possible. La diversité des sources offre un panorama plus large s'ouvrant sur la compréhension des conditions de travail, telles que vécues par les ouvrières durant la guerre de 1939-1945.

Le sujet que nous abordons dans ce mémoire est lié à plusieurs champs de l'historiographie, c'est pourquoi nous nous attardons dans un premier temps à faire un état de la question dans la littérature. Le chapitre I, « Le bilan historiographique, les sources et la méthodologie », présente notre sujet en lien

Carl Gersuny, *Work Hazards and Industrial Conflict*, Hanover (N.H.), publié pour University of Rhode Island par University Press of New England, 1981, 162 p.

avec l'histoire du travail féminin, les études sur la Deuxième Guerre mondiale et les travaux réalisés concernant la santé et la sécurité. Ce survol nous permet de prendre en compte les travaux qui ont été réalisés et qui sont utiles à l'élaboration de ce mémoire. Ensuite, nos sources sont présentées et critiquées afin de voir quels sont leur apport et leurs limites. Ce chapitre établit l'état de la question dans l'historiographie et nous permet de poser les bases de notre questionnement et aussi d'avancer des hypothèses.

Le chapitre II, « Le travail des femmes dans les usines », permet de bien saisir ce qu'est le marché du travail, pour les femmes, au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Il s'agit d'abord de voir la structure industrielle établie par le gouvernement fédéral et comment ce dernier agit en tant que principal employeur dans la production de matériel de guerre. Sans évacuer les femmes de ce portrait, nous présentons le travail qu'elles effectuaient et leur intégration à l'emploi, dans des domaines jusqu'alors réservés aux hommes. Ici, nous montrons le fonctionnement du marché du travail durant la guerre et comment les femmes y ont été intégrées.

Dans le chapitre III, intitulé « Les mesures de santé et de sécurité », nous voyons le cadre législatif entourant les conditions de travail et la place des femmes dans ces lois. Le travail n'étant pas un champ de compétence fédéral, nous montrons comment le gouvernement fédéral en vient à occuper une part de l'autorité provinciale dans ce domaine durant la guerre. En plus des mesures étatiques, il importe de présenter les préoccupations des différents acteurs, à travers des recommandations ou des études. Par l'étude des problèmes reliés à la production de guerre, nous exposons comment des inspecteurs, représentants du gouvernement, appliquent la réglementation. Véritable pont entre le gouvernement et l'usine, les inspecteurs sont des surveillants porteurs d'une réglementation visant la protection des travailleurs et des travailleuses.

Par l'étude de la question des conditions de travail à travers les politiques du gouvernement fédéral, il est possible de voir comment les urgences et les impératifs de la guerre orientent la production. Les ressources humaines étant un des principaux éléments à prendre en compte dans cette gestion efficace du travail, nous présentons, dans le chapitre IV, l'expérience vécue par les ouvrières. En tenant compte de plusieurs éléments, tels que les lieux de travail, la journée de travail, les réglementations, les accidents et les effets du travail sur la santé, nous exposons l'expérience de treize femmes montréalaises ayant travaillé durant la guerre.

L'hypothèse centrale de notre mémoire est que la volonté du gouvernement fédéral de Mackenzie King d'assurer la bonne poursuite de la guerre a eu un impact négatif sur les conditions de travail des ouvrières. Le gouvernement fédéral veille alors à éviter toute opposition provenant des travailleurs, des employeurs et des syndicats. Ce besoin d'assurer une production maximale a des effets sur les ouvrières qui subissent les contrecoups des politiques du gouvernement. Notre hypothèse de départ n'a pu être validée puisqu'il apparaît que l'expérience de la guerre n'a pas été aussi négative qu'on aurait pu le croire. Ainsi, à partir du point de vue des ouvrières et du gouvernement fédéral, nous présentons les diverses facettes qui orientent les conditions de travail durant la guerre.

CHAPITRE I

LE BILAN HISTORIOGRAPHIQUE, LES SOURCES ET LA MÉTHODOLOGIE

Ce mémoire touche à de vastes champs de l'historiographie. Nous en avons sélectionné trois en particulier qui nous permettent d'approfondir notre sujet. À partir des études et de nos sources, il nous est possible d'en apprendre davantage sur les conditions de travail des ouvrières montréalaises durant la Deuxième Guerre mondiale. Plus particulièrement, nous nous attardons au vécu des ouvrières et aux politiques gouvernementales. L'histoire des femmes est au cœur de ce mémoire par le choix de ses actrices principales : les ouvrières. Ainsi, nous nous penchons sur les études qui se consacrent à l'histoire des travailleuses en y ajoutant la perspective particulière de la guerre. Pour ce faire, il faut inclure l'historiographie concernant le front intérieur durant la Deuxième Guerre mondiale. La guerre est ici vue comme un élément de bouleversement qui aura un effet dans les politiques gouvernementales, la société civile et les femmes. Puis, par l'étude d'une troisième historiographie, celle de la santé et de la sécurité, il nous est possible de faire le lien avec le sujet particulier de ce mémoire. L'histoire des travailleuses durant le conflit de 1939-1945, sous une perspective d'histoire sociale de la santé, a été peu étudiée. Pour compléter l'information que nous tirons de nos études, il s'agit ensuite de présenter nos sources et leur potentiel. Par l'emploi de sources orales, de sources gouvernementales et de journaux, nous en venons à établir le rôle joué par chaque acteur afin de savoir si l'urgence et les impératifs de la guerre ont pu influer sur les conditions de travail des ouvrières.

1.1 L'histoire des femmes et de leur travail

Vers la fin des années 1960, les féministes de la deuxième vague s'interrogent sur les diverses manifestations de l'oppression des femmes. Les historiennes prennent part à ce mouvement en mettant de l'avant de nouveaux thèmes, tels que la sphère privée, la famille et les représentations que les femmes se font d'elles-mêmes¹. Influencés par l'histoire sociale, les travaux sur l'histoire du travail et des femmes orientent la production historiographique dans de nouveaux champs. Mis ensemble, ces deux domaines se développent durant les années 1970 et permettent l'ouverture de nouvelles perspectives en histoire.

Au cours de la décennie soixante-dix, la recherche s'accroît dans le champ de l'histoire des femmes. De nouveaux cours sont créés pour les étudiants et le premier manuel en histoire des femmes québécoises est élaboré. Un collectif d'historiennes publie, en 1982, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*². Tracée hors de la périodisation traditionnelle de l'histoire, cette synthèse présente l'histoire de femmes, connues et anonymes, dans l'histoire du Québec. Le développement des champs de recherche en histoire des femmes dans les années 1980 entraîne une révision du contenu et la publication, en 1992, d'une deuxième édition. Au Canada anglais, il y a la synthèse rédigée par Alison Prentice et *al.*, *Canadian Women : A History*³, où les auteurs présentent une histoire des Canadiennes d'un point de vue féministe.

Dans son article « Réflexions sur l'histoire des femmes dans l'histoire du Québec »⁴, Andrée Lévesque présente les liens entre l'histoire des femmes et le féminisme. Le développement de l'histoire des femmes et d'une approche

¹ Joan W. Scott, « Rewriting History », dans *Behind the Lines: Gender and the Two World Wars*, sous la dir. de Margaret Randolph Higonnet, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1987, p. 22.

² Le collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, 2e éd. entièrement revue et mise à jour, Montréal, Le Jour, 1992, 646 p.

³ Alison Prentice et al., Canadian Women: a History, Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, 1988, 496 p.

⁴ Andrée Lévesque, « Réflexions sur l'histoire des femmes dans l'histoire du Québec », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 51, no. 2 (automne 1997), p. 271-284.

féministe vont de pair puisque la reconnaissance de la diversité des expériences vécues par les femmes apparaît dans l'historiographie au même moment que l'expansion des mouvements qui les représentent. Ainsi, de nouveaux groupes de femmes sortent de l'ombre pour prendre une place dans l'histoire. Une perspective similaire est adoptée par l'historienne américaine Joan W. Scott dans un article intitulé « Rewriting History »⁵. À la fin des années 1980, elle propose de réécrire l'histoire en allant au-delà de la périodisation de l'histoire traditionnelle instituée par les hommes. Elle redéfinit alors l'histoire à partir du concept de genre. Ainsi, les connaissances acquises depuis les années 1970 permettent de revoir l'expérience des femmes.

De nouveaux questionnements influencent la conception de l'histoire des femmes en redéfinissant des concepts préétablis. C'est ce que Veronica Strong-Boag et Anita Clair Fellman présentent dans le livre *Rethinking Canada: the Promise of Women's History*⁶. Cette redéfinition des concepts permet d'enrichir l'histoire des femmes et l'histoire en général. Ainsi, dans les études féministes et en histoire, le genre devient une pièce centrale dans l'analyse. Bien qu'il y ait plusieurs définitions à ce concept, selon les auteurs et les disciplines, il est néanmoins possible d'en dégager une vision globale. Dans le texte « Gender : A Useful Category of Historical Analysis »⁷, l'auteure Joan W. Scott présente l'importance de ce concept en histoire. L'étude du genre permet d'aller au-delà de l'étude des femmes. Elle ouvre vers d'autres thèmes, tels que la distinction entre le masculin et le féminin. Sa définition du genre se base sur les rapports sociaux et les relations de pouvoir⁸. La particularité de ce concept réside dans son ouverture vers d'autres pans de l'historiographie et son inclusion des femmes dans l'histoire.

⁵ Joan W. Scott, *loc. cit.*, p. 21-30.

⁸ *Ibid.*, p. 1067.

⁶ Veronica Jane Strong-Boag et Anita Clair Fellman, (dir.), *Rethinking Canada: the Promise of Women's History*, Toronto, Oxford University Press, 1997, 498 p.

Joan W. Scott, « Gender: A Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, vol. 91, no. 5 (Décembre 1986), p. 1053-1075.

Le genre devient un cadre d'analyse et non un « sous-champ historique » 9. Ajoutons à ces éléments que le genre est un construit social qui résulte des rôles attribués aux hommes et aux femmes. Les auteures Marie Lavigne et Yolande Pinard dans l'ouvrage collectif intitulé *Travailleuses et féministes* font appel à une « nouvelle histoire des femmes » qui intègre les relations entre les hommes et les femmes 10.

Le genre est un concept permettant d'étudier les relations de pouvoir et la hiérarchie entre l'employeur et l'employé. Dans « Gender and Labor History : Learning from the Past, Looking to the Future »¹¹ d'Ava Baron, le genre est continuellement reconstruit au fur et à mesure que différents groupes contestent les notions de masculinité et de féminité. Dès la fin des années 1970, des ouvrages sur le travail des femmes dans une perspective de genre sont publiés au Canada. Les auteurs Pat et Hugh Armstrong, qui ont rédigé *The Double Ghetto* ¹², présentent une analyse de la division sexuée du travail. Ils étudient cette question à partir du moment où ils considèrent que le travail des femmes devient plus répandu, soit les années 1940. Plusieurs thèmes sont abordés, comme le contexte économique dans lequel les femmes travaillent et son influence sur leurs conditions, la ségrégation dans les usines et dans le travail, les salaires et les conditions de travail.

À la base de l'analyse des relations de travail, nous retrouvons, chez les historiennes féministes, l'utilisation de la notion de patriarcat. Il dirige à la fois les relations entre les hommes et les femmes et il est également à la base du capitalisme. Celui-ci se développe par et pour les hommes. Les historiennes

⁹ Marie Lavigne et Yolande Pinard, « Travail et mouvement des femmes : une histoire visible » dans *Travailleuses et féministes : les femmes dans la société québécoise*, sous la dir. de Marie Lavigne et Yolande Pinard, Montréal : Boréal Express, coll. « Études d'histoire du Québec », no. 13, 1983, p. 59-60.

Ava Baron, «Gender and Labor History: Learning from the Past, Looking to the Future», chap. dans *Work Engendered: Toward a New History of American Labor*, Ithaca (N. Y.), Cornell University Press, 1991, p. 1-46.

¹² Pat Armstrong et Hugh Armstrong, *The Double Ghetto: Canadian Women and their Segregated Work*, 2e éd. rév., Toronto, McClelland and Stewart, 1984, 223 p.

féministes faisant de l'histoire sociale désirent aller au-delà de ce type d'analyse en étudiant divers aspects qui influencent le travail des femmes. À travers l'étude des changements technologiques, des méthodes de travail et de l'adoption de politiques d'aide sociale par le gouvernement, ces historiens contribuent à élargir les connaissances concernant le travail des femmes en ouvrant de nouveaux modes de compréhension¹³.

Au Québec, le travail rémunéré des femmes, majoritairement des célibataires, devient plus fréquent dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Leur salaire contribue alors au revenu de la famille¹⁴. La situation des femmes à la fin du XIX^e siècle est présentée dans l'article de l'historienne Susan Mann Trofimenkoff, « Contraintes au silence...Les ouvrières vues par la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail »¹⁵. Cette étude se penche sur l'écart entre les conditions de travail réelles de ces femmes et la perception de celles-ci parmi les classes bourgeoises¹⁶. L'auteure a employé les témoignages de la commission d'enquête afin de réaliser un portrait des conditions de travail des femmes. Elle observe également les jugements que posent les ouvriers, les patrons et les commissaires sur ces travailleuses. La situation à Montréal, au début du XX^e siècle, est présentée par les auteures Marie Lavigne et Jennifer Stoddart dans l'article « Ouvrières et travailleuses montréalaises, 1900-1940 »¹⁷. Elles portent un regard sur le travail en manufacture, la domesticité, le travail de bureau, les professions et l'image que se fait la société du travail féminin. Les auteures présentent les contradictions qui

¹³ Joy Parr, The Gender of Breadwinners. Women, Men, and Change in Two Industrial Towns, 1880-1950, Toronto, University of Toronto Press, 1990, p. 7-8.

¹⁷ Marie Lavigne et Jennifer Stoddard, *loc. cit.*, p. 99-113.

¹⁴ Marie Lavigne et Jennifer Stoddart, « Ouvrières et travailleuses montréalaises, 1900-1940 » dans *Travailleuses et féministes : les femmes dans la société québécoise*, sous la dir. de Marie Lavigne et Yolande Pinard, Montréal, Boréal Express, coll. « Études d'histoire du Québec, no. 13, 1983, p. 99.

Susan Mann Trofimenkoff, « Contraintes au silence...Les ouvrières vues par la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail » dans *Travailleuses et féministes : les femmes dans la société québécoise*, sous la dir. de Marie Lavigne et Yolande Pinard, Montréal, Boréal Express, coll. « Études d'histoire du Québec, no. 13, 1983, p. 85-98.

¹⁶ Marie Lavigne et Yolande Pinard, « Travail et mouvement de femmes », *Ibid.*, p. 23.

résident sur le marché du travail. D'une part, il y a une forte opposition au travail féminin et de l'autre, il y a la bourgeoisie qui a besoin de cette main-d'œuvre¹⁸.

Les études de cas dans l'historiographie canadienne-anglaise offrent une autre approche de l'étude de l'industrialisation et du travail des femmes. Joy Parr, dans l'ouvrage *The Gender of Breadwinners*, se penche sur l'histoire de deux villes industrielles ontariennes, Hanover et Paris, entre 1880 et 1950. Axée à la fois sur l'expérience vécue par les hommes et les femmes, cette étude présente le phénomène de l'industrialisation à travers des catégories d'analyse, telles que les classes et le genre¹⁹. Joan Sangster s'attarde, quant à elle, à l'expérience vécue par des travailleuses dans la petite ville industrielle de Peterborough, en Ontario²⁰. Ces deux auteures se rejoignent puisqu'elles emploient les mêmes catégories d'analyse inspirées à la fois des théories marxistes et féministes, mais aussi parce qu'elles utilisent des entretiens oraux.

Des travaux en histoire sociale ont choisi d'intégrer les femmes dans leurs études. L'ouvrage de Terry Copp, *Classe ouvrière et pauvreté. Les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1897-1929*, inclut les femmes dans son analyse de la condition ouvrière à Montréal²¹. Un chapitre est consacré au travail des femmes et aussi des enfants en tant que soutien au revenu familial. Dans cet ouvrage, l'auteur situe les ouvriers dans la ville et présente leurs conditions de travail à une époque de prospérité. Il montre qu'il n'y a pas eu d'amélioration des conditions de vie des travailleurs pour la période allant de la fin du XIX^e siècle jusqu'à la Crise. L'étude de Terry Copp s'inscrit dans un courant où plusieurs historiens publient, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, des travaux concernant les conditions de vie des travailleurs en tant que communauté.

¹⁸ *Ibid.*, p. 112.

¹⁹ Joy Parr, *op. cit.*, 314 p.

Joan Sangster, Earning Respect: The Lives of Working Women in Small-Town Ontario,
 1920-1960, Toronto, University of Toronto Press, coll. Studies in gender and history, 1995, 333 p.
 Terry Copp, Classe ouvrière et pauvreté. Les conditions de vie des travailleurs

montéalais 1897-1929, trad. de l'anglais par Suzette Thibouthôt-Belleau et Massüe Belleau, Montréal, Boréal Express, coll. Histoire et sociétés, 1978, 213 p.

Une première étude a été publiée par Jean Hamelin en 1975 et s'attarde à la période allant de 1851 à 1896²². Alors que la seconde, dirigée par Jean Hamelin et Fernand Harvey, se penche sur les années 1940 à 1970²³. L'intérêt de cette étude pour notre mémoire réside dans le second chapitre qui se penche sur le travail des femmes sous l'angle de leur répartition sur le marché de l'emploi et de leurs conditions de travail. Plus pointue que le précédent ouvrage, Francine Barry dans Le travail de la femme au Ouébec se concentre sur les travailleuses²⁴. Suivant les mêmes limites spatio-temporelles, elle étudie à la fois la main-d'œuvre, les conditions de travail et l'attitude de la société face au travail des femmes. Elle trace, à travers ces décennies, l'évolution de la place des femmes sur le marché du travail. L'étude de Barry offre de nombreuses données concernant l'emploi féminin depuis les années 1940. Pour ce mémoire, nous nous sommes attardés uniquement aux années de la guerre.

Les études américaines, britanniques et françaises complètent les travaux québécois sur les effets de l'industrialisation chez les travailleuses. L'étude de Louise A. Tilly et Joan W. Scott, Les femmes, le travail et la famille²⁵, permet de connaître à la fois la situation en Grande-Bretagne et en France. En utilisant trois éléments d'analyse, soit les femmes, le travail et la famille, ces deux auteures examinent la place prise par les femmes dans l'économie. Aux États-Unis, l'étude de Rosalyn Baxandall, Linda Gordon et Susan Reverby, America's Working Women²⁶, présente le travail des femmes depuis les débuts de l'industrialisation jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit d'une étude qui met l'emphase sur la présentation de sources et qui en fait une analyse axée sur la classe ouvrière.

²² Jean Hamelin (dir.), Les Travailleurs québécois: 1851-1896, 2^e éd., Montréal: Presses de l'Université du Québec, coll. Histoire des travailleurs québécois, 1975, 221 p.

Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977, 80 p.

²⁵ Louise A. Tilly et Joan W. Scott, Les femmes, le travail et la famille, trad. de l'anglais par Monique Lebailly, Paris, Rivages, 1987, 268 p.

²³ Jean Hamelin et Fernand Harvey (dir.), Les Travailleurs québécois: 1941-1971: dossier, Québec, Université Laval, Institut supérieur des sciences humaines, coll. « Études sur le Québec », no. 20, Cahiers de l'ISSH, 1976, 547 p.

24 Francine Barry, Le travail de la femme au Québec: l'évolution de 1940 à 1970,

Rosalyn Baxandall, Linda Gordon et Susan Reverby (dir.), America's Working Women: a Documentary History, 1600 to Present, revue et augmentée, New York et Londres, W. W. Norton & Company, 1995, 356 p.

1.2 L'historiographie de la Deuxième Guerre mondiale

L'étude de la participation des femmes à l'effort de guerre ouvre vers divers champs interprétatifs. Il s'agit tout d'abord de voir la situation sur le front intérieur. Cette historiographie, qui se distingue des travaux d'histoire militaire portant sur la Deuxième Guerre mondiale, s'ouvre ensuite vers des débats sur les effets de la guerre pour les femmes. Bien qu'une partie de cette question aille audelà des années à l'étude dans ce mémoire, cette perspective permet également d'entrevoir l'impact des mesures de santé et de sécurité adoptées pour les femmes.

1.2.1 Le front intérieur

L'historiographie concernant le front intérieur au Canada durant la guerre est marquée par la publication de trois études récentes sur le sujet. Étudiant les diverses facettes de l'implication du Canada dans la guerre, Jeffrey A. Keshen, dans son livre intitulé Saints, Sinners and Soldiers²⁷, comble le manque d'études en histoire sociale qui portent sur la guerre. Avec cette étude, il révise la vision simplificatrice de la guerre énoncée par les historiens qui le précèdent. Il s'oppose notamment à la vision de Ruth Roach Pierson qui remet en question les effets positifs de la guerre sur les conditions de travail des femmes. En plus de remettre en question l'histoire du front intérieur canadien durant la Deuxième Guerre mondiale, c'est aussi un ouvrage qui offre une vision renouvelée de la participation du Canada dans la guerre. En étudiant divers aspects du front intérieur, l'auteur s'attarde à la perception de la guerre auprès de la population et ses effets. S'ajoute à cette étude le livre de Michael D. Stevenson, Canada's Greatest Wartime Muddle²⁸. Aussi critique que l'étude de Keshen, l'auteur présente la façon dont le gouvernement a géré la mobilisation des ressources humaines à travers le Service national sélectif (SNS). Stevenson se distingue par

 ²⁷ Jeffrey A. Keshen, Saints, Sinners and Soldiers: Canada's Second World War,
 Vancouver, UBC Press, 2004, 389 p.
 ²⁸ Michael D. Stevenson, Canada's Greatest Wartime Muddle: National Selective Service

²⁸ Michael D. Stevenson, Canada's Greatest Wartime Muddle: National Selective Service and the Mobilization of Human Resources during World War II, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2001, 235 p.

le choix de ses sources. Il a dépouillé, tout comme nous, le sous-fonds du SNS dans le Fonds du ministère du Travail du Canada aux Archives nationales du Canada (ANC). À partir de ces sources, Stevenson conclut qu'il n'y avait aucune coordination entre les départements gouvernementaux et que le SNS avait un impact limité dans la gestion de la main-d'œuvre. Serge Marc Durflinger présente, dans son étude du front intérieur à Verdun, un cas précis des effets de la guerre dans une municipalité de banlieue²⁹. Cette étude porte avant tout sur l'engagement d'une petite communauté dans l'effort de guerre. Nous y retrouvons peu d'information concernant le travail à l'usine de munitions de la Defence Industries Limited (DIL). Cet ouvrage a donc une portée limitée pour notre étude.

1.2.2 La mobilisation des ressources féminines

Des études ont été réalisées concernant le travail, les femmes et la Deuxième Guerre mondiale pour le Québec, le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne. Ce champ de recherche apparaît dès la fin des années 1970 et le début des années 1980 avec le développement de l'histoire des femmes et de l'histoire sociale. L'étude de la Deuxième Guerre mondiale permet de voir la particularité de l'expérience des femmes à un moment où toute la société est sollicitée. Cela se traduit dans la production historique par l'utilisation du concept de genre, présenté précédemment. La guerre est un moment où les genres sont en redéfinition et les historiens s'intéressent à l'étude des réactions des travailleuses vis-à-vis de cette nouvelle définition de leur rôle³⁰.

Deux orientations ponctuent la pensée des historiens. Tout d'abord, il y a une première catégorie d'historiens qui perçoivent le travail des femmes durant la guerre comme étant un élément déclencheur de la libération des femmes dans les années 1960. À l'opposé, d'autres affirment que la guerre n'a pas eu un impact

²⁹ Serge Marc Durflinger, Fighting from Home, The Second World War in Verdun,

Québec, Vancouver, UBC Press, 2006, 279 p.

30 Alice Kessler-Harris, « War, Work, and the Culture of Gender ». Labour/Le travail, vol. 19 (1987), p. 164.

considérable dans la vie des femmes. L'historiographie qui en découle oriente son analyse sur les politiques adoptées par le pouvoir central et la division sexuée du travail. Il y a, entre les deux, d'autres historiens qui portent un regard plus nuancé sur la question.

1.2.2.1 La guerre : des possibilités d'emplois pour les femmes

Cette tendance, portant sur l'amélioration du sort des femmes à partir de la Deuxième Guerre mondiale, est principalement représentée par deux ouvrages écrits aux États-Unis. Il s'agit de The American Woman de William H. Chafe³¹ et de Wartime Women de Karen Anderson³². L'étude de Chafe est publiée en 1972, à un moment où les études sur la place des femmes dans la société américaine ne sont pas nombreuses. Chafe voit, à travers son analyse, que la place ségréguée des femmes dans la société est ancrée dans les structures sociales. L'importante demande en main-d'œuvre provoque des changements au statut économique de la femme. Il est indéniable pour cet auteur que l'attention mise sur le travail féminin et sa place dans la propagande sont les signes d'un changement d'attitudes sans précédent à l'égard des femmes. Des études se sont d'ailleurs penchées sur les impacts de ces pressions sur l'opinion publique. Leila J. Rupp dans Mobilizing Women for War présente l'utilisation de la propagande à caractère patriotique durant la guerre et son effet sur l'emploi³³. L'étude de Maureen Honey, Creating Rosie the Riveter, voit, quant à elle, les campagnes de propagande comme un pas vers la légitimation du travail des femmes³⁴. Pour Karen Anderson, qui publie son étude sur les Américaines en 1981, il ne faut pas nier l'importance qu'a eue la guerre sur la condition des femmes et les pratiques traditionnelles. Par l'étude de

³¹ William H. Chafe, *The American Woman: Her Changing Social, Economic, and Political Roles, 1920-1970*, New York, Oxford University Press, 1972, 351 p.

³² Karen Anderson, Wartime Women: Sex Roles, Family Relations and the Status of Women during World War II, Westport, Greenwood Press, 1981, 198 p.

³³ Leila J. Rupp, *Mobilizing Women for War. German and American Propaganda, 1939-1945*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1978, 243 p.

³⁴ Maureen Honey, Creating Rosie the Riveter: Class, Gender, and Propaganda during World War II, Amherst, University of Massachussets Press, 1984, 251 p.

trois grands centres industriels, soit Baltimore, Seattle et Détroit, Anderson présente les effets du boom de la guerre pour les travailleuses. Elle observe comment leur statut, la famille et leurs valeurs sont affectés par les bouleversements qui se produisent durant ces années³⁵. Cependant, des nuances sont faites quant à l'importance des changements de l'après-guerre et aussi en raison du fait que ces modifications ne sont pas égales pour toutes. Notons l'exemple des femmes noires qui n'ont pas bénéficié des possibilités d'emplois offertes dans l'après-guerre³⁶.

1.2.2.2 La guerre : des possibilités temporaires

Pour Geneviève Auger et Raymonde Lamothe dans De la poêle à frire à la ligne de feu : la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre '39-'45³⁷, les femmes sont employées pour répondre à l'urgence et aux impératifs de la guerre. À propos des rapports dans l'histoire entre la guerre et les femmes, les auteures affirment qu'il en « ressort une constante : que la guerre ait signifié mort, dévastation, famine, ou encore renouveau, elle a toujours eu besoin des femmes et la paix les a toujours replongées dans l'oubli. »³⁸. Elles montrent, par les diverses sources présentées dans cette étude, les différents rôles joués par les femmes durant la guerre en employant les journaux, mais également les entretiens oraux, ce qui offre une autre dimension à l'analyse. Cette étude est la seule à se pencher sur les femmes, la Deuxième Guerre mondiale et le front intérieur, au Québec. Elle offre ainsi une mine d'information concernant leur rôle durant la guerre.

Au Canada, Ruth Roach Pierson a publié un ouvrage majeur sur l'implication des Canadiennes dans la Deuxième Guerre mondiale qui s'intitule

³⁵ Karen Anderson, op. cit., p. 19.

³⁶ *Ibid.*, p. 172

³⁷ Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, De la poêle à frire à la ligne de feu: la vie quotidienne des québécoises pendant la guerre '39-'45, Montréal, Boréal Express, 1981, 232 p. ³⁸ Ibid., p. 11.

"They're Still Women After All" Pierson examine l'implication des femmes, à différents niveaux, à partir d'une perspective de genre. Elle se questionne sur l'impact de la mobilisation quant à la redistribution des pouvoirs et des responsabilités entre les hommes et les femmes dans les sphères publique et privée⁴⁰. Selon l'auteure, l'impact de la guerre dans la vie des femmes n'est pas aussi positif qu'on aurait pu le croire. Elle conclut que la persistance des stéréotypes sexués, tels que les politiques discriminatoires du gouvernement, n'a pas permis aux femmes d'en arriver à des avancées significatives vers leur reconnaissance⁴¹.

Penny Summerfield a réalisé une étude sur les ouvrières britanniques qui ont travaillé durant la Deuxième Guerre mondiale et qui s'intitule Women Workers in the Second World War⁴². L'implication des femmes dans une guerre totale, contrôlée par des politiques du gouvernement central, a pour objectif de permettre des changements dans la division du travail durant la guerre. Cette auteure en arrive à la conclusion que l'attitude patriarcale des employeurs et du gouvernement a nui aux possibilités de s'émanciper. Cependant, il importe de noter qu'à long terme, selon Summerfield, l'expérience de la guerre a servi aux femmes en donnant une impulsion aux luttes contre les inégalités.

1.2.2.3 Une vision nuancée

L'étude de l'Américaine Susan M. Hartmann, *The Home Front and Beyond*⁴³ expose une vision plus nuancée de l'impact de la guerre. Influencée par

⁴⁰ *Ibid.*, p. 9.

⁴² Penny Summerfield, Women Workers in the Second World War. Production and Patriarchy in Conflict, Londres, Croom Helm, 1984, 214 p.

³⁹ Ruth Roach Pierson, "They're Still Women After All: The Second World War and Canadian Womanhood, Toronto, McClelland and Stewart, coll. the Canadian Social History Series, 1986, 301 p.

⁴¹ Jeffrey A. Keshen, « Revisiting Canada's Civilian Women During World War II », Social History/Histoire sociale, vol. 30, no. 60 (1997), p. 240.

⁴³ Susan M. Hartmann, *The Home Front and Beyond. American Women in the 1940s*, Boston, Twayne, 1982, 235 p.

les travaux en histoire sociale du travail, Hartmann étudie les femmes et les travailleuses en tant que groupe, en allant au-delà des distinctions ethniques ou de classes⁴⁴. La guerre n'a pas permis l'entrée définitive des femmes sur le marché du travail. Il s'agit plutôt d'une mesure établie pour répondre à l'urgence de la situation. Ainsi, leur place sur le marché du travail est perçue comme temporaire. La fin de la guerre est alors vue, par l'opinion publique américaine, comme un retour à la normale et donc aux valeurs traditionnelles. Cependant, Hartmann note que la guerre a servi de base à la deuxième vague féministe. En effet, elle voit la guerre et les années qui suivent comme un moment où les éléments qui préparent cette vague apparaissent⁴⁵. Le travail qui est vu comme temporaire durant la guerre devient dans les décennies suivantes une réalité permanente.

Deux études plus récentes, du même auteur, proposent une autre vision de la participation des femmes au front intérieur, au Canada. Il s'agit de Jeffrey A. Keshen qui a d'abord publié un article en 1997, « Revisiting Canada's Civilian Women During World War II » 46, et en 2000, un livre intitulé Saints, Sinners and Soldiers⁴⁷. Dans le sixième chapitre de son livre, intitulé « Civilian Women : "Two steps forward and one step back" », il critique l'ouvrage de Ruth Roach Pierson, "They're Still Women After All" et ce qu'il appelait, dans son article de 1997, « the standard interpretation » 48. Pour ce faire, il est allé au-delà des sources traditionnelles provenant des médias de masse et de la propagande gouvernementale. Il emploie l'histoire orale comme complément à ses principales sources afin d'élargir les horizons et présenter l'expérience particulière de ces femmes durant la guerre⁴⁹. À partir de ses recherches, il est évident pour Keshen, qu'après la guerre, la situation a changé par rapport aux années antérieures. En comparant avec la situation qui prévalait au début du XX^e siècle, il apparaît notamment que les femmes mariées sont davantage acceptées sur le marché du

⁴⁴ *Ibid.*, p. x.
⁴⁵ *Ibid.*, p. 216.
⁴⁶ Jeffrey A. Keshen, *loc. cit.*, p. 239-266.

⁴⁷ Jeffrey A. Keshen, op. cit., 389 p.

⁴⁸ Jeffrey A. Keshen, loc. cit., p. 239. ⁴⁹ Jeffrey A. Keshen, op. cit., p. 145.

travail et que le principe du salaire égal à celui des hommes pour un même travail se répand⁵⁰. Il devient alors peu probable que les femmes retournent au *statu quo* ante bellum⁵¹.

1.3 L'historiographie de la santé et de la sécurité

L'historiographie concernant la santé et la sécurité est vaste et touche à plusieurs sujets. À travers ses différentes branches, il est possible d'en venir à établir un état des lieux concernant les accidents de travail, la sécurité et les maladies industrielles pour les travailleuses durant la Deuxième Guerre mondiale. Les auteurs orientent leur questionnement vers divers aspects de la santé et de la sécurité. Une part des études sur ce sujet touche la santé publique et les conditions de vie des travailleurs. Ensuite, d'autres études ont été faites sur les inspections en milieux industriels. Puis, nous nous intéressons aux travaux portant sur les accidents et les indemnités.

1.3.1 La santé publique et les conditions de vie des travailleurs

Étant donné la particularité de chaque province et l'étendue de l'historiographie, nous nous sommes concentrée sur les études qui présentent la situation particulière du Québec. Dans une perspective d'histoire urbaine, des historiens ont axé leur étude sur divers problèmes reliés à la santé. Dans un bilan historiographique intitulé « Ville et santé au Québec : un bilan de la recherche historique », François Guérard fait état des recherches qui intègrent l'étude de la médecine et de la santé à l'histoire sociale⁵². Bien que ces études ne concernent pas spécifiquement notre sujet, nous avons choisi de les présenter étant donné leur importance dans l'historiographie, mais aussi parce que nous désirons inscrire

⁵⁰ Jeffrey A. Keshen, loc. cit., p. 266.

⁵¹ Jeffrey A. Keshen, op. cit., p. 146.

⁵² François Guérard, « Ville et santé au Québec : un bilan de la recherche historique », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 53, no. 1 (été 1999), p. 19-45.

notre étude dans ce champ. Claudine Pierre-Deschênes, dans « Santé publique et organisation de la profession médicale au Québec, 1870-1918 »⁵³, présente les mesures mises en place afin de veiller à la santé de la population et, entre autres, des ouvriers. Cet article retrace l'action des hygiénistes et leur rôle dans les villes au tournant du XX^e siècle. Martin Tétreault, dans un article publié dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* qui s'intitule « Les maladies de la misère. Aspects de la santé publique à Montréal, 1880-1914 »⁵⁴, s'attarde à la même période en se concentrant sur la Ville de Montréal. Cette étude qui présente les problèmes de l'inégalité devant la mort permet d'observer les types de maladies qui affectent les habitants d'un grand centre industriel.

L'Histoire de la santé au Québec de François Guérard⁵⁵ sert de base à la compréhension des grandes mesures adoptées et leurs effets sur la population. En complément, l'étude d'Hervé Anctil et de Marc-André Bluteau, La santé et l'assistance publique au Québec : 1886-1986⁵⁶, expose les différentes mesures mises en place pour encadrer les soins de santé offerts à la population. La section consacrée aux années 1940 à 1960 s'attarde aux conditions sanitaires vécues par la population au cours de la guerre, en accordant une attention particulière aux femmes. Cet ouvrage nous permet de voir comment les différents paliers de gouvernements agissent afin de régler et de prévenir les problèmes de santé touchant la population.

À cette documentation sur la santé et l'assistance publique s'ajoute le livre Santé et sécurité : un bilan du régime québécois de santé et sécurité du travail :

⁵³ Claudine Pierre-Deschênes, « Santé publique et organisation de la profession médicale au Québec, 1870-1918 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, no. 3 (décembre 1981), p. 355-375.

^{1981),} p. 355-375.

Martin Tétreault, « Les maladies de la misère. Aspects de la santé publique à Montréal, 1880-1914 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, no. 4 (mars 1983), p. 507-526.

François Guérard, Histoire de la santé au Québec, Montréal, Boréal, coll. « Boréal Express », 1996, 123 p.
 Hervé Anctil et Marc-André Bluteau, La santé et l'assistance publique au Québec:

⁵⁶ Hervé Anctil et Marc-André Bluteau, *La santé et l'assistance publique au Québec:* 1886-1986, Québec, Ministère de la santé et des services sociaux, Directions des communications, 1986, 127 p.

1885-1985 écrit par Alain Pontaut⁵⁷. C'est une étude qui est, comme le titre l'indique, un bilan de la législation du travail établie par les gouvernements et son application. Cet ouvrage est utile pour la compréhension générale des conditions de travail au Québec. L'étude d'Anctil et Bluteau et celle de Pontaut montrent qu'au cours de la guerre, le travail est régi par le gouvernement fédéral, alors que selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il est de compétence provinciale.

1.3.2 L'historiographie sur les inspections et la santé au travail

Un autre pan de l'histoire des conditions de la classe ouvrière se trouve dans l'étude des inspections. C'est un thème qui est avant tout présent dans l'historiographie britannique et française, malgré le fait que quelques études aient été écrites au Canada anglais. À partir de travaux généraux, certains thèmes particuliers sont soulevés concernant les femmes et les inspections du travail.

Cette historiographie se penche sur les inspections comme un moyen de contrôle établi par le gouvernement pour assurer la sécurité des travailleurs. Dans le livre *L'inspection du travail*, les auteurs Paul Ramackers et Laurent Vilboeuf présentent les racines et le développement des inspections du travail en France et dans les autres pays industrialisés⁵⁸. En complément à ce livre s'ajoute l'ouvrage *Inspecteurs et inspection du travail sous la III*^e et la IV^e République par Jean-Louis Robert⁵⁹. Dans cette étude, les inspections du travail sont présentées sous plusieurs aspects. Les auteurs retracent leur établissement, la formation des inspecteurs, le développement des perceptions des inspections au sein du gouvernement français et la position des syndicats à leur égard. Offrant un point de vue français, les auteurs présentent la situation des travailleurs, au cours du XX^e siècle, au travers des inspections. L'article d'Owen A. Hartley offre une

⁵⁷ Alain Pontaut, Santé et sécurité: un bilan du regime québécois de santé et sécurité du travail: 1885-1985, Montréal, Boréal Express, 1985, 249 p.

⁵⁸ Paul Ramackers et Laurent Vilboeuf, *L'inspection du travail*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je?, 1997, 127 p.

⁵⁹ Jean-Louis Robert, (dir.), *Inspecteurs et inspections du travail sous la III^e et la IV^e République*, Paris, La Documentation française, 1998, 262 p.

perspective britannique sur la question dans « Inspectorates in British Central Government »⁶⁰. En répertoriant les éléments évalués par les inspecteurs et les lieux où ils travaillent, Hartley expose le rôle de ces évaluateurs et leurs principales tâches. L'historiographie sur les inspections du travail est pauvre au Québec et au Canada, c'est pourquoi nous devons nous rabattre sur des études réalisées à l'étranger.

Afin de mieux connaître les dangers liés au travail en usine, il importe de consulter l'ouvrage de l'Américain Carl Gersuny, Work Hazards and Industrial Conflict⁶¹. L'auteur prend, dans son étude, le point de vue des employeurs et des employés, ce qui lui permet de présenter diverses facettes de la notion de risque au travail. Il centre plus particulièrement son étude sur les décennies 1890 à 1910 et les années 1970 pour comparer l'évolution des lois sur les accidents de travail et les indemnités. En ce qui a trait au Canada, c'est avant tout par les travaux d'Eric Tucker, avec Administering Danger in the Workplace⁶² et une autre étude intitulée Labour Before the Law⁶³ qu'il a écrit avec Judy Fudge, qu'on obtient une analyse pertinente de la situation. Le premier est avant tout une étude de cas concernant les conditions des ouvriers dans les usines ontariennes durant la période de l'industrialisation. Il analyse le développement de la juridiction reliée aux accidents et à la santé des travailleurs, les réponses des mouvements ouvriers et le rôle des gouvernements fédéral et provincial dans l'établissement de lois. Dans l'étude de la législation, en Ontario, il examine plus particulièrement leur portée auprès des femmes et des enfants. Le second livre, écrit avec Judy Fudge, présente les législations et les mesures qui ont été prises afin d'assurer de meilleures conditions aux ouvriers. Les auteurs concentrent leur étude sur la

Owen A. Hartley, «Inspectorates in British Central Government», *Public Administration*, vol. 50, no. 4 (1972), p. 263-287.

⁶¹ Carl Gersuny, *Work Hazards and Industrial Conflict.* Hanover (N. H.), publié pour l'Université du Rhode Island par l'University Press of New England, 1981, 162 p.

⁶² Eric Tucker, Administering Danger in the Workplace. The Law and Politics of Occupational Health and Safety Regulation in Ontario, 1850-1914, Toronto, University of Toronto Press, 1990, 310 p.

⁶³ Judy Fudge et Eric Tucker, *Labour Before the Law: The Regulation of Workers' Collective Action in Canada, 1900-1948*, Don Mills (Ont.), Oxford University Press Canada, coll. Canadian social history series, 2001, 398 p.

première moitié du XX^e siècle, au moment où le ministère fédéral du Travail apparaît et prend de plus en plus de place dans ce champ qui est de compétence provinciale. Cette étude présente, à travers les grèves et les mouvements syndicaux, comment la législation canadienne du travail s'est constituée.

1.3.3 L'historiographie de la santé et de la sécurité dans une perspective de genre

Dans le champ de l'histoire des femmes, les femmes inspectrices retiennent l'attention des historiens. Dans le livre Lady Inspector. The Campaign for a Better Workplace, 1893-1921⁶⁴, Mary Drake McFeely étudie le vécu des ouvrières durant l'industrialisation en Grande-Bretagne. L'auteure suit les deux premières inspectrices en usine qui ont été nommées par le gouvernement et elle présente leurs efforts pour assurer de meilleures conditions de travail. Il est aussi question des difficultés rencontrées par ces inspectrices dans un milieu dominé par les hommes. Dans une étude similaire qui s'intitule « The Politics of Work : Feminism, Professionalisation and Women Inspectors of Factories and Workshops »⁶⁵, Ruth Livesey emploie le cas de la première inspectrice britannique afin d'exposer les éléments de la formation d'une conscience professionnelle. McFeely et Livesey emploient les mêmes sources, soit les mémoires des premières inspectrices. Cependant, Livesey critique McFeely sur la façon dont elle aborde ces témoignages en soulignant avant tout leur enthousiasme. Livesey voit dans le livre de McFeely un testament de ces inspectrices plutôt qu'une analyse basée sur les classes et le genre⁶⁶. Livesey tente plutôt de présenter une vision plus détachée de la question en analysant la professionnalisation des inspectrices et la création d'une identité qui leur est propre.

⁶⁴ Mary Drake McFeely, Lady Inspector. The Campaign for a Better Workplace, 1893-1921, Athens (Georgia), the University of Georgia Press, 1988, 200 p.

⁶⁵ Ruth Livesey, « The Politics of Work: Feminism, Professionalisation and Women Inspectors of Factories and Workshops », *Women's History Review*, vol. 13, no. 2 (2004), p. 233-261.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 236.

Étudier l'arrivée des inspectrices sur le marché du travail est aussi un moyen de voir les réformes mises en place. Dans l'article « Reflections in Colonial Glass? Women Factory Inspectors in Britain and New Zealand 1893-1921 »⁶⁷, les auteurs Barbara Harrisson et Melanie Nolan étudient la place des inspectrices à une époque où l'on réclame des réformes afin d'assurer de meilleures conditions aux travailleuses. Cette étude comparative entre la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande présente deux situations différentes. En Nouvelle-Zélande, le travail des inspectrices constitue une avancée dans la réforme des conditions dans les usines. Alors qu'en Grande-Bretagne, elles font rapport sur la situation dans les usines sans qu'il y ait de réformes. Ainsi, les données relatives aux situations de chaque pays ou région sont à considérer dans l'analyse des réformes concernant les travailleuses.

Une nouvelle historiographie alliant l'histoire sociale du travail et celle de la santé et des femmes émerge. Celle-ci est centrée sur la santé des travailleurs et la division sexuée du travail. Deux historiens se distinguent dans ce champ. Tout d'abord, il y a l'article de Daniel E. Bender qui s'intitule « Inspecting Workers : Medical Examination, Labor Organizing, and the Evidence of Sexual Difference »⁶⁸. Celui-ci présente la croisade entreprise pour assurer une meilleure santé aux travailleurs du textile. Une attention particulière est portée sur la différenciation homme-femme relative aux problèmes de santé. Dans un article d'Allison L. Hepler, « Shaping the Life of the Pre-Natal : Labor Laws, Liability, and Lead Poisoning of Women in Industry in Twentieth-Century United States »⁶⁹, on présente les problèmes liés au système reproducteur. Ce sujet est également abordé dans le livre de cette auteure qui s'intitule *Women in Labor* :

⁶⁷ Barbara Harrison et Melanie Nolan, « Reflections in Colonial Glass? Women Factory Inspectors in Britain and New Zealand 1892-1921 », *Women's History Review*, vol. 13, no. 2 (1972), p. 447-466.

⁶⁸ Daniel E. Bender, « Inspecting Workers : Medical Examination, Labor Organizing, and the Evidence of Sexual Difference », *Radical History Review*, no. 80 (printemps 2001), p. 51-75.

⁶⁹ Allison L. Hepler, « Shaping the Life of the Pre-Natal: Labor Laws, Liability, and Lead Poisoning of Women in Industry in Twentieth-Century United States », *Social Politics*, vol. 6, no. 1 (printemps 1999), p. 54-75.

Mothers, Medicine, and Occupational Health in the United States, 1890-1980⁷⁰. Hepler porte un regard particulier sur l'influence du genre dans le milieu de travail et sur la manière dont la santé des hommes et des femmes est perçue. Elle met de l'avant, dans ces deux études, la division sexuée du travail et la législation qui protège les ouvrières. Elle reconnaît que certains des effets du travail sur la santé sont propres aux hommes ou aux femmes, alors que dans d'autres cas les différences s'amenuisent. Une autre facette de la question concerne les difficultés du gouvernement à adopter une politique de traitement égal, alors qu'il désire également protéger les travailleuses.

1.4 Problématique et hypothèses de travail

À partir de ce bilan historiographique sur le travail féminin, la Deuxième Guerre mondiale ainsi que la santé et la sécurité, nous en venons à l'élaboration de notre problématique. Il importe de cerner davantage notre sujet puisque les champs historiographiques parcourus sont vastes. Le problème au centre de notre mémoire est de savoir si l'urgence et les impératifs de la guerre ont influencé les conditions de travail des ouvrières. Cette question est bien générale et c'est pourquoi nous devons d'abord la préciser afin de rendre compte de notre sujet. Nous nous intéressons plus particulièrement à ce problème sous l'angle de la santé et de la sécurité des ouvrières dans les industries de guerre à Montréal. Une fois notre question centrale précisée, d'autres sous-questions doivent être soulevées concernant les réactions des différents acteurs. Le gouvernement fédéral, les ouvrières et les syndicats ne réagissent pas de la même façon. L'historiographie et les sources nous permettent de distinguer leurs rôles respectifs.

Comme nous l'avons vu, l'étude de la question de l'urgence et des impératifs de la guerre a été initiée par les auteures Maureen Honey et Susan Hartmann. Ces deux auteurs montrent les divers éléments d'influence de tout le

⁷⁰ Allison L. Hepler, *Women in Labor: Mothers, Medicine, and Occupational Health in the United States, 1890-1980*, Columbus (Ohio), Ohio State University Press, 2000, 177 p.

système de production sur le front intérieur. Au Canada, le gouvernement fédéral prend de plus en plus de place et gère ses propres usines. En tant que principal acteur dans la gestion de la production de guerre, celui-ci doit assurer la production à tout prix. Ce besoin absolu de produire pour répondre aux besoins de l'armée canadienne et des commandes des alliés aura, selon nous, des effets dans les usines. À la lumière du rôle joué par le gouvernement durant la guerre, nous émettons des hypothèses quant aux effets de cette gestion de la main-d'œuvre sur la santé et la sécurité des travailleuses. Selon nous, atteindre le plein rendement en suspendant des lois ne se fait pas sans heurts. Les femmes arrivent sur le marché du travail ou prennent des emplois dans les industries de guerre, alors qu'elles n'ont aucune expérience dans ce domaine. Ce manque de connaissances juxtaposé à de brèves formations auront des effets sur l'augmentation du nombre d'accidents reliés à l'emploi.

Les industries de guerre bénéficient d'un traitement distinct d'autres industries, telles que le textile, puisqu'elles sont sous le contrôle du gouvernement fédéral. Les conditions de travail vont alors refléter l'importance des tâches décernées aux ouvrières dans la production de guerre. Il convient de garder en mémoire que le gouvernement n'hésite pas à employer l'argument patriotique afin d'encourager les femmes à prendre un emploi ou à travailler de plus longues heures. Nous avançons donc l'idée que le gouvernement fédéral désirait avant tout assurer la production, au détriment des lois provinciales, et de la santé et sécurité des ouvrières. Au nom de la nature temporaire de ce travail, les femmes seront appelées à fournir un effort sans précédent qui, selon nous, aura des effets négatifs sur leurs conditions de travail.

1.5 Les sources

Nos sources nous permettent de répondre à ces diverses interrogations et vérifier nos hypothèses. Pour rendre compte de la réalité vécue par les ouvrières au cours de la guerre, nous avons choisi d'utiliser des sources de provenances

diverses. Par l'emploi de sources gouvernementales, dans le Fonds du ministère du Travail et *La Gazette du travail*, nous retraçons les diverses préoccupations et législations du gouvernement fédéral. L'emploi du journal *Le Devoir* offre une autre version des faits, celle d'un quotidien qui s'oppose à plusieurs reprises à la participation canadienne à la guerre. Puis, les sources orales offrent une autre facette en présentant le quotidien des ouvrières durant la guerre. Ces sources de diverses provenances offrent des points de vue contrastés. Elles posent également des problèmes distincts.

1.5.1 Le Fonds du ministère du Travail

Le Fonds du ministère du Travail, aux ANC à Ottawa, contient des rapports, des enquêtes et des lettres concernant les législations du travail⁷¹. Durant la Deuxième Guerre mondiale, c'était « le ministère du Travail qui était responsable de tous les aspects de la main-d'œuvre »⁷². Cette particularité doit être relevée au préalable, puisque le travail est une compétence provinciale et avec la guerre, le gouvernement fédéral s'approprie ce champ. Le Fonds du ministère du Travail étant particulièrement vaste, nous avons limité nos recherches à deux séries en particulier. Il s'agit de documents textuels provenant des séries de la « Direction de Sécurité et d'hygiène du travail » et du « Service sélectif national ».

La série « Direction de Sécurité et d'hygiène du travail »⁷³, aussi appelée « Occupational Safety and Health Branch », contient peu d'informations pertinentes puisque les principaux documents contenus dans cette série touchent

⁷¹ Archives nationales du Canada (ANC), Fonds du ministère du Travail, RG 27.

ANC, «Fonds du ministère du Travail», 7 août 2005. [En ligne]: (Janvier 2006).

⁷³ ANC, Fonds du ministère du Travail, « Direction de Sécurité et hygiène du travail », RG27-X-1.

les années d'après-guerre. Nous y avons tout de même trouvé un dépliant s'adressant aux ouvrières qui est réalisé par l'Association de Québec pour la prévention des accidents du travail (AQPAT)⁷⁴. Ce document est une mine d'information concernant les législations relatives à la sécurité du travail, la prévention et l'inspection du travail.

Plus vaste que la série précédente, la série du « Service sélectif national » ⁷⁵ contient des archives allant des années 1939 à 1964. Cette série est étendue et elle comprend des documents sur divers sujets reliés à la mobilisation des ressources humaines. Également employée par l'auteur Michael D. Stevenson, l'information n'est pas recueillie ici pour répondre aux mêmes interrogations ⁷⁶. Contrairement à ce dernier, nous ne cherchons pas à faire des liens entre les ministères, mais plutôt à voir le rôle du SNS quant à la gestion du travail des femmes dans les usines. Ainsi, nous avons amassé des données concernant la main-d'œuvre, les plans de mobilisation, la priorité dans l'emploi, le placement et la réglementation. Cette série contient également des renseignements sur les inspections et la santé. C'est à travers des rapports de rencontre, des lettres, des tableaux présentant les statistiques et divers rapports remis au gouvernement que l'on voit le rôle joué par le ministère dans la gestion de la main-d'œuvre durant la guerre.

Comme le présente Stevenson dans son étude, la direction de la maind'œuvre au sein du gouvernement canadien est partagée entre plusieurs ministères. Afin de rendre compte de cette réalité et également pour compléter l'information que nous détenons, l'ouvrage de J. de N. Kennedy, *History of the* Department of Munitions and Supply⁷⁷, nous permet de connaître le

⁷⁴ ANC, Fonds du Ministère du Travail, RG27, vol. 3835, Association de Québec pour la Prévention des Accidents du Travail, « Ce qu'elle est...Ce qu'elle fait...Ce qu'elle fera...Ce qu'elle est ».

⁷⁵ ANC, Fonds du ministère du Travail, RG27-N-1, « Service sélectif national ».

⁷⁶ Michael D. Stevenson, op. cit., 235 p.

⁷⁷ J. de N. Kennedy, *History of the Department of Munitions and Supply: Canada in the Second World War.* Ottawa, E. Cloutier, King's Printer, 1950, 2 vol.

fonctionnement des usines. Nous traitons ce document officiel, créé immédiatement après la guerre, comme une source gouvernementale.

1.5.2 La Gazette du travail

Organe du ministère du Travail, La Gazette du travail⁷⁸ se distingue du Fonds du ministère du Travail par son objectif qui est de présenter l'état du marché du travail. Les conditions de réalisation de ces deux sources sont les mêmes, elles sont créées par le gouvernement fédéral. Cependant, leur public diffère. La plupart des documents contenus dans le Fonds du ministère du Travail n'ont pas été créés pour être publiés. Il s'agit de documents administratifs réalisés par et pour le gouvernement. La Gazette du travail, quant à elle, est un mensuel publié par le ministère du Travail et qui s'adresse aux employeurs et aux hommes d'affaires soucieux de connaître la situation de l'emploi au Canada. Dans l'analyse du contenu de ces documents, il faut garder à l'esprit que durant la Deuxième Guerre mondiale, les intérêts du gouvernement sont guidés par le souci d'assurer la bonne conduite de la guerre. L'information émanant des instances gouvernementales est donc orientée pour assurer la production des usines. Ainsi, dans le dépouillement de nos sources, aucun accident majeur touchant une usine de guerre n'a été répertorié. Afin d'obtenir un autre point de vue sur la situation de l'emploi durant la guerre et particulièrement celui des femmes, il importe de connaître le point de vue du gouvernement provincial.

1.5.3 Les Documents de la session de la province de Québec

L'étude de sources provenant du gouvernement provincial, bien que celuici soit effacé durant la guerre, ne doit pas être éludée. Comme nous le verrons dans le chapitre III, le gouvernement fédéral empiète sur les champs de compétences des provinces en matière de travail. L'utilisation des sources telles

⁷⁸ La Gazette du travail, Ottawa, ministère du Travail, 1939-1945.

que les *Documents de la session de la province de Québec* nous permet de voir, par les rapports du ministère du Travail et d'autres commissions reliées au travail, l'état des lieux⁷⁹. Par les données, les lettres, les législations et les analyses qui y sont présentées, nous pouvons situer la place prise par le gouvernement provincial dans la législation touchant les ouvrières. Nous avons sélectionné les années 1940 à 1946 puisque les documents présentés à chaque session concernent l'année précédente.

1.5.4 La presse écrite

Offrant un autre point de vue que les sources émanant du gouvernement fédéral, le quotidien *Le Devoir*⁸⁰ présente une vision différente de la situation durant la guerre. Ce quotidien se distingue, et plus particulièrement entre 1939 et 1945, puisqu'il emploie une stratégie dénonçant la participation du Canada à la guerre. Bien conscient de la censure, l'éditorial du journal évite d'y contrevenir⁸¹. Conservant la même ligne directrice que durant la Première Guerre mondiale, ce quotidien tient à la liberté de presse tout en respectant la loi censoriale⁸². *Le Devoir* tâche surtout de présenter la situation de la guerre du point de vue du front intérieur⁸³. Ce journal n'atteint pas autant de lecteurs que *La Presse* qui compte 142 417 lecteurs pour l'édition quotidienne en 1939, contre 13 662 pour *Le Devoir*⁸⁴. Cependant, son utilisation dans ce mémoire nous permet d'obtenir un autre point de vue que celui émanant du gouvernement fédéral. En effet, avec l'élection du Parti libéral dirigé par Adélard Godbout en 1939, *Le Devoir* critique

⁷⁹ Documents de la Session de la province de Québec, Québec, Bibliothèque de la législature du Québec, 1940-1946.

⁸⁰ Le Devoir, Montréal, 1939-1945.

Robert Lahaise dir. *Le Devoir : reflet du 20^e siècle*, Ville LaSalle, Éditions Hurtubise HMH Ltée, Cahiers du Québec, coll. Communications, 1994, p. 61.

⁸² Myriam Levert, « Le Québec sous le règne d'Anastasie : l'expérience censoriale durant la Première Guerre mondiale », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 57, no. 3 (hiver 2004), p. 354.

⁸³ Paul-André Comeau, « L'isolationnisme du quotidien *Le Devoir* durant la Seconde Guerre mondiale » dans *Le Devoir : un journal indépendant (1910-1995)*, sous la dir. de Robert Comeau et Luc Desrochers, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 283.

⁸⁴ McKim's Directory of Canadian Publications. Preston Microfilming Services, Toronto, 32^e éd., 1939 (1973), p. 399-400.

son lien étroit avec le gouvernement fédéral⁸⁵. De plus, ce quotidien s'oppose durant la guerre au travail des mères dans les usines. *Le Devoir* atteint un public constitué surtout d'hommes de la bourgeoisie et d'intellectuels. Dans une annonce datant de 1939, *Le Devoir* se présente comme un quotidien qui n'est pas publié pour les masses, mais pour les leaders canadiens-français⁸⁶.

À partir de septembre 1939, tous les journaux sont soumis aux restrictions émises par le gouvernement fédéral. Les *Règlements concernant la défense du Canada* limitent les libertés de la presse en interdisant :

la publication de renseignements qui pourraient être utiles aux forces ennemies, mais aussi de répandre des nouvelles destinées à causer de la désaffection à l'endroit de Sa Majesté, à nuire au recrutement, à l'entraînement, à la discipline ou à la gouverne des armées.⁸⁷

Ces règlements imposent aux journaux des règles à suivre et le gouvernement compte avant tout sur l'autocensure. *Le Devoir* respecte les directives énoncées par les règlements sur la défense, mais à la fin de la guerre, il apparaît que le quotidien devient un problème pour les censeurs⁸⁸. L'implication du gouvernement dans le contrôle de l'information est à prendre en compte dans l'analyse de ce journal.

Le Devoir n'étant pas notre source principale, et pour éviter de faire un dépouillement exhaustif, nous avons sélectionné quatre semaines par an. Pour que ce choix soit représentatif, nous avons dû éviter de sélectionner les mêmes semaines des mêmes mois en établissant une grille d'échantillonnage. Nous avons donc sélectionné une semaine par mois en sautant chaque fois trois mois pour dépouiller finalement quatre semaines par an. La guerre ne commençant qu'en

⁸⁶ « *Le Devoir* is not edited for the masses, but for the leaders who direct the thought of French Canada. » dans *McKim's*, *op. cit.*, 32^e éd., 1939, p. 79.

⁸⁵ Robert Lahaise, op. cit., p. 61.

⁸⁷ Règlements concernant la défense du Canada, Ottawa, 1939 cité dans Le Devoir : un journal indépendant (1910-1995), sous la dir. de Robert Comeau et Luc Desrochers, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 289.

⁸⁸ Claude Beauregard, Guerre et censure au Canada, 1939-1945, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1998, p. 81.

septembre 1939, notre échantillonnage débute à partir de la quatrième semaine du mois d'octobre. Afin de ne pas prendre les mêmes semaines, l'année suivante, soit en 1940, la deuxième semaine de février est sélectionnée. Afin de mieux saisir cette méthode de dépouillement, nous référons le lecteur à l'annexe 1.

Notre échantillon s'échelonne sur 25 semaines allant de septembre 1939, début de la guerre, jusqu'en décembre 1945. Nous avons choisi de compléter l'année 1945 puisque les industries demeurent en fonction après la guerre. Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, dans leur étude du travail des femmes durant la Deuxième Guerre mondiale, ont également étendu leur dépouillement jusqu'en décembre 1945⁸⁹.

Nous ajoutons au journal *Le Devoir* d'autres sources écrites qui aident à la compréhension de notre sujet. Nous avons employé des sources complémentaires, telles que deux articles du journal torontois *The Globe and Mail*⁹⁰. Ces deux articles sont tirés du site Internet du Musée canadien de la guerre et ont été utilisés afin de compléter certaines informations que nous détenions déjà. De plus, nous ajoutons un article du périodique mensuel *Relations* auquel plusieurs historiens font référence dans leurs études. Il s'agit d'un article écrit par une collaboratrice du journal *Le Devoir*, Germaine Bernier, portant sur le travail féminin durant la guerre ⁹¹. Cet article utilisé par plusieurs historiens dans l'étude du travail durant la guerre présente le point de vue des syndicats catholiques.

1.5.5 Les sources orales

Les sources orales permettent de prendre en compte le point de vue des ouvrières dans l'étude de l'impact de la guerre sur les travailleuses. Les entrevues que nous employons avaient déjà été réalisées par l'Université Concordia pour un

⁸⁹ Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, op. cit., 232 p.

⁹⁰ The Globe and Mail, Toronto, 12 juin 1943 et 26 décembre 1941.

⁹¹ Germaine Bernier, « Encore ce travail féminin », Relations, mai 1943, p. 121-123.

projet intitulé « Oral History – Montreal Studies ». Ce dernier a pour objectif de documenter, à travers des sources orales, l'histoire de Montréal à partir de la Deuxième Guerre mondiale⁹². Sur vingt entrevues, effectuées entre 1983 et 1984 sous le titre « Women and War Work in Montreal » 93, nous en retenons 13. Les entrevues qui ont été rejetées concernent le travail de femmes à l'extérieur de Montréal. L'usage d'entrevues permet de combler les lacunes de nos autres sources qui ne présentent pas les expériences vécues par les travailleuses. Il importe d'exposer la méthodologie relative à ces sources, afin de connaître leurs limites et leurs lacunes.

Les entrevues menées par le groupe de recherche de l'Université Concordia sont constituées d'enregistrements sonores sous forme de cassettes audio et sont accompagnées d'un résumé des points saillants de l'entrevue. Dans le guide qui les accompagne, on présente l'interviewée, le lieu où s'est produit l'entretien, la date et s'il y a lieu d'autres documents. Pour chaque entretien, il y a un formulaire de consentement à la diffusion des entretiens pour la recherche et la publication. De plus, certains entretiens sont accompagnés d'une introduction où l'intervieweur présente les forces et les faiblesses de l'interview, ainsi qu'un résumé. Cependant, ces informations ne sont pas disponibles pour tous les entretiens. Il est à noter que le questionnaire des entrevues n'est pas présenté. Toutefois, nous percevons, à l'écoute des entretiens, qu'il y a une structure générale récurrente. Chaque interview débute par une présentation de la vie de l'interviewée avant la guerre et ses origines familiales. Nous connaissons ainsi les antécédents de l'interviewée et les éléments qui ont influencé son parcours.

Les sources orales sont primordiales en histoire. Dans le livre Ménagères au temps de la Crise, l'historienne Denyse Baillargeon base son étude sur des

⁹² Concordia University Libraries, *Oral History-Montreal Studies Collection*, Montréal, 1988. [En ligne]: http://doi.org/10.1001/j.html (mars 2005).

Susan Drysdale, Katherine Waters et Gabrielle Hochmann, *Oral History Interview.* Women and War Work in Montreal, Montréal, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, 1988, 27 cassettes et un cartable de photographies.

entrevues qu'elle a effectuées auprès de femmes qui ont vécu les années de la Crise. Dans sa présentation des sources orales, elle justifie l'emploi de ses entrevues en affirmant que celles-ci permettent de redonner une place aux femmes dans l'histoire et aussi « la parole aux dominés » 94. L'auteur Paul Thompson affirme que ces sources nous permettent d'ouvrir de nouvelles questions dans de nouveaux débats et de connaître davantage les aspects du quotidien 95. Il importe cependant de relativiser la représentativité des témoignages recueillis auprès de ces femmes. En effet, la quantité limitée d'entretiens dont nous disposons, rend dangereuse une généralisation des informations provenant de ces interviewées à l'ensemble des femmes composant la main-d'œuvre durant la guerre. De plus, le fait que presque toutes ces femmes sont des anglophones doit être pris en compte. Il n'y a que Danielle Dionne qui soit d'origine francophone 96. Ainsi, leur expérience par rapport à la guerre peut être différente des francophones. Cette limite est contrebalancée par d'autres sources, notamment le quotidien *Le Devoir* qui présente un point de vue canadien-français.

À l'écoute de ces entrevues, plusieurs questions doivent être posées, puisqu'il faut être conscient que la mémoire a ses limites et qu'elle peut être orientée par des préoccupations présentes. Comme le remarque Isabelle Bertaux-Wiame dans un article intitulé « Mémoire et récits de vie », il arrive que l'interviewé voit sa vie comme n'étant pas très palpitante. Il n'est pas rare d'entendre dire : « Tant pis, je vous ai prévenue, ma vie ne présente aucun intérêt, mais maintenant que je vous l'ai dit, je peux vous la raconter » ⁹⁷. Au-delà des politesses habituelles, cette phrase présente le problème de la distance entre ce

⁹⁴ Denyse Baillargeon, *Ménagères au temps de la Crise*, Montréal, Éditions du remueménage, 1993, p. 31.

Paul Thompson, « Des récits de vie à l'analyse du changement social », *Cahiers internationaux de sociologie. Histoires de vie et vie sociale*, vol. LXIX (juillet-décembre 1980), p. 258-259.

⁹⁶ Danielle Dionne, Oral History Interview. Women and War Work in Montreal, Montréal, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, le 7 avril 1984.

⁹⁷ Isabelle Bertaux-Wiame, « Mémoire et récits de vie », *Pénélope, Mémoires de femmes*, no. 12 (printemps 1985), p. 49.

qu'un interviewé peut dire et ce qu'il croit qu'il faudrait dire⁹⁸. Par ailleurs, il ne faut pas oublier l'influence des médias sur la perception que les gens ont de leur vie. La propagande de guerre a dû avoir un effet sur les entretiens de ces femmes. Plusieurs publicités présentent le travail des femmes comme étant essentiel à la victoire. Nous verrons dans le chapitre II comment les femmes ont répondu à cet appel et les raisons qui expliquent leur décision de prendre un travail.

Le cas d'entretiens réalisés auprès de femmes nous amène à nous demander si la mémoire a un sexe. Selon les auteures Isabelle Bertaux-Wiame et Anne-Marie Devreux, elle n'en a pas⁹⁹. Cependant, les femmes, tout comme les hommes, ont tendance à appuyer leur récit sur certains événements plus que d'autres. Ainsi, les femmes se basent plus souvent qu'autrement sur la famille pour présenter leur récit autobiographique¹⁰⁰. Les auteures Denise Lemieux et Lucie Mercier dans *Les femmes au tournant du siècle¹⁰¹* font aussi ce constat. Ainsi, et cela doit être pris en compte dans l'analyse des sources autobiographiques, les femmes orientent leurs témoignages selon leur quotidien¹⁰². La chronologie employée est reliée aux événements familiaux, tels que les naissances et les décès¹⁰³.

La relation intervieweur-interviewé est aussi une composante qui doit être prise en compte dans l'analyse des entretiens¹⁰⁴. Nous n'avons pas réalisé les entrevues, nous ne pouvons donc pas connaître l'atmosphère qui régnait lors de la réalisation des entretiens. Nous pouvons par contre, par des intonations ou des rires, connaître l'état d'esprit des participantes. De plus, certains des résumés d'entrevues qui accompagnent chaque cassette contiennent des informations sur le

⁹⁸ *Ibid.*, p. 50.

100 Isabelle Bertaux-Wiame, loc. cit., p. 52-53.

¹⁰² *Ibid.*, p. 42.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 35-36.

¹⁰¹a., p. 30.

99 lbid., p. 47-54 et Anne-Marie Devreux, « La mémoire n'a pas de sexe », Pénélope, Mémoires de femmes, no. 12 (printemps 1985), p.55-68.

Denise Lemieux et Lucie Mercier, Les femmes au tournant du siècle: âges de la vie et temps quotidien, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, 398 p.

Denyse Baillargeon, op. cit., p. 33.

déroulement de l'entretien. Cependant, cette information n'est pas disponible pour les treize entrevues. Certaines interviewées, comme Leah Roback, tentent de diriger l'entretien et éludent certaines questions¹⁰⁵. Ceci doit être pris en compte dans l'utilisation de ces entretiens.

Les historiographies sur le travail féminin, la Deuxième Guerre mondiale et la santé et la sécurité, ainsi que nos sources, permettent de situer le sujet de notre mémoire. Nous nous inscrivons donc dans une perspective d'histoire sociale alliant l'histoire des femmes, celle du front intérieur et celle de la santé des travailleurs, notamment le courant développé par des auteurs américains tels Allison L. Hepler. Comme elle l'a fait dans son étude, nous présentons en parallèle les législations du travail et l'expérience vécue par les femmes. Nos questionnements sont similaires, puisque nous nous interrogeons sur la protection des femmes dans les lieux de travail. L'utilisation de nos sources sert alors à répondre à notre problématique de départ et vérifier nos hypothèses. Nos sources étant de provenances diverses, elles nous permettent d'obtenir à la fois le point de vue du gouvernement et l'expérience vécue par les ouvrières. Nous serons alors en mesure d'examiner, dans le chapitre II, le travail réalisé par les femmes dans les usines. Ce chapitre se concentre donc sur les types de production, les mesures pour assurer un apport en main-d'œuvre et la façon dont les femmes conçoivent leur travail. Dans le chapitre III, nous observerons la législation encadrant le travail et plus particulièrement les ouvrières. Puis, dans le chapitre IV, nous verrons, principalement à partir de nos sources orales, dans quelles conditions ces ouvrières travaillaient.

Leah Roback, Oral History Interview. Women and War Work in Montreal, rencontre avec Lisa Weintraub, Oral History Montreal Studies, Concordia University Libraries, Montréal, le 24 avril 1984.

CHAPITRE II

LE TRAVAIL DES FEMMES DANS LES USINES

Ce chapitre met en scène des éléments qui permettent une meilleure compréhension du contexte entourant le travail des femmes, à Montréal, durant la Deuxième Guerre mondiale. Nous verrons, dans les autres chapitres, le problème au centre de notre mémoire, soit les effets de la production de guerre sur la santé et la sécurité des ouvrières. La région de Montréal abrite de nombreuses entreprises et il serait trop exhaustif de considérer l'ensemble de sa production. En nous concentrant sur les principaux employeurs et les entreprises représentées dans nos entretiens oraux, nous réalisons un portrait des industries qui composent la réalité du travail féminin, au cours de la guerre, dans la région de Montréal. Bien saisir cette réalité, c'est également prendre en compte la façon dont le gouvernement fédéral gère la pénurie de main-d'œuvre et comment il s'assure de la continuité de la production. Les diverses structures et mesures mises en place par ce dernier durant la guerre nous permettent de voir dans quel cadre les femmes devaient travailler. Par la mise en place de ces structures, nous exposons les moyens employés par le gouvernement afin d'assurer la bonne conduite de la guerre.

Il s'agit également d'un premier contact avec les femmes interviewées dans le cadre du projet d'histoire orale « Women and War Work in Montreal » de l'Université Concordia¹. Nous devons faire face aux lacunes des recherches portant sur la production de guerre, au Québec et à Montréal. C'est pourquoi, une grande partie de la documentation servant à ce chapitre est tirée de nos sources. L'étude de J. de N. Kennedy intitulée *History of the Department of Munitions and*

¹ Susan Drysdale, Katherine Waters et Gabrielle Hochmann, *Oral History Interview.* Women and War Work in Montreal, Montréal, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, 1988, 27 cassettes et un cartable de photographies.

Supply: Canada in the Second World War est utile dans la compréhension des structures de ce ministère et de la gestion du travail de guerre². Les sources du gouvernement fédéral, notamment La Gazette du travail, montrent les préoccupations du gouvernement en matière de travail, mais également comment il répond aux problèmes posés par la guerre. Alors que les Documents de la session de la province de Québec nous renseignent sur le rôle du gouvernement provincial et plus particulièrement sur le ministère provincial du Travail.

2.1 La production de guerre

Au début de la guerre, le Canada répond aux besoins de la production créés par le conflit à partir des industries existantes. Parmi les premières entreprises appelées à contribuer à l'augmentation de la demande en armements, il y a la Dominion Arsenals à Québec, compagnie dirigée par le gouvernement et le manufacturier Canadian Industries Limited (CIL). De nombreuses industries, telles que l'aviation, l'industrie navale, celles des produits chimiques, des transports et des manufactures de textiles, sont sollicitées pour répondre aux nouveaux besoins qu'entraîne la guerre. La production est ainsi étendue et les quantités fabriquées augmentent considérablement. Dans un article paru en 1943 dans le journal torontois *The Globe and Mail*, on présente l'ampleur de la production de guerre :

² J. de N. Kennedy, *History of the Department of Munitions and Supply: Canada in the Second World War.* Ottawa, E. Cloutier, King's Printer, 1950, 2 vol.

Every Week, This Is What 900,000 Canadian Men 6 OR MORE VESSELS 80 PLANES VEHICLES COCCO 450 FIGHTING VEHICLES

and Women Produce for War Fronts of World

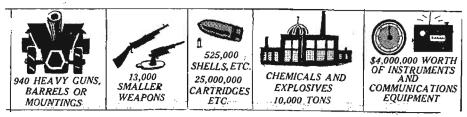


Figure 2.1 « Every Week, This Is What 900,000 Canadian Men and Women Produce for War Fronts of World » ³

L'envergure de cette production et l'urgence des besoins qu'elle crée nécessitent la prise en charge de certaines industries par le gouvernement fédéral. À travers divers ministères, il accroît son pouvoir sur la production. Par les sociétés de la Couronne, il s'assure de faciliter la transformation des installations des entreprises qui désirent convertir leur production civile en production militaire⁴. Ce soutien vise à assurer le ravitaillement en matériaux nécessaires aux combats afin de veiller à la bonne conduite de la guerre.

De grands centres industriels se développent autour de cette production. Montréal, avec ses multiples industries, emploie le plus grand nombre de travailleurs au Canada. En 1944, la ville atteint un sommet avec 292 660 employés dans les industries de guerre, alors que le deuxième centre industriel en

³ « Every Week, This Is What 900,000 Canadian Men and Women Produce for War Fronts of World » (12 juin 1943) [article de journal], dans *Le Canada et la guerre. La vie sur le front intérieur: Les femmes et la guerre sur le front intérieur – The Globe and Mail*, [En ligne]: http://collections.civilisations.ca/warclip/Objects/common/webmadia.php?irn=5055982 (30 mai 2007).

⁴ « L'actualité économique et ouvrière au Canada. Transformation de l'industrie civile en industrie totale de guerre », *La Gazette du travail*, vol. 42, no. 10, octobre 1942 p. 1182.

importance, Toronto, compte 254 632 travailleurs⁵. La production de la région de Montréal est concentrée dans des secteurs tels que les munitions, les explosifs, les textiles, l'avionnerie et l'industrie navale.

2.1.1 Les grandes usines de production

La province de Québec reçoit l'attribut d'« Arsenal du Canada »⁶ en raison de sa grande production de munitions et d'explosifs. L'activité industrielle dans ce domaine est concentrée dans la région de Montréal où de nombreuses femmes y sont employées. En 1944, elles atteignent près de 100 000 employées dans la ville⁷. En 1941, selon les données recueillies par François Rousseau, elles sont 130 859 femmes en emploi dans la région de Montréal⁸. Les domaines les plus représentés sont les services et la catégorie regroupant les « ouvriers de métiers, artisans, ouvriers à la production et travailleurs assimilés »⁹ où elles sont respectivement 36 432 et 37 181 travailleuses.

Les usines de production, dans la région de Montréal, drainent une quantité importante de main-d'œuvre. L'objectif de ce mémoire n'étant pas de faire une description exhaustive de ces usines, nous avons choisi d'en présenter quelques-unes afin d'évoquer le panorama industriel de la région. Quelques études nous renseignent sur la production des usines, c'est notamment le cas pour la DIL à Verdun présentée dans l'étude récente de Serge Marc Durflinger, Fighting from Home¹⁰, ou dans l'ouvrage de Patrick J. Campbell sur Vickers et

⁵ J. de N. Kennedy, op. cit., vol. 2, p. 365.

⁶ Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, De la poêle à frire à la ligne de feu : la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre '39-'45, Montréal, Boréal Express, 1981, p. 119.

⁷ Au 1er octobre 1944, elles sont 99 828 employées à Montréal. « Emploi et chômage. Répartition selon le sexe des personnes en emploi déclaré le 1^{er} octobre 1944 », *La Gazette du travail*, vol. 45, no. 1, janvier 1945, p. 90.

⁸ François Rousseau, *Les travailleurs québécois : statistiques de la main-d'œuvre, occupations et industries, 1931-1941 à 1961.* Québec, Université Laval, Coll. « Cahiers de l'ISSH, Collection instrument de travail », no. 18, 1975, p. 36.

¹⁰ Serge Marc Durflinger, Fighting from Home: The Second World War in Verdun, Québec, Vancouver, UBC Press, 2006, 279 p.

Canadair¹¹. Outre ces études, l'histoire du ministère des Munitions et de l'Approvisionnement (MMA), écrite en 1950 par J. de N. Kennedy, présente en détail la production des usines qui relèvent de ce ministère¹². Nous nous attarderons plus particulièrement sur les usines représentées dans nos entretiens oraux pour lesquelles nous possédons davantage de renseignements.

2.1.1.1 Le gouvernement fédéral : principal gestionnaire de la production

Au début du conflit, au Canada, les usines de production militaire tardent à se développer. Les commandes dépendent alors entièrement des demandes provenant de la Grande-Bretagne. Ce n'est qu'en 1940 que le gouvernement fédéral canadien entreprend de gérer la production de guerre, notamment avec la création du ministère des Munitions et des Approvisionnements (MMA) en avril 1940. Dans un article du journal Le Devoir de mai 1940, on constate que « depuis le début de la guerre actuelle, les usines canadiennes n'ont pas reçu suffisamment de contrats britanniques pour fonctionner à plein rendement. »¹³ Cette situation se répercute également dans le nombre de contrats donnés aux industriels par la Commission des approvisionnements de guerre (CAG). Dans les premiers mois de la guerre, soit du 14 juillet 1939 au 31 mars 1940, 11 170 contrats sont octroyés, alors que durant le premier trimestre de 1940, il y a 1 900 contrats attribués par mois¹⁴. Il apparaît dans l'étude de J. de N. Kennedy que pour soutenir ce développement industriel, le gouvernement établit une structure de gestion des industries afin d'assurer l'efficacité de la production dans tous les domaines¹⁵.

¹⁵ J. de N. Kennedy, op. cit., vol. 1, p. 290.

¹¹ Patrick J. Campbell, At the End of the Final Line: A Brief History of Aircraft Manufacturing at Canadian Vickers and Canadair from 1923 to 1984, Sainte-Anne-de-Bellevue, Shoreline, 2006, 132 p.

12 J. de N. Kennedy, *op. cit.*, 2 vol.

^{13 «} Les commandes de guerre au Canada », Le Devoir, jeudi 23 mai 1940, p. 2.

^{14 «} L'actualité économique et ouvrière. Le mois en résumé. Accélération de l'adjucation des contrats de guerre au Canada », La Gazette du travail, vol. 40, no. 8, août 1940, p. 795.

La CAG, organisme incorporé le 23 juillet 1940 par le MMA, est responsable de superviser, d'administrer et de diriger la construction et les opérations de toutes les usines de production d'armements¹⁶. Elle chapeaute deux types d'usines, soit celles appartenant au gouvernement fédéral et celles relevant d'intérêts privés. Dans la signature de contrats entre la Couronne et les industriels, le gouvernement agit comme bailleur de fonds pour la construction d'une usine lui appartenant, mais qui est dirigée par un contractant. Dans le cas d'usines à des intérêts privés, le gouvernement donne des subventions, soit pour leur adaptation ou leur agrandissement¹⁷.

Le gouvernement se dote d'une société, nommée Defence Industries Limited (DIL), afin d'ouvrir de nouvelles usines pour la production de guerre. Incorporée dès septembre 1939, cette compagnie, auparavant la CIL, a pour objectif de produire des munitions pour les gouvernements de pays alliés ¹⁸. Dans la région montréalaise, DIL concentre sa production dans cinq grandes usines. L'usine Cherrier à Saint-Paul-l'Ermite est la première usine construite pour la production de munitions et de charges explosives. Érigée après celle-ci, l'usine Bouchard à Sainte-Thérèse a la même vocation, tout comme la DIL de Verdun. Ces trois usines sont les plus importantes en envergure et en volume de production dans la région de Montréal. Il y a également d'autres usines, comme Villeray et Beloeil, sur lesquelles nous ne nous attarderons pas dans ce mémoire puisque nous possédons peu d'informations, mais aussi parce qu'elles ne sont pas représentées dans nos entretiens oraux. Notre attention se dirige avant tout sur l'usine Cherrier.

Construite sous les recommandations du « British Supply Board », l'usine Cherrier de Saint-Paul-l'Ermite est conçue afin d'effectuer « le chargement et le

¹⁶ Ibid.

¹⁷ *Ibid.*, p. 290-291.

¹⁸Archives nationales du Canada (ANC), Corporations Branch, RG 95, « Capital Requirements of Defence Industries Limited 1941 », no. 591, file « Defence Industries Limited », dans Serge Marc Durflinger, *op. cit.*, p. 129.

montage des munitions d'artillerie, des mines, des bombes, des grenades et autres armes spécialisées telles les ogives et torpilles et certains détonateurs de types divers. »¹⁹ La construction débute en février 1941 et se termine en août 1941. Un mois avant son ouverture, le personnel est formé et les machines sont éprouvées. Une fois construite, au coût de 19 039 933\$, l'usine s'étend sur près de 1 350 acres et compte 345 bâtiments²⁰.

L'usine Cherrier est largement documentée dans nos entretiens oraux. Sur les treize entretiens qui ont été sélectionnés, cinq femmes y sont employées et occupent divers emplois. Annette Wolff présente son expérience en tant que secrétaire d'un inspecteur²¹. Cet entretien montre le point de vue d'un témoin du travail des ouvrières sur les chaînes de production. Ruby Leslie a occupé, quant à elle, plusieurs emplois dans l'usine. Elle y fabrique d'abord des détonateurs sur deux chaînes de production et est ensuite assignée au transport de la TNT²². Phyllis White travaille à la fabrication de munitions d'artillerie²³, alors que son amie Doris McPhail est employée dans le secteur où les munitions sont chargées²⁴. Par avancement et aussi pour des raisons de santé, McPhail obtint un emploi dans l'administration en tant que superviseure du personnel. Puis, une dernière interviewée, Joan Bailin, a travaillé durant un été pour la DIL²⁵. Elle est employée comme technicienne au laboratoire de contrôle de qualité. Voici

¹⁹ Christian Roy et Onil Therrien, *Histoire de Saint-Paul l'Ermite, Le Gardeur*. Le Gardeur: C. Roy et O. Therrien, 1985, p. 60.

²¹ Annette Wolff, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 15 août 1983.

²⁰ J. de N. Kennedy, *op. cit.*, vol. 1, p. 301.

²² Ruby Leslie, Oral History Interview. Women and War Work in Montreal, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 4 juin 1984.

²³ Phyllis White, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Katherine Waters, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 23 mai 1983.

²⁴ Doris McPhail, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Katherine Waters, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 2 juin 1983.

²⁵ Joan Bailin, Oral History Interview. Women and War Work in Montreal, rencontre avec Lisa Weintraub pour Oral History Montreal Studies Concordia University Libraries, à Montréal, le 12 avril 1984.

diverses expériences vécues par des femmes qui ont travaillé dans l'une des plus importantes usines de production de guerre au Canada.

À Verdun, l'ancienne usine de la British Munitions and Supply, construite en 1916, est remise en état de marche et devient l'usine de la DIL de Verdun. Cette reprise des activités de cette usine de munitions résulte d'une décision des autorités fédérales visant à produire des munitions de petits calibres. Verdun fabrique des balles de .303 pouces et aussi des mitraillettes²⁶. Parmi nos entretiens, il n'y a que Danielle Dionne qui ait travaillé pour cette usine. Elle occupait un métier spécialisé dans la fabrication d'outils, ce qui lui demandait une certaine dextérité²⁷.

2.1.1.2 Les usines dans nos entretiens oraux

Dans la région de Montréal, la production de guerre est florissante, non seulement dans la fabrication de munitions, mais également dans l'aviation, la construction navale, l'industrie chimique, la production de radios et dans l'industrie textile. Ces divers domaines de spécialisation qui composent le panorama industriel de guerre à Montréal se retrouvent également dans nos entretiens oraux. La figure 2.2 intitulée « Carte de la région de Montréal représentant les industries relevées dans nos entretiens oraux » présente les principaux lieux de travail des femmes interviewées. Celles-ci occupent divers emplois, certaines effectuent du travail de bureau, d'autres sont inspectrices, alors que la majorité est affectée aux chaînes de production. Ces expériences contribuent à la diversité des témoignages offerts par ces femmes.

Outre les usines de munitions faisant partie de la DIL, d'autres usines, appartenant à des intérêts privés, remplissent les commandes du gouvernement.

²⁶ Serge Marc Durflinger, op. cit., p. 130.

²⁷ Danielle Dionne, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 7 avril 1984.

Flora Lipscombe travaille pour l'usine du British Supply Board on Munitions, la Robert Mitchell Co.²⁸ Il s'agit d'un exemple de réaffectation des activités industrielles, passant d'une production civile dans la métallurgie à une production munitions²⁹. L'aviation, de dans la fabrication traditionnellement masculin, emploie de plus en plus de femmes durant la guerre. Rose Alper travaille pour Canadair Limited³⁰, alors que Gertie Elbaum est à l'emploi de la Noorduyn Aviation Limited³¹. Toutes deux ne possèdent aucune expérience dans l'avionnerie. Rose Alper affirme d'ailleurs que c'est un domaine qui est totalement nouveau pour elle³². Bien que l'industrie textile soit sousreprésentée dans nos entretiens oraux, il demeure un secteur important dans la distribution de la main-d'œuvre féminine à Montréal. Bernadette Lebrun présente l'expérience d'une ouvrière en textile au cours de la guerre³³. Elle travaille comme couturière à la manufacture Peerless de l'avenue des Pins.

À Montréal, le secteur de la fabrication des radios, avec les entreprises Marconi et RCA Victor, se développe au cours de la guerre. Selon Kennedy, la production d'équipements de communication constitue une grande contribution du Canada au programme de production entre pays alliés³⁴. Leah Roback, avant tout connue pour sa grande implication au sein du syndicat des travailleurs de la

²⁸ Flora Lipscombe, Oral History Interview. Women and War Work in Montreal, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 10 avril 1984.

29 Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire, *Architecture*

industrielle. Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, Montréal, Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire,

^{1982,} p. 22.

Rose Alper, Oral History Interview. Women and War Work in Montreal, rencontre avec avril 1984.

³¹ Gertie Elbaum, Oral History Interview, Women and War Work in Montreal, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 30 mai 1984.

³² Elle affirme « all these tools were very new to me » dans Rose Alper, rencontre.

³³ Bernadette Lebrun, Oral History Interview. Women and War Work in Montreal, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, les 16 et 26 avril 1984.

34 J. de N. Kennedy, *op. cit.*, vol. 1, p. 266.

compagnie RCA Victor, travaille à la chaîne de production de radios sans fil³⁵. Quant à Joan Bailin, qui a aussi travaillé à l'usine Cherrier à Saint-Paul-l'Ermite, elle occupe un emploi de technicienne à l'usine Marconi durant l'été 1941³⁶.

Les femmes ne sont pas seulement employées dans la production, elles sont aussi embauchées pour faire du travail de bureau ou administratif. Certaines d'entre elles portent alors un regard en tant qu'observatrices des conditions de travail des ouvrières employées à la production. C'est le cas d'Annette Wolff à Saint-Paul-l'Ermite et aussi de Jean Brooks qui travaille au département des finances dans une usine métallurgique, Canada Strip Mill à Montréal-Est³⁷. L'infirmière Margaret Van Scoyoc montre par ailleurs le point de vue particulier du personnel soignant. Elle présente son travail d'infirmière à l'usine Cherrier, mais également sa vision du travail des ouvrières et des conditions qui l'entourent³⁸.

³⁵ Leah Roback, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 24 avril 1984.

³⁶ Joan Bailin, entretien.

³⁷ Jean Brooks, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Ville Saint-Laurent, le 17 avril 1984.

³⁸ Margaret Van Scoyoc, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 5 juin 1984.

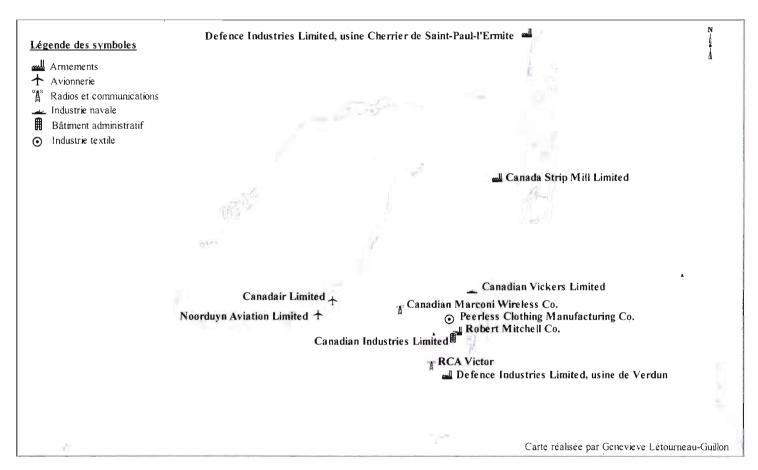


Figure 2.2 Carte de la région de Montréal représentant les industries relevées dans nos entretiens oraux

2.1.2 Les besoins en main-d'œuvre

Pour que les usines puissent fonctionner à plein rendement et en arriver à remplir les objectifs de production, il doit y avoir suffisamment de main-d'œuvre. Les usines n'étant pas prêtes avant 1940, le bassin de travailleurs s'épuise tardivement en raison du surplus de chômeurs dû à la Crise. Le besoin ne se fait sentir qu'à partir de février 1940 et le gouvernement fédéral réagit timidement par quelques mesures afin d'assurer la bonne utilisation de la main-d'œuvre. Cependant, à partir de 1942, avec la création du Service national sélectif (SNS), le gouvernement contrôle la gestion de la main-d'œuvre. Notre étude de la gestion de la main-d'œuvre est principalement réalisée à partir des travaux de Michael D. Stevenson portant spécifiquement sur ce sujet, mais également à partir de *La Gazette du travail*.

Dans son ouvrage sur le SNS³⁹, Michael D. Stevenson souligne que dans les six premiers mois de la guerre, le gouvernement adopte des mesures afin d'assurer une mobilisation efficace de la main-d'œuvre⁴⁰. Nos recherches confirment d'ailleurs les conclusions de Stevenson. Dès janvier 1940, le Service de Placement du Canada formule une politique pour l'inscription libre de la main-d'œuvre qualifiée et semi-qualifiée et les résultats de cette inscription sont disponibles dès mars 1940⁴¹. Au cours de l'année 1940, des efforts sont réalisés afin de coordonner la main-d'œuvre et de répondre aux besoins des industriels. Cependant, comme le fait remarquer le ministre du Travail, Norman A. McLarty, dans une allocution à la Chambre des Communes, le 28 novembre 1940, il y a un « paradoxe dans le "chômage involontaire" »⁴². Ce phénomène s'explique par le

³⁹ Michael D. Stevenson, Canada's Greatest Wartime Muddle: National Selective Service and the Mobilization of Human Resources during World War II, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2001, 235 p.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 26.

^{41 «} L'actualité économique et ouvrière. Le mois en résumé. Inscription au Canada de la main-d'œuvre qualifiée et mi-qualifiée », *La Gazette du travail*, vol. 40, no. 1, janvier 1940, p. 3-4 et « L'actualité économique et ouvrière. Le mois en résumé. Inscription de la main-d'œuvre pour les industries de guerre au Canada », *La Gazette du travail*, vol. 40, no. 3, mars 1940, p. 204.

⁴² « Les disponibilités de main-d'œuvre des industries de guerre canadienne », *La Gazette* du travail, vol. 40, no. 12, décembre 1940, p. 1313.

fait que la guerre ouvre vers des emplois différents de ceux offerts en temps de paix. Il y a alors un nombre élevé de chômeurs malgré la reprise industrielle⁴³. Ainsi, ce débalancement du marché du travail et les besoins criants des industriels poussent le gouvernement à élaborer une stratégie afin d'assurer l'approvisionnement en main-d'œuvre.

2.1.2.1 Le Service National Sélectif

En mars 1942, le gouvernement fédéral met sur pied le SNS « en vue d'assurer l'affectation ordonnée et efficace des hommes et des femmes du Canada aux divers besoins de la guerre »⁴⁴. Quelques mois plus tard, en mai 1942, on crée une division féminine sous la direction de Fraudena Eaton⁴⁵. Généralement conçue par les historiens comme une politique de mobilisation totale dans un effort de guerre totale, Stevenson montre, dans son étude, une autre vision de cet organisme. À partir de sources provenant du ministère du Travail, il constate :

« They [ses sources] show that there was little coordination among government departments responsible for the various facets of Canada's war effort; NSS officials often found their concerns marginalized and ignored by other Cabinet ministers with more clout than their own. » ⁴⁶

C'est à travers l'étude des documents gouvernementaux qu'il en vient à présenter l'idée qu'il y a peu de coordination entre les ministères. Nos sources nous limitant à un ministère, celui du Travail, il nous est impossible d'infirmer ou de confirmer ses résultats.

Selon nos entretiens oraux, aucune des femmes interviewées ne fait référence à ce service ou à l'inscription nationale. La plupart des femmes affirment qu'elles ont obtenu leur emploi de bouche à oreille, en voyant une

44 « Établissement du Service Sélectif National au Canada », *La Gazette du travail*, vol. 42, no. 4, avril 1942, p. 427.

⁴⁶ Michael D. Stevenson, op. cit., p. 3.

⁴³ Ihid

^{42,} no. 4, avril 1942, p. 427.

45 « L'actualité énonomique et ouvrière. Nomination de la directrice de la division féminine du Service sélection national », *La Gazette du travail*, vol. 42, no. 5, mai 1942, p. 540.

annonce dans les journaux ou tout simplement en se présentant à l'usine. Il faut noter qu'au Québec, le Service de Placement provincial a pour fonction de gérer la main-d'œuvre. Cet organisme effectue, en parallèle à l'inscription nationale de 1940, une recension de la main-d'oeuvre. Dans le rapport du ministère provincial du Travail pour les années 1939-1940, il est dit que « [n]otre service provincial de placement a été le premier du Dominion à procéder à l'inscription des travailleurs spécialisés et semi-spécialisés dans les industries de guerre »⁴⁷. À la lecture de ce rapport, nous voyons que ces deux organismes travaillaient probablement ensemble. Cette idée est appuyée par l'extrait suivant : « le directeur du Service fédéral de Placement nous a toutefois promis que nos bureaux auraient bientôt la tâche de fournir la main-d'œuvre à ces industries. »⁴⁸ Dans son rapport de 1941-1942, le sous-ministre provincial du travail, Gérard Tremblay, tient à souligner le « principe de l'autonomie provinciale »⁴⁹. Tout comme le fait Stevenson, il est possible d'observer que le contrôle de la main-d'œuvre s'est effectué de façon décentralisée, graduellement, par des compromis et de la conciliation⁵⁰. Ainsi, la campagne pour l'inscription nationale, en septembre 1942, atteint une part restreinte de la population féminine puisqu'elle vise celles qui sont âgées de 20 à 24 ans, célibataires ou mariées, et exclut celles qui ont un emploi⁵¹. Ces mesures tardives et concentrées sur une partie de la population expliquent, entre autres, pourquoi nous n'avons pu observer leurs effets dans nos entretiens oraux.

2.1.2.2 Les priorités dans la main-d'œuvre

Le SNS a également pour fonction de gérer la main-d'œuvre afin de la diriger vers les industries essentielles. Un système de priorité est établi selon

⁴⁷ Québec, *Documents de la Session de la province de Québec*, *Rapport du ministère du Travail – 1939-1940*, « Enregistrement des travailleurs spécialisés dans les industries de guerre », Session 1941, Québec, Bibliothèque de la législature du Québec, p. 216.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 7.

⁵⁰ Michael D. Stevenson, op. cit., p. 4.

^{51 «} Contrôle de guerre de l'emploi au Canada », La Gazette du travail, vol. 42, no. 9, p. 1091.

l'urgence des besoins de la production et en main-d'œuvre. À partir d'un système de lettre, A étant de la plus haute priorité, on classe les industries⁵². Le classement change au cours de la guerre selon les besoins de la production. Dans les rapports d'opération du SNS, contenus dans le Fonds du ministère du Travail, il est possible de voir les priorités de main-d'œuvre, par secteur et par sexe⁵³. Le classement des industries prioritaires n'est pas le même pour les hommes que pour les femmes. Les secteurs en demande pour les femmes, dans les priorités A et B, sont l'avionnerie et l'industrie des munitions. Alors que les secteurs de l'industrie textile et des services sont classés dans les secteurs C et D, mais ils ont tout de même d'importants besoins en main-d'œuvre. D'ailleurs, en 1943, le classement de l'industrie textile est revu puisqu'à ce moment, à Montréal, ce secteur ne fournit pas à la demande. Une campagne pour assurer un approvisionnement en main-d'œuvre dans les industries du coton est alors mise sur pied⁵⁴. Les ouvrières sont donc sollicitées dans diverses industries, au gré des besoins des industriels.

2.1.3 Les femmes célibataires et les femmes mariées sur le marché du travail

Provenant d'horizons divers, le nombre de travailleuses augmente considérablement au cours de la guerre. Au Canada, en 1939, elles sont 638 000 femmes occupant un emploi rémunéré, alors qu'en 1943, elles sont 1 075 000⁵⁵. L'historien Jeffrey A. Keshen commente ainsi les opportunités offertes aux femmes : « Not only were record numbers of women working, but also a greater variety of women than ever before were taking jobs, including many who before the war would likely not have seen paid employment as part of their future. »⁵⁶

⁵³ ANC, Fonds du ministère du Travail, RG27, vol. 985, p. 1 à 68, « N.S.S. Operations 9th Report », décembre 1943.

⁵² Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, op. cit., p. 121.

Gail Cuthbert Brandt, «'Weaving It Together': Life Cycle and the Industrial Experience of Female Cotton Workers in Quebec, 1910-1950 », *Labour/Le Travailleur*, vol. 7 (Printemps 1981), p. 113-125.

⁽Printemps 1981), p. 113-125.

Solution de la main-d'œuvre au Canada », La Gazette du travail, vol. 44, no. 5, mai 1944, p. 598.

⁵⁶ Jeffrey A. Keshen, Saints, Sinners and Soldiers: Canada's Second World War, Vancouver, UBC Press, 2004, p. 149.

Ainsi, des femmes de tout âge prennent part au marché du travail. Comme nous le verrons plus loin dans cette section, leurs motivations à prendre des emplois sont diverses et sont influencées par des raisons personnelles.

En 1944, le Women's Bureau des États-Unis a effectué une enquête concernant le travail féminin dans dix régions de production. Selon les statistiques recueillies, 25 % des interviewées ont une expérience de travail inférieure à deux ans, la moitié affirment être sur le marché du travail depuis cinq ans et 30 % depuis au moins dix ans⁵⁷. Analysées par Maureen Honey, ces statistiques mettent en lumière le fait qu'une partie des femmes sur le marché du travail, durant la guerre, ont déjà travaillé avant de se marier et avant la Crise⁵⁸. Au Québec, à partir d'enquêtes similaires, nous constatons que la situation de l'emploi féminin est différente. Les statistiques du recensement de 1941 montrent que la majorité des travailleuses ont moins de 35 ans. 17,97 % des femmes sur le marché du travail sont âgées de 15 à 19 ans, le quart, soit 25,35% ont entre 20 et 24 ans et 28,22 % de la main-d'œuvre féminine est dans la tranche des 25 à 34 ans⁵⁹. Le marché du travail est alors dominé par des célibataires. En 1941, au Ouébec, elles forment 85,86 % de la main-d'œuvre féminine contre 7,55 % pour les femmes mariées⁶⁰. Cependant, à partir de 1942, le SNS fait une offensive marquée afin d'inciter les femmes mariées à prendre un emploi à temps partiel.

Au Québec, une situation particulière est engendrée par une vague d'opposition au travail des femmes mariées. Ainsi, les campagnes pour le travail à

Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977, p. 20.

⁵⁷ U.S. Department of Labor, Women's Bureau, Women Workers, Washington, D.C., Government Printing Office, 1946, p. 4 cité dans Maureen Honey, Creating Rosie the Riveter: Class, Gender, and Propaganda during World War II, Amherst: University of Massachussets Press, 1984, p. 19.

Maureen Honey, op. cit., p. 19.

⁵⁹ Jean Hamelin et Fernand Harvey (dir.), Les Travailleurs québécois: 1941-1971: dossier, Québec : Université Laval, Institut supérieur des sciences humaines, coll. « Études sur le Québec », no. 20, Cahiers de l'ISSH, 1976, p. 65.

Francine Barry, Le travail de la femme au Québec: l'évolution de 1940 à 1970.

mi-temps des femmes mariées sont plus discrètes à Montréal⁶¹. Malgré les besoins urgents en main-d'œuvre, les femmes ne sont pas sollicitées directement. Le gouvernement établit des mesures qui répondent au principal argument de ses opposants; le travail des femmes nuit à la famille⁶². Parmi celles-ci, on retrouve des incitatifs au travail, tels que des exemptions d'impôts et la création d'un programme fédéral-provincial pour les garderies. De plus, pour s'assurer de l'appui de l'opinion publique, le gouvernement essaie de légitimer le travail des femmes mariées à travers la propagande.

Pour comprendre les raisons qui ont poussé les femmes à prendre un travail à l'extérieur de la maison ou à occuper des emplois qui ne leur étaient pas traditionnellement réservés, il faut aller chercher les réponses dans nos sources orales. L'expérience vécue par les femmes est tout à fait particulière, c'est d'ailleurs ce que souligne le Collectif Clio en affirmant : « les femmes auront acquis la connaissance de leur potentiel dans un ordre des choses différent de celui qui avait été le leur jusqu'à ce jour. »⁶³ Ainsi, il importe de voir comment cette expérience influe sur les motivations des femmes à prendre un emploi rémunéré.

La guerre met fin à la décennie difficile de la Dépression. Le chômage se résorbe petit à petit et le gouvernement adopte, en 1940, des mesures de contrôle de la main-d'œuvre. La principale raison, qui explique le choix des femmes à prendre un emploi, est économique. Joan Bailin, qui effectue un travail de technicienne, choisit de travailler avant tout pour l'argent⁶⁴. Leah Roback souligne, dans son entretien, que la Dépression a eu un impact marqué sur le choix des femmes d'entrer sur le marché du travail⁶⁵. Dans un sondage du SNS, effectué

⁶¹ Ruth Roach Pierson, *They're Still Women After All: The Second World War and Canadian Womanhood*, Toronto, McClelland and Stewart, coll. The Canadian Social History Series, 1986, p. 31.

⁶² Germaine Bernier, « La Page féminine. Problèmes et opinions », *Le Devoir*, samedi 24 octobre 1942, p. 5.

⁶³ Le collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, 2^e édition entièrement revue et mise à jour, Montréal, Le Jour, 1992, p. 378.

⁶⁴ Joan Bailin, entretien.

⁶⁵ Leah Roback, entretien.

auprès des travailleuses de plus de 35 ans, en 1943, 59 % des femmes ont affirmé travailler afin de fournir un revenu supplémentaire à leur famille. Alors que seulement 9 % d'entre elles sont motivées par des raisons patriotiques⁶⁶. Au Québec, dans un sondage effectué par la Jeunesse ouvrière catholique (JOC), en 1943, des 700 travailleuses qui ont été interrogées, 31,4 % ont répondu que c'est avant tout des raisons économiques qui les motivent⁶⁷. Alors que ce qui est représenté dans les publicités, ce sont avant tout les valeurs patriotiques. Cependant, comme le souligne Ruth Roach Pierson, pour atteindre un plus grand public, les avantages monétaires reliés à un emploi ne sont pas mis de côté⁶⁸.

Il est difficile d'en venir à un consensus, à partir de nos entretiens oraux, sur les raisons qui poussent les femmes à prendre un emploi. Pour certaines, il ne fait aucun doute que c'est par patriotisme. Margaret Van Scoyoc affirme qu'à l'intérieur de l'usine les gens s'entraidaient et il y régnait une volonté de gagner la guerre. Cela est visible dans cet extrait : « the cooperation and the way people work and they have that spirit of wanting to win the war [...] it's hard to explain [...] but everybody wanted to do their part to win that war »⁶⁹. Alors que pour d'autres femmes, il n'est pas question de patriotisme. Jean Brooks affirme que lorsqu'elle effectue du travail administratif pour CIL, elle voyait son travail séparément de l'effort de guerre ⁷⁰. Cela s'explique, entre autres, par le fait qu'elle n'est pas en contact avec la production de la compagnie, ce qui autrement pourrait avoir un effet.

Au-delà de la nécessité de travailler, les femmes interviewées portent un intérêt à l'effort de guerre. Il ne faut pas perdre de vue qu'elles sont sollicitées à l'extérieur du travail, comme en font état de nombreuses affiches durant la guerre.

⁶⁶ Lettre du 8 avril 1943 de B.G. Sullivan, Ontario Regional Superintendent, NSS, à Mrs. Rex Eaton, Archives Canada, RG 27, vol. 605, file 6-24-1, vol. 1 cité dans Ruth Roach Pierson, *op. cit.*, p. 47.

⁶⁷ Germaine Bernier, « Encore ce travail féminin », Relations, mai 1943, p. 122.

⁶⁸ Ruth Roach Pierson, op. cit., p. 48.

⁶⁹ Margaret Van Scoyoc, entretien.

⁷⁰ Jean Brooks, entretien.



Figure 2.3 « « La ménagère en guerre récupère : caoutchouc, métaux, os, matières grasses » : Effort de guerre canadien et campagne de sensibilisation à la production » ⁷¹

Elles sont sollicitées afin de participer au recyclage ou tout autre type d'implication contribuant à l'effort de guerre. Pour certaines, cet effort est plus personnel, elles contribuent à la guerre au même titre que leurs proches. Pour Rose Alper, Leah Roback et Gertie Elbaum, qui ont toutes un membre de leur famille dans l'armée, leur motivation porte sur leur contribution au travail des militaires. Gertie Elbaum a deux frères dans l'armée de l'air, ce qui oriente son

⁷¹ « « La ménagère en guerre récupère : caoutchouc, métaux, os, matières grasses » : Effort de guerre canadien et campagne de sensibilisation à la production » (vers 1943) [affiche] s.l., Bibliothèques et Archives Canada, [En ligne] : http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=fre&rec_nbr=2897148&rec_nbr_list=2897152, 2897150,2897149,2897147,2897144,2896777,2896776,2896775,2895719>(21 novembre 2007).

choix de prendre un emploi dans une usine de fabrication d'avion, Noorduyn⁷². Alors que d'autres sont motivées par des raisons extérieures à leur situation. Danielle Dionne veut aider l'effort de guerre en améliorant les conditions des travailleurs par l'établissement d'un syndicat⁷³. Rose Alper explique également ses motivations par son opposition au fascisme et ses préoccupations quant aux combats qui se déroulent en Europe⁷⁴. Bien distincte des autres interviewées dans ses motivations, Ruby Leslie voit la guerre comme une opportunité afin d'accéder à un travail qui ne lui était pas réservé traditionnellement⁷⁵.

Le choix que ces femmes ont fait s'explique par la juxtaposition de plusieurs éléments. Cette période constitue, pour plusieurs des jeunes femmes interviewées, un moment particulier dans leur vie où elles attendent de se marier ou d'avoir des enfants. Cette raison explique pour plusieurs d'entre elles ce qui motive leur départ. Jean Brooks quitte son travail parce qu'elle est enceinte et Gertie Elbaum cesse de travailler lorsqu'elle se marie⁷⁶. Ainsi, les raisons qui motivent le choix des femmes sont multiples. Cependant, il ressort, à l'écoute de ces témoignages, qu'elles ont le sentiment d'avoir apporté une contribution à l'effort de guerre.

2.2 Le travail effectué par les femmes

La production industrielle bénéficie d'un apport important en travailleurs, qu'ils soient hommes ou femmes. Au cours de la guerre, les caractéristiques qui entourent le travail de chacun de ces groupes changent. Tout d'abord, par leur place au sein de la famille. Durant la guerre, une position particulière est dévolue aux femmes. Elles sont sollicitées, temporairement, afin de combler le manque de travailleurs. Par cette situation particulière, créée par la guerre, les femmes

⁷² Gertie Elbaum, entretien.

⁷³ Danielle Dionne, entretien.

⁷⁴ Rose Alper, entretien.

⁷⁵ Ruby Leslie, entretien.

⁷⁶ Jean Brooks, entretien et Gertie Elbaum, entretien.

quittent les emplois qu'elles occupaient traditionnellement, comme dans les services et les manufactures de textile, pour prendre ceux qui sont délaissés par les hommes. Il importe de comprendre comment cette situation particulière s'insère dans la conception genrée de la place des femmes sur le marché du travail, pour ensuite voir comment l'industrie s'est adaptée à ces changements.

2.2.1 Les changements de profession des femmes

Traditionnellement, les femmes ont occupé des emplois reliés à leur fonction de mère au foyer, tels que dans les services personnels. Elles sont également présentes dans l'industrie du textile, de l'alimentation et certaines occupent des emplois de professionnels⁷⁷. Afin de préserver ce rôle qui leur est traditionnellement dévolu, les politiques de gestion de la main-d'œuvre sont orientées vers la fonction traditionnelle des femmes. La situation qui prévaut au Canada est similaire à la Grande-Bretagne, les politiques qui y sont développées mettent de l'avant le rôle des femmes à partir de deux sphères d'activité, soit domestique et industrielle. Le portrait de l'emploi change considérablement au cours de la guerre et plusieurs des occupations des femmes sont dans des secteurs où elles étaient peu nombreuses au début du conflit⁷⁸.

Les travailleuses accèdent à de meilleurs salaires et délaissent les emplois qu'elles occupaient auparavant pour d'autres qui sont plus rémunérés dans l'industrie de guerre⁷⁹. C'est notamment le cas pour Phyllis White et Doris McPhail qui travaillaient avant la guerre chez Eaton⁸⁰. Flora Lipscombe occupait un emploi dans les services domestiques en Angleterre et Gertie Elbaum faisait du travail de bureau dans une manufacture de textile⁸¹. Ces femmes, qui occupaient

⁷⁷ Francine Barry, op. cit., p. 10-11 et Jean Hamelin et Fernand Harvey, op. cit., p. 67.

⁷⁸ Penny Summerfield, Women Workers in the Second World War. Production and Patriarchy in Conflict, London, Croom Helm, 1984, p. 29.

⁷⁹ Alison Prentice et *al. Canadian Women: A History*. Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, 1988, p. 299.

⁸⁰ Phyllis White, entretien et Doris McPhail, entretien.

⁸¹ Flora Lipscombe, entretien et Gertie Elbaum, entretien.

des emplois traditionnellement réservés aux femmes, changent de vocation durant la guerre. Ces changements sont motivés par l'opportunité d'accèder à un travail qui ne leur était pas réservé auparavant.

2.2.2 Les femmes dans des emplois dits masculins

En raison d'une pénurie de main-d'œuvre et de l'augmentation de la production industrielle, les femmes accèdent à des emplois réservés autrefois aux hommes⁸². Pour assurer une meilleure gestion des ressources humaines, le gouvernement adopte rapidement des politiques afin d'assurer la production de guerre. Dans un rapport de 1941 du Bureau fédéral de la Statistique, dont les points saillants sont présentés dans *La Gazette du travail*, il est recommandé que :

[l]es personnes non rémunérées, comme les femmes mariées, doivent entrer dans l'industrie à un rythme encore plus grand que par le passé, ces personnes prendront la place d'hommes dans des occupations qui demandent moins d'effort physique tandis que les hommes seront portés dans des occupations supérieures qui demandent plus d'effort. 83

Le besoin en main-d'œuvre est de plus en plus grand et on doit aller chercher ces travailleurs dans d'autres groupes, tels que les femmes.

En remplaçant les hommes par des femmes, divers problèmes surgissent notamment en ce qui a trait aux différences biologiques et sociales. Tout d'abord, on offre aux femmes des emplois moins exigeants physiquement et peu spécialisés. Dans un rapport produit pour le gouvernement qui s'intitule *Manpower Surveys of Canadian Industry for National Selective Service*⁸⁴, on étudie l'adaptation des industries à cette nouvelle main-d'œuvre peu qualifiée.

⁸³ « Offre et demande de main-d'œuvre en temps de guerre », *La Gazette du travail*, vol. 41, no. 10, octobre 1941, p. 1309.

⁸² Jean Hamelin et Fernand Harvey, op. cit., p. 67-68.

⁸⁴ ANC, Fonds du ministère du Travail, RG 27, vol. 1524. *Manpower Surveys of Canadian industry for National Selective Service*, préparé par Stevenson & Kellogg, Ltd. Management engineers, Montreal & Toronto. p. 1 à 49.

D'autres problèmes doivent être considérés dans l'adaptation d'une nouvelle main-d'œuvre non expérimentée dans l'industrie des munitions. Aux États-Unis, la question de l'intégration de la main-d'œuvre féminine est présentée dans l'étude de Susan Hartmann. Les besoins de la production exigent une simplification des étapes de la chaîne de montage pour faciliter l'intégration des ouvrières⁸⁵. En France, en plus de réduire les tâches, les instruments de travail sont adaptés⁸⁶. Bien que cette situation soit extérieure au Canada, il est plausible de croire, à partir des rapports sur les restrictions du travail des femmes réalisés pour le gouvernement fédéral, que la situation serait similaire⁸⁷. Les femmes accèdent à des emplois qui ne leur étaient pas réservés auparavant. Cet accès à de nouvelles qualifications est facilité par les programmes de formation de la maind'œuvre.

2.2.3 L'enseignement technique

Au Canada, au début de la guerre, il existe un programme de formation destiné aux jeunes, le Dominion Provincial Youth Program (Programme fédéralprovincial de formation de la jeunesse). Adopté en 1937, il est conçu pour répondre aux taux élevés de chômage en permettant aux jeunes d'acquérir une formation technique qui débouche sur un emploi. Les femmes qui participent à ce programme sont cantonnées dans les travaux manuels traditionnellement féminins et dans l'art ménager⁸⁸. À partir de 1940, lui succède le War Emergency Training Program (Programme fédéral-provincial de formation technique en temps de guerre)89. Son objectif est de répondre aux besoins en main-d'œuvre afin

⁸⁵ Susan M. Hartmann, The Home Front and Beyond. American Women in the 1940s,

Boston, Twayne, 1982, p. 61.

86 « Quand les femmes construisent des avions de bombardement », *Le Devoir*, vendredi 16 février 1940, p. 5.

⁸⁷ ANC, Fonds du ministère du Travail, RG 27, vol. 1524. Manpower Surveys, op. cit., p.

⁸⁸ Jeffrey Keshen, op. cit., p. 151.

⁸⁹ Ruth Roach Pierson, op. cit., p. 67.

d'« assurer que la production industrielle ne se ralentisse pas, faute de maind'œuvre qualifiée. »⁹⁰

La formation des femmes pour les industries de guerre ne se situe pas au même niveau que celle des hommes. Elles sont préparées à effectuer un travail bien précis par des formations accélérées⁹¹. Ainsi, comme l'affirme Susan Hartmann, à propos de la formation aux États-Unis, les opportunités offertes aux femmes dans la formation technique dépendent de l'intensification de la production et du départ des hommes pour l'armée⁹². Ce constat est également repris par Ruth Roach Pierson qui montre, par l'étude des programmes de formation, que l'accès aux emplois, en général, demeure ségrégué⁹³. L'attitude du gouvernement fédéral, dans ses politiques d'emploi, entre 1937 et 1947, reprend le modèle patriarcal de la famille où l'homme est le principal pourvoyeur de fonds⁹⁴.

L'apprentissage prévu par le Programme fédéral-provincial de formation technique en temps de guerre se divise en deux parties. Il y a d'abord l'enseignement dispensé dans les écoles techniques; ce type de formation vise les travaux spécialisés. Un second volet de la formation se déroule à l'usine. Dans nos entretiens oraux, c'est ce dernier type de formation qui prévaut. Les femmes interviewées qui occupaient un travail sur les chaînes de production ont été formées à l'usine. Ce type d'apprentissage en milieu de travail prend diverses formes. Pour certaines, comme c'est le cas pour Flora Lipscombe⁹⁵, elles apprennent un travail par petits groupes dirigés par un contremaître⁹⁶. Alors que d'autres usines les jumellent avec des ouvriers plus expérimentés, comme c'est le

95 Flora Lipscombe, entretien.

⁹⁰ « L'actualité économique et ouvrière. Le mois en résumé. Revue du Programme canadien de formation de la Jeunesse, à concurrence de mars 1940 », La Gazette du travail, vol. 40, no. 8, août 1940, p. 794.

⁹¹ Ruth Roach Pierson, op. cit., p. 67.

⁹² Susan Hartmann, op. cit., p. 55.

⁹³ Ruth Roach Pierson, op. cit., p. 93.

⁹⁴ Ibid.

⁹⁶ « Le programme canadien de formation industrielle d'urgence de guerre », *La Gazette du travail*, vol. 41, no. 5, mai 1941, p. 601.

cas pour Rose Alper, à Canadair⁹⁷. Le programme canadien s'inspire de celui de la Grande-Bretagne qui vise à ce que « tout l'encouragement possible [soit] donné à l'entraînement par l'employeur dans son propre établissement »⁹⁸. L'objectif est de faire en sorte que l'ouvrier puisse accéder le plus rapidement possible à un emploi.

La formation, dans les écoles techniques ou à l'usine, connaît des limites. À l'ouverture des premières usines de munitions de la DIL, la formation a nécessité des ajustements. En effet, comme le rapporte Kennedy dans son étude sur le MMA, les premiers mois d'opérations des nouvelles usines ont nécessité une révision. Cela est dû à l'usage de machines nouvelles pour les ouvriers, au manque d'expérience des employés affectés à la production et à l'inspection et aux difficultés dans les procédés de production⁹⁹. Cependant, souligne Kennedy, au fur et à mesure que les procédés deviennent familiers et la peur de l'explosion se dissipe, le rythme de production est considérablement augmenté¹⁰⁰. Ainsi, la formation technique permet à l'ouvrier d'acquérir une connaissance de base de son travail, d'assurer une qualité et un rythme de production.

2.2.4 Les exigences de la production

Les femmes, auparavant encouragées dans leur rôle traditionnel de mère et d'épouse, sont valorisées pour le temps de la guerre comme travailleuses. Les auteures Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, affirment d'ailleurs que « jamais dextérité, minutie et patience, ces attributs typiquement féminins, n'auront été si unanimement louangés. » ¹⁰¹ À travers cette valorisation du rôle des ouvrières, le gouvernement met de l'avant, dans la propagande, les valeurs

97 Rose Alper, entretien.

^{98 «} L'actualité économique et ouvrière au Canada. Le mois en résumé. La formation de main d'œuvre aux munitions en Grande-Bretagne », *La Gazette du travail*, vol. 40, no. 11, novembre 1940, p. 1164.

⁹⁹ J. de N. Kennedy, op. cit., vol. 1, p. 302.

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, op. cit., p. 122.

traditionnellement féminines. Elles sont reconnues dans ce qu'elles font et on les incite à contribuer à cette appréciation de leur rôle. Cela est visible dans la comparaison entre les tâches qu'elles effectuent à la maison et leur travail à l'usine. Dans le quotidien *La Presse*, comme il a été rapporté par les historiennes Auger et Lamothe, il est dit que les femmes excellent à effectuer des tâches répétitives et elles sont même supérieures à l'homme : « [e]lle peut maintenir la production au même rythme, longtemps après que l'homme se sera lassé de la monotonie. » ¹⁰² Nous verrons dans la prochaine section comment le gouvernement fédéral perçoit le travail des femmes, mais également comment les ouvrières se voient.

Les femmes occupent, dans plusieurs cas, des métiers qui leur sont tout à fait nouveaux. Un rapport réalisé pour le gouvernement fédéral, portant sur les capacités de la main-d'œuvre¹⁰³, traite de l'adaptation de l'industrie à la main-d'œuvre féminine. Dans les rubriques « Work at Which Women Excel » et « Work Women Perform Satisfactorily », on classe les emplois convenant aux femmes. Ainsi, par un meilleur usage des ressources humaines, le gouvernement peut assurer une production efficace. Il met en valeur les qualités et les compétences des femmes à effectuer des emplois traditionnellement réservés aux hommes. On sollicite temporairement les femmes en mettant l'accent sur leur habileté à faire un travail adroit et aussi pour leur expertise dans de nouveaux domaines¹⁰⁴. Certains stéréotypes sont employés pour caractériser les emplois féminins, tels que leur don pour les travaux répétitifs qui exigent de la dextérité¹⁰⁵.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 153.

¹⁰² La Presse, 31 mars 1943 tel que cité dans Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, op. cit., p. 122.

op. cit., p. 122.

103 ANC, Fonds du ministère du Travail, RG 27, vol. 1524. Manpower Surveys, op. cit., p. 1240

¹⁰⁴ Jeffrey A. Keshen, op. cit., p. 145.

À partir de nos entretiens oraux, il est possible de confronter l'image que promeut le gouvernement à propos du travail des femmes et la conception que ces femmes se font de leur travail. Jeffrey Keshen commente cette situation 106 :

« [w]orking women interviewed during the war often described expanded horizons and ambitions, while their postwar oral testimony underlines the fact that their new experiences contributed to greater self-reliance and confidence and helped to build a legacy of broadened opportunities. » 107

À plusieurs reprises dans leur témoignage, les femmes soulignent l'importance qu'elles accordaient au travail qu'elles effectuaient. On note un sentiment de patriotisme et de responsabilité, face au danger. Gertie Elbaum et Joan Bailin soulignent l'impact de leur travail dans la vie d'autrui 108. Cette dernière affirme : « it was more a question of quality of your work [...] [it] could affect other human beings. » 109 Ainsi, elles se voient, pour reprendre l'expression employée par Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, comme « les soldats de l'industrie » 110. Les qualités requises à l'emploi ne sont pas des données considérées par les femmes dans la valorisation de leur travail. Il n'y a que Ruby Leslie qui souligne qu'elle aime effectuer un travail manuel 111. Alors qu'une autre ouvrière, Gertie Elbaum, note que son travail ne nécessite aucune dextérité 112. Il faut donc souligner qu'entre les témoignages des ouvrières et le discours officiel, il y a un écart.

La guerre amène des changements considérables dans l'activité industrielle de la région de Montréal. De nouvelles industries ouvrent et d'autres, déjà existantes, sont adaptées afin de produire du matériel nécessaire à la guerre. En l'espace de quelques années, l'économie du pays est modifiée. Le lot de

Notons que Jeffrey A. Keshen a également employé les entretiens oraux de l'Université Concordia dans son étude.

¹⁰⁷ Jeffrey A. Keshen, op. cit., p. 145.

Joan Bailin, entretien et Gertie Elbaum, entretien.

¹⁰⁹ Gertie Elbaum, entretien.

¹¹⁰ Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, op. cit., p. 117.

¹¹¹ Ruby Leslie, entretien.

¹¹² Gertie Elbaum, entretien.

changements qui transforment le marché du travail permet à la majorité des femmes de vivre une expérience tout à fait nouvelle. Il apparaît dans ce chapitre que la gestion des ressources humaines est avant tout une affaire contrôlée par le gouvernement fédéral. Celui-ci veille, par l'établissement de diverses structures de contrôle tel le SNS, à assurer une production continue et la bonne poursuite de la guerre. Les femmes apparaissent donc comme une excellente alternative à la pénurie de main-d'œuvre. Cependant, l'industrie doit s'adapter à ces ouvrières qui sont, pour la plupart, inexpérimentées.

L'étude des industries et des conditions de travail se fait par l'analyse des mesures établies par les différents paliers de gouvernements. Outre la structure mise en place par le gouvernement fédéral au cours de la guerre, telle que nous venons de la voir, nous devons également prendre en compte les diverses mesures qui régissent le marché du travail. À partir de ces éléments et de nos entretiens oraux, il est possible, ensuite, d'en venir à une meilleure compréhension des mesures affectant la santé et sécurité des travailleuses.

CHAPITRE III

LES MESURES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Assurer une bonne compréhension des mesures de santé et sécurité au travail passe non seulement par l'examen de la législation, mais aussi par l'étude de ceux qui ont participé à son élaboration. Au début de la guerre, les employeurs, le gouvernement provincial et les syndicats annoncent leur ralliement au côté du gouvernement Mackenzie King afin d'assurer une production continue et ainsi ne pas entraver la bonne poursuite de la guerre. Suivant cet objectif, à travers divers organismes, le gouvernement fédéral se penche sur les problèmes pouvant nuire à la production. Parmi ceux-ci, nous retrouvons les conditions de travail. L'arrivée de la main-d'œuvre féminine vient complexifier ce problème. Afin d'observer la problématique des effets de la guerre sur les conditions de travail des femmes, nous nous attardons sur le cadre législatif qui entoure leur travail. L'étude de la période d'avant-guerre est primordiale puisque c'est à ce moment que des mesures sont adoptées pour améliorer le sort des travailleurs et plus particulièrement des travailleuses. Malgré le fait que le gouvernement fédéral s'arroge les pouvoirs des provinces, le gouvernement provincial et le ministère québécois du Travail demeurent actifs durant la guerre. Il importe ici de bien déterminer leur rôle durant la guerre afin de bien comprendre ce qui encadre les travailleurs.

L'intervention du gouvernement fédéral dans le champ de compétence du travail et son rôle durant la Deuxième Guerre mondiale ont été étudiés sous divers angles. Michael D. Stevenson, dans *Canada's Greatest Wartime Muddle*, montre l'implication du gouvernement sous l'angle de la gestion de la main-d'œuvre¹. D'autres auteurs, tels Paul Philips et Stephen Watson, se penchent sur les

¹ Michael D. Stevenson, Canada's Greatest Wartime Muddle: National Selective Service and the Mobilization of Human Resources during World War II, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2001, 235 p.

changements dans le gouvernement². Plusieurs études sur les femmes et le travail emploient les sources gouvernementales comme complément à leur analyse³. Dans ce chapitre, nous présentons, principalement à partir des sources émanant du gouvernement fédéral, telles que *La Gazette du travail*⁴ et le Fonds du ministère du Travail⁵, la politique du gouvernement fédéral face aux mesures de santé et de sécurité visant à protéger les ouvriers. La compétence du travail étant d'ordre provincial, l'emploi des *Documents de la Session de la province de Québec*⁶ permet une meilleure compréhension de la participation du gouvernement provincial à l'effort de guerre. Nos sources orales ne sont pas au centre de ce chapitre, elles agissent plutôt comme complément aux autres sources.

3.1 Les mesures établies avant la guerre

Avec l'industrialisation, la nature et les conditions de travail sont bouleversées. Les ouvriers, tout comme les gouvernants, méconnaissent les effets et les dangers relatifs aux différents emplois dans les industries. La question des conditions de travail apparaît d'ailleurs tardivement dans les préoccupations des législateurs dans les pays tels que la Grande-Bretagne et le Canada puisqu'à la fin du XIX^e siècle, ce sont les luttes pour l'hygiène publique qui mobilisent leurs efforts⁷. Au début du XX^e siècle, des mesures visant à protéger les travailleurs sont adoptées et d'autres sont mises en place durant la Crise. Au début de la

² Paul Philips et Stephen Watson, « From Mobilization to Continentalism : The Canadian Economy in the Post-Depression Period » dans *Modern Canada*, 1930-1980, sous la dir. de Michael S. Cross et Gregory Sean Kealey, Toronto, McClelland and Stewart, 1984, p. 20-45.

³ Voir notamment Geneviève Auger et Raymonde Lamothe. De la poêle à frire à la ligne de feu: la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre '39-'45. Montréal, Boréal Express, 1981, 232 p.; Ruth Roach Pierson, They're Still Women Afterr All: The Second World War and Canadian Womanhood, Toronto, McClelland and Stewart, coll. The Canadian Social History Series, 1986, 301 p. et Francine Barry, Le travail de la femme au Québec: l'évolution de 1940 à 1970, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977, 80 p.

⁴ La Gazette du travail, Ottawa, ministère du Travail, 1939-1945.

⁵ Archives nationales du Canada (ANC), Fonds du ministère du Travail, RG 27.

⁶ Documents de la Session de la province de Québec, Québec, Bibliothèque de la législature du Québec, Sessions 1940-1946.

⁷ Arthur J. McIvor, *A History of Work in Britain, 1880-1950*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire et New York, Palgrave, 2001, p. 111 et François Guérard, *Histoire de la santé au Ouébec*, Montréal, Boréal, coll. « Boréal express », 1996, p. 32.

Deuxième Guerre mondiale, le cadre législatif entourant le travail est donc déjà établi.

3.1.1 Les effets secondaires de la législation

Les problèmes reliés au travail prennent une forme nouvelle avec l'industrialisation. Les bouleversements qu'elle entraîne créent une situation inédite pour la plupart des gens⁸. La mauvaise connaissance des nouveaux facteurs de risque qui les entourent augmente les probabilités d'accidents. Ces dangers prennent diverses formes, par exemple l'explosion de machines à vapeur, la protection insuffisante des machines, les dangers pour la santé reliés aux poussières en suspension, les mauvaises conditions sanitaires, l'absence de sortie de secours, etc.⁹ Katherine Lippel, dans son étude sur *Le droit des accidentés du travail à une indemnité*, emploie l'idée de l'« usine périlleuse » pour représenter les menaces auxquelles doivent faire face les travailleurs¹⁰. Des mesures sont mises en place afin de réduire les dangers et pour répondre au mécontentement des ouvriers. Voyons plus particulièrement les effets de la législation sur les conditions de travail des ouvrières.

Les travailleuses doivent d'abord faire face à la discrimination et à la réticence des milieux syndicaux et cléricaux, ce qui ne contribue pas à la reconnaissance de leurs conditions de travail. Dans son étude sur la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail, Susan Mann Trofimenkoff met en lumière les difficultés rencontrées par les inspecteurs à être informé des conditions de travail des femmes, d'autant plus que celles-ci ne sont

⁸ Katherine Lippel, *Le droit des accidentés du travail à une indemnité : analyse historique et critique*, Montréal, Éditions Thémis, 1986, p. 4.

⁹ Robert H. Babcock, «Blood on the Factory Floor: The Workers' Compensation Movement in Canada and the United States » dans *Social Welfare Policy in Canada, Historical Readings*, sous la dir. De Raymond Blake et Jeffrey A. Keshen, Toronto: Copp, Clark, 1995, p. 108.

¹⁰ Katherine Lippel, op. cit., p. 5.

pas reconnues par le milieu ouvrier¹¹. Louis Guyon, inspecteur des fabriques, considère que le travail féminin n'est pas souhaitable. Cependant, à son avis, cela ne justifie pas de ne pas les protéger¹². Les syndicats, pour leur part, contribuent à l'amélioration des conditions générales de travail des ouvriers, ce qui a un impact indirect sur les travailleuses, malgré leur sous-représentation dans les milieux syndicaux.

À la fin du XIX^e siècle, les syndicats réclament d'ailleurs l'adoption de lois visant l'amélioration des conditions des travailleurs. Il s'agit non seulement d'augmenter leur salaire, ce qui contribue à améliorer leur standard de vie, mais aussi d'adopter une réglementation du travail des femmes et des enfants, une diminution des heures de travail, une reconnaissance au niveau des instances gouvernementales et une protection pour la santé des ouvriers¹³. Plusieurs réticences doivent être surmontées, notamment de la part des employeurs, avant que n'apparaisse une législation visant à protéger les travailleurs. De plus, les syndicats ont des réserves quant à l'intégration des femmes. Cela s'explique par le fait que la place des femmes sur le marché du travail est conçue comme temporaire, mais aussi parce que les groupes de travailleurs syndiqués occupent des emplois spécialisés, ce qui n'est pas le cas pour nombre de femmes. Elles sont également vues comme une concurrence à bon marché. Néanmoins, elles profitent des gains des syndicats lors de l'adoption de mesures touchant les travailleurs¹⁴.

Susan Mann Trofimenkoff, « Contraintes au silence...Les ouvrières vues par la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail » dans *Travailleuses et féministes : les femmes dans la société québécoise*, sous la dir. de Marie Lavigne et Yolande Pinard, Montréal, Boréal Express, coll. « Études d'histoire du Québec », no. 13, 1982, p. 98.

-

¹² Rapport annuel du ministère du Travail du Québec, 1921, p. 87-88 cité dans Terry Copp, Classe ouvrière et pauvreté. Les conditions de vie des travailleurs montréalais 1897-1929, trad. de l'anglais par Suzette Thiboutôt-Belleau et Massüe Belleau, Montréal, Boréal Express, coll. Histoire et sociétés, 1978, p. 51.

¹³ Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, De la Confédération à la crise (1867-1929), T. 1 de Histoire du Québec contemporain, nouv. éd. rév., Montréal, Boréal, 1989, p. 241.

¹⁴ Terry Copp, op. cit., p. 46.

3.1.2 Les législations fédérale et provinciale visant à protéger les travailleurs

Afin de bien saisir les enjeux législatifs entourant le travail durant la guerre, nous devons prendre en compte les lois votées avant la guerre. Comme nous l'avons observé, peu de lois ont été adoptées au cours de la guerre. Ainsi, il importe de connaître le cadre dans lequel ces législations ont été adoptées, mais aussi la place dévolue aux femmes. Nous verrons également comment le gouvernement fédéral en vient à occuper ce domaine de compétence provinciale.

Au Canada, le champ de compétence du travail est d'ordre provincial, ce qui n'empêche pas le gouvernement fédéral de créer en 1900 le Département du Travail, de même qu'un organe de diffusion de ses activités, La Gazette du travail. En observant les données recueillies dans ce mensuel, Robert H. Babcock, dans son étude sur les compensations aux travailleurs, conclut que le gouvernement canadien perçoit les accidents comme un problème économique et social¹⁵. Malgré quelques mesures, son rôle dans la gouverne du marché du travail demeure toutefois effacé jusqu'en 1939.

Le gouvernement fédéral institue une Commission royale d'enquête à la fin des années 1880 qui a peu d'effets sur les conditions des travailleurs 16. À ce moment, ce sont des jugements de la cour qui contribuent à modifier la réglementation. L'employé doit poursuivre son employeur pour obtenir un dédommagement. La législation est alors en faveur de l'employeur puisque c'est à l'employé de prouver que la faute lui est attribuable 17. À partir de décisions de la cour, une jurisprudence s'impose progressivement afin de protéger les employés. Dans un jugement de la Cour suprême de 1893, il est établi que l'employeur a « l'obligation de prendre toutes les précautions possibles pour éviter un accident »¹⁸. De plus, dans des pays comme le Canada, la Grande-Bretagne et les

¹⁵ Robert H. Babcock, *loc. cit.*, p. 108-109.

¹⁶ Alain Pontaut, Santé et sécurité: un bilan du régime québécois de santé et de sécurité *du travail: 1885-1985*, Montréal, Boréal Express, 1985, p. 17.

17 Robert H. Babcock, *loc. cit.*, p. 109.

¹⁸ Brown c. Leclerc, (1893) 22 R.C.S. 53 cité par Katherine Lippel, op. cit., p. 17.

États-Unis, régis par la Common Law, c'est à l'employeur que revient la tâche d'assurer un environnement de travail sécuritaire, d'adopter une réglementation et de l'appliquer¹⁹. Les législations touchant directement les travailleurs sont, quant à elles, adoptées par le gouvernement provincial.

En 1885, la législature québécoise adopte l'« Acte pour protéger la vie et la santé des personnes – enfants, jeunes filles et femmes surtout – employées dans les manufactures ». Cette loi, qui traite les femmes au même titre que les enfants, a peu d'effet puisqu'elle ne contribue pas à régler la situation qui prévaut dans les manufactures²⁰. Le mouvement de dénonciation des conditions de travail se répercute dans la nomination, en 1888, d'inspecteurs pour Montréal et Québec. Les inspectrices apparaissent en 1896 et elles ont pour tâche de rapporter les conditions matérielles et sanitaires dans les industries. Elles doivent également porter une attention particulière à la moralité des travailleuses²¹. Voyons l'évolution de la législation provinciale, mais aussi l'adoption de mesures d'hygiène.

Le Département de la Santé et du Bien-être social est créé en 1936 conséquemment à une lutte pour l'amélioration de l'hygiène publique et des problèmes occasionnés par la Crise²². Résultat des recommandations de la Commission Montpetit, on scinde la gestion des questions relatives à la santé et la sécurité du travail. Reflet des multiples facettes de cette question, la sécurité du travail relève du Département du Travail alors que l'hygiène industrielle dépend du Service provincial d'hygiène, plus tard Département de la Santé et du Bien-être social²³. La législation des accidents de travail, sous les auspices du Département

¹⁹ Carl Gersuny, Work Hazards and Industrial Conflict. Hanover (N.H.), publié pour University of Rhode Island par University Press of New England, 1981, p. 48.

Alain Pontaut, op. cit., p. 14.

²¹ Terry Copp, *op. cit.*, p. 49.

²² Hervé Anctil et Marc-André Bluteau, La santé et l'assistance publique au Québec: 1886-1986. Québec, Ministère de la santé et des services sociaux, Direction des communications, 1986, p. 71.
²³ *Ibid.*

provincial des Travaux Publics et du Travail, s'est développée bien avant les mesures pour la santé et l'hygiène industrielle.

Jusqu'en 1909, les travailleurs victimes d'accidents de travail doivent poursuivre leur employeur afin d'obtenir une compensation. Avant cette date, ce sont les dispositions incluses dans le Code civil qui les protégeaient²⁴. Faute de movens, ceux-ci se retrouvaient démunis et sans compensations²⁵. Les travailleurs étant laissés à eux-mêmes, la loi de 1909, intitulée «Loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et la réparation des dommages qui en résultent », constitue une première intervention dans le domaine du travail. La loi vise principalement à assurer une indemnisation à l'employé en échange de la responsabilité sans faute du patron. Les procès par jury disparaissent et les juges deviennent des conciliateurs. Cette mesure permet ainsi d'accélérer les procédures. Le délai afin d'obtenir une réparation pour des dommages subis demeure limité à un an, mais on permet une reconsidération du cas après cinq ans s'il y a eu une aggravation²⁶. On établit ainsi le principe de responsabilité patronale et on dispose alors d'une grille d'indemnisation.

Cette loi est l'une des premières du genre à être adoptée en Amérique du Nord²⁷. Aux États-Unis, la responsabilité du travail revient aux États qui, successivement, entre 1911 et 1948 adoptent la Workmen's Compensation Act²⁸. Au Canada, plusieurs provinces suivent le mouvement initié en 1914 par l'Ontario qui adopte d'un système d'assurance sociale qui couvre plusieurs risques, dont les accidents de travail²⁹. Ainsi, la loi de 1909 est rapidement dépassée par des systèmes tels que celui adopté par l'Ontario. Ce dernier a l'avantage de couvrir les risques sociaux et d'être administré par un organisme autonome. La loi adoptée

²⁴ Katherine Lippel, op. cit., p. 15.

²⁵ Jacques Rouillard, Histoire du syndicalisme au Québec. Des origines à nos jours, Montréal, Boréal Express, 1989, p. 139.

²⁶ Alain Pontaut, *op. cit.*, p. 33-34.

²⁷ *Ibid.*, p. 63.

²⁸ Carl Gersuny, op. cit., p. 98. ²⁹ Alain Pontaut, op. cit., p. 35.

par le Québec possède bien d'autres défauts. Dès son entrée en vigueur, comme le remarque Rouillard, on constate qu'« aucun organisme n'est chargé de l'administrer et le recours légal est lent et délicat pour les accidentés. »³⁰ Au Québec, ce n'est qu'en 1931 qu'on met sur pied un système de compensation destiné aux ouvriers³¹.

De nombreuses modifications sont apportées à la loi de 1909 dans les années qui suivent. En 1922, on établit une commission d'enquête chargée d'étudier le système de réparation des accidents de travail. Les commissaires en arrivent à la conclusion que l'on doit adopter un système similaire à l'Ontario quant à la responsabilité collective. De plus, on établit une assurance collective obligatoire gérée indirectement par l'État³². En réponse à la commission, on modifie la loi en 1926, mais on ne fait qu'élargir la couverture. Le problème demeure essentiellement le même, la responsabilité demeure individuelle. En 1931, on refond complètement la loi afin d'y inclure le principe de la responsabilité collective, et non plus individuelle, des employeurs. On y inclut également les maladies industrielles comme faisant partie des accidents de travail pouvant obtenir une indemnisation. À ce moment, le régime de compensation change complètement pour les ouvriers puisqu'ils n'ont plus à prouver la négligence de leur patron. Selon Rouillard, il s'agit d'« une victoire précieuse pour les travailleurs et les travailleuses. »³³ Entre temps, soulignons que le gouvernement crée la Commission des accidents du travail du Québec en 1928.

En 1931, le gouvernement Taschereau crée le Ministère du Travail qui a, entre autres, pour objectif de veiller à :

la sécurité dans les édifices publics, l'inspection des échafaudages, la protection du public contre les incendies, l'installation de paratonnerres, la sécurité et l'inspection des établissements industriels, les mécaniciens de

³⁰ Jacques Rouillard, op. cit., p. 140.

³¹ Alain Pontaut, op. cit., p. 35-37.

³² *Ibid.*, p. 40.

³³ Jacques Rouillard, op. cit., p. 141.

machines fixes [sic]...les accidents de travail, la Commission des accidents de travail³⁴

Dans son premier rapport, le sous-ministre du Travail souligne l'importance d'établir une collaboration accrue entre les divers services du ministère³⁵. L'inspecteur joue un rôle important en rendant compte des conditions dans les manufactures. L'année suivante, dans son rapport remis en 1933, le ministère met en évidence l'œuvre d'éducation de l'Association de Québec pour la prévention des accidents de travail (AQPAT), créée par la Loi des accidents du travail³⁶.

Des amendements sont apportés à la loi durant les années 1920 et 1930, ce qui a pour effet d'élargir le mandat de la Loi des accidents du travail. De nouvelles maladies professionnelles sont ajoutées à la liste d'indemnisation, une politique pour assurer la réadaptation des travailleurs est mise de l'avant, la liste des industries visées est étendue et les conditions économiques pour assurer l'admissibilité des travailleurs sont plus favorables³⁷. Ainsi, avant le début de la Deuxième Guerre mondiale, les jalons de la législation québécoise du travail sont déjà mis en place et il y a peu de modifications au cours de la guerre.

3.2 La guerre et le bouleversement des champs de compétences

Le gouvernement fédéral ne tarde pas à assurer la bonne conduite de la guerre en adoptant, en 1939, la Loi des mesures de guerre. Par l'adoption de cette loi, le Parlement autorise le gouvernement fédéral à prendre tous les moyens possibles afin d'assurer « la sécurité, l'ordre et le bien-être du pays »³⁸. En matière de travail, l'État fédéral contrôle les conditions et les relations de travail dans les

³⁴ *Ibid.*, p. 50.

³⁶ Roger Chartier, Étude analytique et évolutive des services du ministère du Travail et de la législation ouvrière et sociale de la province du Québec: 1885-1952, Québec, s.é., 1953, p. 69-

³⁷ Alain Pontaut, *op. cit.*, p. 47-48 et Katherine Lippel, *op. cit.*, p. 159. Jacques Rouillard, *op. cit.*, p. 205.

industries de guerre³⁹. Dès le début de la guerre, celui-ci tient à éviter les problèmes et prendre avantage des leçons de la Première Guerre mondiale.

3.2.1 Les leçons tirées de la Première Guerre mondiale

L'important au début de la guerre est de s'assurer que tous se rallient derrière le gouvernement fédéral pour assurer la bonne conduite de la guerre. Cela se fait sans opposition, les employeurs et les syndicats annonçant rapidement leur soutien à la guerre⁴⁰. Selon Judy Fudge et Eric Tucker, il est alors primordial d'obtenir l'appui des syndicats puisque l'expérience acquise lors du dernier conflit mondial montre que le gouvernement n'a pas intérêt à ce que la production soit interrompue par des grèves⁴¹. Cela se reflète dans les affiches du gouvernement :

³⁹ *Ibid.*, p. 204-205.

⁴⁰ « Messages du premier de l'an du ministre du travail du Canada et de chefs ouvriers canadiens. Importance de relations industrielles harmonieuses en temps de guerre soulignée par l'honorable Norman A. McLarty – Appréciation par le Travail des questions en jeu traduits par action concertée », *La Gazette du travail*, vol. 40, no. 1, janvier 1940, p. 17-19.

⁴¹ Judy Fudge et Eric Tucker, *Labour Before the Law: The Regulation of Workers' Collective Action in Canada, 1900-1948*, Don Mills (Ont.), Oxford University Press Canada, coll. Canadian Social History Series, 2001, p. 229.



Figure 3.1 « « Notre force – la voilà – Ouvriers et patrons » : Effort de guerre canadien et campagne de sensibilisation à la production » ⁴²

Entre 1939 et 1941, le gouvernement King adopte donc une politique qui a pour objectif d'éviter les conflits ouvriers⁴³. Ainsi, ceux qui s'opposent à l'effort de guerre se verront sanctionnés, un mécanisme de conciliation (Industrial Disputes Investigation Act) est adopté et les principes qui régissent les relations industrielles durant ce conflit sont établis.

L'augmentation de la production, pour répondre aux besoins de la guerre, a un impact sur la hausse des accidents et sur les problèmes de santé reliés au travail⁴⁴. Bien que les technologies aient évolué, la production de matériaux de guerre demeure similaire à la Première Guerre mondiale. Ceci implique que des leçons doivent en être tirées⁴⁵. Dans un article de *La Gazette du travail* de janvier

.

⁴² Charles Fainmel, « « Notre force – la voilà – Ouvriers et patrons » : Effort de guerre canadien et campagne de sensibilisation à la production » (vers 1944) [affiche] Bibliothèque et Archives Canada, s.l. [En ligne] : http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php? fuseaction=genitem.displayItem&lang=fre&rec_nbr=2897156&rec_nbr_list=2897165,2897162,28 97161,2897160,2897159,2897158,2897157,2897156,2897155,2897154> (22 novembre 2007).

⁴³ Judy Fudge et Eric Tucker, op cit., p. 229.

⁴⁴ Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, *op. cit.*, p. 133.

⁴⁵ Ibid

1940, on résume ainsi l'intérêt accordé à l'étude des problèmes survenus lors du conflit de 1914-1918 :

Considérant l'importance actuelle de la sécurité et de la santé en tant que facteur contributif à l'efficacité de la main-d'œuvre des industries de guerre travaillant dans des conditions de production accélérée, l'expérience de la précédente guerre et les conclusions de spécialistes en la matière présentent un intérêt et une valeur plus qu'ordinaires relativement à la solution des problèmes hygiéniques susceptibles de se poser aux industries de guerre au cours du présent conflit.⁴⁶

Il apparaît du point de vue du gouvernement fédéral qu'un réel souci est porté afin d'assurer de bonnes conditions aux ouvriers. Afin de mieux se renseigner sur ces questions, le gouvernement consulte des études réalisées en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Il en vient, dans cet article, à souligner trois éléments, sur lesquels porter une attention particulière, qui nuisent à la pleine production industrielle. La nature du travail dans les industries de guerre a un impact sur la production, notamment par l'inexpérience des ouvriers et le danger d'explosion. La santé des ouvriers est également menacée puisqu'ils sont exposés à des matières nocives. De plus, le problème de la fatigue industrielle peut devenir un ennemi⁴⁷. Il s'agit d'éléments de préoccupation pour le gouvernement puisqu'ils ont un effet sur la production. Des politiques sont élaborées au cours de la guerre afin d'améliorer les conditions de travail et ainsi assurer un apport en main-d'œuvre.

3.2.2 Les champs de compétence

La Crise économique des années 1930 a accru la place du gouvernement fédéral dans des champs de compétences provinciales. John Dickinson et Brian Young mettent en lumière cette situation lorsqu'ils affirment que la structure des finances du gouvernement fédéral à cette époque rend l'intervention de l'État

⁴⁷ *Ibid.*, p. 30-34.

⁴⁶ « Santé et rendement de la main-d'œuvre aux munitions. Études approfondies du rapport entre conditions de travail d'urgence et production de guerre d'après l'expérience de 1914-1918. », *La Gazette du travail*, vol. 40, no. 1, janvier 1940, p. 31.

fédéral inévitable⁴⁸. Elle est d'autant plus accentuée par la guerre, comme en témoigne ce tableau tiré de l'*Histoire du Québec contemporain* sur les taux de taxation des trois paliers de gouvernements.

Figure 3.2 « Proportion (en pourcentage) des taxes perçues par les trois niveaux de gouvernement Québec, 1933-1945 » 49

	1933	1939	1945
Fédéral	47,7	51,0	82,8
Provincial	10,0	16,5	7,3
Municipal	42,3	32,5	9,9

Durant la guerre, avec un budget considérablement augmenté, comparativement à 1945, le gouvernement fédéral accroît son niveau de taxation ce qui se reflète dans ses politiques.

Au cours de la guerre, le gouvernement fédéral s'arroge des compétences provinciales, notamment celle du travail. Lorsque divers groupes s'opposent au travail des femmes au cours de la guerre, c'est au gouvernement de King qu'ils s'adressent. *Le Devoir* publie une lettre envoyée par la Ligue d'Action nationale au premier ministre King pour dénoncer l'emploi des femmes⁵⁰. Dans un autre article, on présente une lettre du ministre provincial du Travail Edgar Rochette qui répond aux positions de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste. Celui-ci affirme que « [l]e problème actuel [en parlant du travail de nuit des femmes] n'en est plus un d'ordre provincial, mais bien d'ordre fédéral »⁵¹. Voici un exemple des limites du gouvernement provincial au cours de la guerre. Certes, il ne faut pas

⁴⁸ John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, nouv. éd. mise à jour, trad. de l'anglais par Hélène Filion, Sillery (Québec), Septentrion, 1995, p. 302.

⁴⁹ Rapport Tremblay, vol. IV, tableau 10, p. 34-35 dans Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Le Québec depuis 1930*, T. 2 d'*Histoire du Québec contemporain*, nouv. éd. rév. Montréal, Boréal, 1989, p. 165.

⁵⁰ « Les protestations se multiplient : quels en sont les résultats? », *Le Devoir*, jeudi 22 octobre 1942, p. 1.

⁵¹ Edgar Rochette, « Le travail féminin dans les usines de guerre », *Le Devoir*, jeudi 22 octobre 1942, p. 7.

ignorer la législation provinciale, mais nous devons souligner que son impact est limité.

3.3 Perspective québécoise des conditions de travail en temps de guerre

Durant la guerre, le ministère du Travail du Québec occupe une place restreinte au niveau législatif. En effet, la plupart des mesures qui régissent le travail sont adoptées avant la guerre. Son rôle est alors d'appliquer la législation tout en assurant la bonne poursuite de la guerre. Comme nous le verrons, le gouvernement provincial est contraint de plier devant les demandes du fédéral; certaines conditions de travail, dans les industries jugées essentielles, sont suspendues par l'octroi de permis spéciaux. Dès le début de la guerre, dans le rapport du ministère du Travail du Québec, on annonce la suspension de certaines lois pour l'intérêt national. Il est dit que :

Le ministère du Travail a été amené, en raison de l'état de guerre du Canada, à amender sa réglementation de façon à permettre, dans des cas de nécessité, le travail supplémentaire nécessaire à la défense nationale ou à d'autres besoins essentiels.⁵²

La scène provinciale n'en est pas moins active puisque les syndicats et les autres groupes de pression tentent de se faire entendre sur divers thèmes relatifs aux conditions de travail. De plus, il faut souligner l'œuvre préventive des associations qui doivent redoubler d'efforts afin de sensibiliser les divers intervenants sur les dangers reliés à la production.

3.3.1 Les problèmes liés à la production de guerre

Dès le début de la guerre, l'AQPAT prévient les autorités que l'augmentation du personnel et de la production aura un effet sur la sécurité des travailleurs. Le président de l'association, Arthur Gaboury, fait appel à la

⁵² Documents de la Session de la province de Québec, Rapport du ministère du Travail – 1939-1940, « Permis de travail supplémentaire », Session 1941, doc. 19, Québec, Bibliothèque de la législature du Québec, p. 110-111.

vigilance des travailleurs et à un plus grand effort de prévention⁵³. Les autorités sont conscientes qu'il y a un problème, puisqu'en 1941 on organise une conférence fédérale-provinciale où un des sujets abordés est les conditions de travail. Ottawa veut, lors de cette conférence, s'assurer de la collaboration des provinces dans l'exécution de ses contrats⁵⁴.

À la lecture des rapports concernant le travail dans les Documents de la Session de la province de Québec, il est possible de voir qu'il y a un souci de protéger les employés et plus particulièrement les femmes. Le rapport du ministre du Travail pour les années 1941 et 1942 souligne l'importance d'être « très exigeant à propos des conditions d'hygiène et de sécurité » pour les établissements employant des femmes⁵⁵. Dans l'octroi des permis de travail supplémentaires émis aux industries de guerre, le rapport annonce qu'il importe d'avoir un contrôle accru puisque le nombre de femmes a augmenté considérablement dans ce type d'usine⁵⁶. Bien que celui-ci s'annonce comme étant « très exigeant », les pouvoirs des autorités provinciales demeurent limités. On déroge à plusieurs lois, telles celles pour le travail de nuit des femmes ou pour allonger les heures de travail, en donnant des permis de travail aux industries jugées essentielles⁵⁷. Par ces permis spéciaux, le gouvernement provincial suspend des éléments de sa législation au profit des intérêts du gouvernement fédéral. Au moment où l'augmentation du nombre d'accidents est reliée aux conditions de la guerre, le ministère provincial du Travail fait appel aux employeurs afin de « protéger la main-d'œuvre si essentielle à notre effort de

⁵³ « Accidents du travail dans la province de Québec au cours de 1939 », *La Gazette du travail*, vol. 40, no. 1, janvier 1940, p. 7.

⁵⁴ « L'actualité économique et ouvrière au Canada. Conférence des ministres fédéral et provinciaux du Travail touchant conditions du travail », *La Gazette du travail*, vol. 41, no. 5, mai 1941, p. 526-527.

⁵⁵ Documents de la Session de la province de Québec, Rapport du ministère du Travail – 1941-1942, « Deuxième partie : sécurité », Session 1943, doc. 58, Québec, Bibliothèque de la législature du Québec, p. 136.

³⁰ lbid

⁵⁷ Documents de la Session de la province de Québec, Rapport du ministère du Travail – 1941-1942, « Permis de travail supplémentaire émis aux établissements industriels », Session 1943, doc. 58, Québec, Bibliothèque de la législature du Québec, p. 106 à 127.

guerre »⁵⁸. Cela explique l'attention particulière donnée à la sécurité des ouvrières inexpérimentées qui travaillent dans l'industrie de guerre. Il s'agit d'une maind'œuvre nécessaire à laquelle on ne désire pas causer de tort.

3.3.2 Les demandes des syndicats et des associations

Devant ces dérogations aux lois et ces changements dans la structure organisationnelle du travail, les syndicats et les associations font des demandes. Les voix qui se lèvent se dirigent vers les autorités fédérales, mais le gouvernement provincial se voit aussi adresser des griefs. D'une part, il y a les syndicats et diverses associations qui dénoncent le travail des femmes dans les usines. D'autre part, il y a un effort de prévention, particulièrement de la part de l'AQPAT.

Des mesures sont réclamées par le gouvernement provincial pour que cessent des entorses à la législation du travail. Cependant, son pouvoir est bien limité. D'une voix, la Société Saint-Jean-Baptiste, la Ligue catholique féminine et la Jeunesse ouvrière catholique (JOC) dénoncent les conditions de travail des femmes dans les usines de guerre⁵⁹. Un article paru dans Relations dénonce une intensification du travail sans l'application d'une réglementation rigoureuse la précédant⁶⁰. L'auteure, Germaine Bernier, est bien consciente qu'en temps de guerre, ce travail ne peut pas être évité. Néanmoins, il est important, souligne-telle, d'appliquer des mesures qui visent à protéger les ouvrières⁶¹. Bien que l'auteure de cet article soit une femme, elle présente tout de même le point de vue

⁶¹ *Ibid.*, p. 123

⁵⁸ Documents de la Session de la province de Québec, « Lettre à Edgar Rochette, ministre du travail, des mines et des pêcheries maritimes », 11 avril 1942, Commission des Accidents du Travail de Québec - 1941, Session 1942, doc. 29, Québec, Bibliothèque de la législature du Québec, p. 1.

Nadia Fahmy-Eid et Lucie Piché, Si le travail m'était conté...autrement. Les travailleuses de la CTCC-CSN: quelques fragments d'histoire 1921-1976. Montréal, CSN, Juin 1987, p. 32.

60 Gemaine Bernier, « Encore ce travail féminin », *Relations*, mai 1943, p. 121.

de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) qui désire préserver les travailleuses des dangers qu'elles encourent à l'usine.

La CTCC mène des campagnes pour que les conditions de travail soient améliorées et que le travail de nuit des femmes soit interdit⁶². Le président du syndicat, Alfred Charpentier, dénonce le travail des femmes durant la guerre puisque « les cas de jeunes filles estropiées à leur travail sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le laisse entendre et que les poussières nocives dans les usines de munitions ont donné naissance à une nouvelle maladie industrielle, la « cordite » »⁶³. D'autres groupes se font entendre, dont les médecins « alarmés par le problème que pose la présence des femmes dans les usines de guerre, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral »⁶⁴. Cet extrait provient d'une lettre publiée le 19 mai 1942 dans le journal Le Devoir, par des médecins de Québec faisant partie de la Société médicale Saint-Sauveur. Devant le constat de l'augmentation des travailleuses blessées, les médecins font appel au gouvernement provincial afin d'adopter des mesures de protection⁶⁵. Non seulement veut-on protéger les femmes des maladies vénériennes et des grossesses non désirées, mais également des accidents. Devant les effets négatifs qu'a le travail de guerre sur les femmes, les médecins de la Société médicale Saint-Sauveur désirent protéger «[l]e capital humain et sa seule source, la famille »66.

L'activité syndicale est importante durant la guerre et certaines femmes en profitent pour accéder au militantisme syndical. Ce sont particulièrement des femmes qui ont une expérience au sein des syndicats communistes qui prennent part au mouvement⁶⁷. Les entretiens oraux de l'Université Concordia montrent

⁶² Nadia Fahmy-Eid et Lucie Piché, op. cit., p. 32.

⁶³ Alfred Charpentier, « Les femmes en guerre », Le Devoir, samedi 23 mai 1942, p. 4.

⁶⁴ Dr. E. Maranda, « Le danger pour les ouvrières », Le Devoir, 19 mai 1942, p. 9.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Mona-Josée Gagnon, *Les femmes dans le mouvement syndical québécois*, Sainte-Foy, Université Laval, Département des relations industrielles, tiré-à-part, no. 15, 1977, p. 31.

une facette singulière de l'engagement des femmes dans les syndicats. Danielle Dionne et Leah Roback prennent un emploi dans une usine de guerre afin d'y implanter un syndicat⁶⁸. Les demandes d'amélioration proviennent de toutes parts, mais il y a également des associations qui veillent à la prévention. Nous nous attardons sur l'AQPAT qui a publié durant la guerre une brochure concernant le travail des ouvrières.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'AQPAT a été créée à partir d'un article de la Loi des Accidents du Travail de 1931 et est rattachée à la Commission des Accidents du Travail en 1932. Création du gouvernement provincial et relié au ministère du Travail, elle possède une structure qui lui permet d'étudier les problèmes relatifs à chaque industrie. Son but est d'assurer une baisse du nombre d'accidents et de diminuer leur gravité. Pour ce faire, elle s'est dotée de trois départements, les statistiques, l'inspection et l'éducation⁶⁹. Les études utilisées pour ce mémoire ne traitent pas de cette association. L'information que nous détenons provient principalement d'un dépliant de l'AQPAT trouvé dans le Fonds du ministère du Travail aux Archives nationales du Canada (ANC)⁷⁰.

Durant les années de guerre, cette association est présente dans le domaine de la prévention. Tout d'abord, dès le début du conflit, elle tente de prévenir des dangers reliés à l'augmentation de la production⁷¹. La prévention des accidents de travail prend, pour cette organisation, diverses formes. En novembre 1943, on annonce dans le journal *Le Devoir* une semaine de sécurité qui est organisée par la

⁶⁸ Danielle Dionne, Oral History Interview. Women and War Work in Montreal, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 7 avril 1984 et Leah Roback, Oral History Interview. Women and War Work in Montreal, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 24 avril 1984.

⁶⁹ ANC, Fonds du ministère du Travail, RG 27, vol. 3835, Association de Québec pour la Prévention des Accidents du Travail, « Ce qu'elle est...Ce qu'elle fait...Ce qu'elle fera...Ce qu'elle est ».

⁷⁰ Ibid

^{71 «} Accidents du travail dans la province de Québec au cours de 1939 », *La Gazette du travail*, vol. 40, no. 1, janvier 1940, p. 7.

Ligue de sécurité de la province de Québec et l'AQPAT⁷². Ces deux associations organiseront également des rencontres entre les gens du milieu du travail pour échanger sur le thème de la sécurité⁷³. Ce genre de conférence existe également avant la guerre. La contribution de divers intervenants, experts en la question, permet d'accroître les connaissances de l'association sur divers thèmes relatifs à la sécurité. Bien que l'effort de prévention puisse avoir un effet, il n'en demeure pas moins que le gouvernement provincial doit assurer un cadre légal qui puisse protéger les travailleurs.

3.3.3 La législation provinciale

La législation provinciale demeure en place durant la guerre et les employeurs doivent s'y conformer. Les exemptions sont obtenues par l'octroi de permis spéciaux par des inspecteurs. Un document du ministère du Travail, aux ANC, présente les lois provinciales et précise les lois pour lesquelles une exemption est faite. À travers ce document, il est possible de voir la législation de la province de Québec concernant les ouvrières⁷⁴.

Les heures de travail, pour les femmes, sont restreintes à 10 heures par jour ou 55 heures par semaine. Avec la guerre, cette limite est augmentée à 12 heures par jour ou 65 heures par semaine. À partir du 23 mai 1940, un décret du Conseil retire l'interdiction du travail de nuit des femmes dans les usines où l'inspecteur le permet. Une heure de pause pour les repas est accordée pour les emplois basés sur un horaire régulier, sauf pour celles qui travaillent sur un système de changements d'équipes. Celles-ci disposent de 30 minutes pour manger. Pour chaque quart de travail, une période de 10 à 15 minutes de repos doit être accordée aux employées. Puis, une période de 18 à 24 heures de repos

⁷² « Semaine de sécurité », *Le Devoir*, lundi 22 novembre 1943, p. 3.

⁷³ « Dans le monde ouvrier. La prévention des accidents », *Le Devoir*, jeudi 25 novembre 1943, p. 7.

^{1943,} p. 7.

ANC, Fonds du ministère du travail, RG27, vol. 985, « Legislation concerning the employment of Women. Provincial Laws », juillet 1945, 37 p.

doit être consentie, sinon l'employée reçoit une prime pour le temps supplémentaire. Cette disposition de la loi des salaires minimums est suspendue pour les industries de guerre à partir du 1^{er} juin 1940⁷⁵. Les ouvrières ne reçoivent donc pas de primes si elles travaillent davantage.

La question des heures de travail est le domaine législatif qui subit le plus de modifications, alors que la législation régissant les conditions de travail demeure inchangée. Néanmoins, il importe d'y jeter un coup d'œil afin de voir son influence sur les conditions de travail des ouvrières. Concernant la santé et la sécurité, il est établi que toutes les usines et les ateliers doivent assurer des mesures visant à protéger la santé et la sécurité de leurs employés⁷⁶. Afin d'assurer un milieu de travail sécuritaire, des employeurs adoptent des moyens de renforcement et d'éducation. Dans l'image qui suit, il est possible de voir un avertissement adressé aux employés.



Figure 3.3 « Affiche indiquant qu'il est prudent de porter des lunettes et des vêtements de protection quand on travaille avec du métal chaud; usine Alcan Aluminium Limitée »77

⁷⁵ *Ibid.*, p. 5-16. ⁷⁶ *Ibid.*, p. 19.

Ronny Jacques, « Affiche indiquant qu'il est prudent de porter des lunettes et des vêtements de protection quand on travaille avec du métal chaud; usine Alcan Aluminium

Cette affiche présente aux employés le bénéfice encouru lorsqu'on respecte les règles de sécurité. L'employeur a également avantage à s'assurer que les règles soient observées puisqu'elles contribuent à ce que la production ne soit pas interrompue.

D'autres lois régissent plus spécifiquement les conditions de travail. La législation du Québec sur la machinerie pose les principes de base de la manipulation de l'outillage. Ainsi, il est dit que nul ne doit réparer ou nettoyer la machinerie alors qu'elle est en mouvement. Les femmes sont obligées d'attacher leurs cheveux pour approcher la machinerie. Concernant la santé des travailleurs, des sièges doivent être fournis dans les emplois qui l'exigent afin d'offrir un bon support au dos. Toutes ces lois visent à assurer une protection minimale et des conditions de travail décentes aux ouvriers et aux ouvrières⁷⁸.

Le nombre limité de lois adoptées durant la guerre résulte des pouvoirs restreints du gouvernement provincial. Néanmoins, une loi se distingue, la Loi provinciale des relations ouvrières, votée en 1944. Le gouvernement d'Adélard Godbout adopte cette loi deux semaines avant le décret fédéral C.P. 1003, qui réglemente les relations ouvrières en temps de guerre. Bien que le gouvernement provincial ait eu l'intention de légiférer, d'après les recommandations de la Commission d'enquête Prévost, l'adoption de la loi a été accélérée. À ce moment, on craint que le gouvernement fédéral étende ce décret à l'ensemble des industries et non seulement aux industries de guerre⁷⁹. Cette reprise de la loi Wagner, qui avait fait l'objet des demandes des syndicats internationaux depuis 1937, reconnaît la liberté syndicale. Pour Jacques Rouillard, ceci constitue une avancée

Limitée », (janvier 1943) [affiche] Trenton, Office National du film/Bibliothèque et Archives Canada, [En ligne]: (30 octobre 2007).

⁷⁹ Jacques Rouillard, op. cit., p. 250-251.

ANC, Fonds du ministère du travail, RG27, vol. 985, « Legislation concerning the employment of Women. Provincial Laws », p. 19-26.

réelle dans le domaine des relations du travail depuis l'octroi du droit de grève en 1872⁸⁰. Les syndicats acquièrent le droit à la négociation collective.

3.4 Les problèmes identifiés par le gouvernement fédéral et les réponses proposées

Le gouvernement fédéral occupe, dès le début de la guerre et tout au long du conflit, un rôle central dans la législation du travail. Comme nous l'avons vu précédemment, le gouvernement provincial suspend ses lois sur le travail par l'octroi de permis. Il prend tous les moyens à sa disposition afin d'assurer une production continue, notamment par l'accord de toutes les parties impliquées dans la production, les syndicats et les employeurs. Ainsi, comme le notent les auteurs Judy Fudge et Eric Tucker, la Deuxième Guerre mondiale transforme la situation sur le marché du travail, passant d'un régime axé sur le droit d'association à un mode d'entente collective. Il ne faut pas perdre de vue que la politique du gouvernement King est d'assurer la bonne poursuite de la guerre. Ainsi, en étudiant les problèmes propres à la production de guerre, il est possible de voir les solutions apportées par le gouvernement fédéral. Les études qu'il a réalisées et la législation adoptée permettent de voir le rôle de cet acteur.

3.4.1 Les problèmes liés à la production de guerre

Au début de la guerre, le gouvernement fédéral est conscient de l'importance d'assurer la cohésion de tout le pays vers un objectif commun : assurer la bonne conduite de la guerre. Pour ce faire, tous doivent s'unir autour de l'idée que « la puissance d'une nation, la vigueur de son économie, sa sécurité en cas de guerre [...] étaient étroitement dépendantes du nombre de ses citoyens

⁸⁰ *Ibid.*, p. 250.

productifs et de leur état de santé. »⁸¹ Au début de la Deuxième Guerre mondiale, les effets de la Crise n'ont pas fini de se résorber et il y a encore de haut taux de chômage⁸². Assurer l'efficacité de la main-d'œuvre est significatif lorsque le manque de travailleurs se fait sentir. À ce moment, on doit rationaliser la gestion de la main-d'œuvre pour en assurer une utilisation plus efficiente. Le chômage qui résulte de la crise économique devient, au cours de la guerre, d'une autre nature. Une étude britannique, présentée dans *La Gazette du travail* de 1940, expose le problème du chômage des ouvriers spécialisés dû à la réorientation de l'économie⁸³. Le Canada possède peu d'expérience dans la production de matériel de guerre et une grande quantité des employés embauchés possèdent peu de connaissances dans ce domaine. Les autorités en place, dont le ministère du Travail, doivent accorder une attention toute particulière à la sécurité des employés dans les usines de guerre. Dès novembre 1939, les contrats de guerre doivent inclure une assurance d'offrir des dispositions hygiéniques et sanitaires satisfaisantes⁸⁴.

Puisqu'il y a une grande pénurie de main-d'œuvre, les problèmes de santé et de sécurité préoccupent de plus en plus le gouvernement fédéral, qui doit veiller à assurer l'efficacité de la main-d'oeuvre. L'intérêt du gouvernement est avant tout dans la bonne poursuite de la guerre comme en fait état le message du Premier de l'an du ministre du Travail du Canada qui souligne les sacrifices des travailleurs :

'Les travailleurs ont accepté de prolonger leurs heures de travail, de se priver de leurs congés et d'enseigner à de jeunes mains moins habituées

⁸¹ François Guérard, « La formation des grands appareils sanitaires, 1800-1945 » dans *L'institution médicale*, sous la dir. de Normand Séguin, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. Atlas historique du Québec, 1998, p. 79.

⁸² Judy Fudge et Eric Tucker, op. cit., p. 228.

⁸³ « Les disponibilités de main-d'œuvre des industries de guerre canadienne », *La Gazette du travail*, vol. 40, no. 12, décembre 1940, p. 1313.

⁸⁴ « L'actualité économique et ouvrière au Canada. Contrôle de l'hygiène industrielle dans les industries de guerre au Canada », *La Gazette du travail*, vol. 41, no. 2, février 1941, p. 93.

les secrets de la mécanique la plus compliquée. Le peuple du Canada devra se souvenir d'eux au jour de la victoire. ⁸⁵

Il s'agit, bien sûr, d'un discours patriotique motivé par le début d'une nouvelle année, mais qui reflète bien les problèmes de la guerre : la pénurie de maind'œuvre et l'emploi d'ouvriers inexpérimentés. C'est d'autant plus vrai dans le cas des femmes pour lesquelles les industries et les méthodes de travail doivent être adaptées⁸⁶. Dans un article du journal *The Globe and Mail*, on fait le lien entre efficacité et bonne formation de la main-d'œuvre féminine⁸⁷. Le gouvernement doit alors combattre deux ennemis, le manque de main-d'œuvre et la diminution de la production. Cependant, nous possédons peu d'informations à partir de nos sources et de nos études sur l'adaptation des industries canadiennes à une main-d'œuvre féminine non qualifiée. Il semble que le gouvernement fédéral s'en tient davantage à l'étude des problèmes.

3.4.2 Les études, les recommandations et les demandes

La gestion des industries de guerre vise à assurer une production et un approvisionnement adéquat en matériel. Cet objectif doit être atteint tout en assurant de bonnes conditions de santé et de sécurité aux employés dans les usines de guerre. Pour connaître l'état de la question, le gouvernement observe ce qui se fait ailleurs, particulièrement en Grande-Bretagne. Par des études, le gouvernement tâche de répondre aux problèmes qui ralentissent la production de guerre, sans se soucier du fait qu'il ne s'agit pas, pour certains, de problèmes nouveaux. Il y a également des groupes, tels les syndicats, qui exercent des pressions auprès du gouvernement pour que la situation dans les usines

87 Ibid.

⁸⁵ « L'actualité économique et ouvrière au Canada. Message du ministre du Travail du Canada sur l'effort de guerre, à l'occasion du Premier de l'An », *La Gazette du travail*, vol. 41, no. 1, janvier 1941, p. 4.

⁸⁶ « Women in Industry. » (26 décembre 1941) [article de journal], dans Le Canada et la guerre. La vie sur le front intérieur : Les femmes et la guerre sur le front intérieur – The Globe and Mail, [En ligne] : http://www.civilisations.ca/cwm/newspapers/canadawar/women_f.html (10 septembre 2007).

s'améliore. L'étude des conditions de travail n'est pas centralisée, il s'agit d'une réalité complexe, qui est étudiée par plusieurs organismes gouvernementaux.

3.4.2.1 Les études réalisées par le gouvernement fédéral

Les sujets visés par les études du gouvernement fédéral touchent plusieurs aspects de la production. Dans *La Gazette du travail*, nous avons constaté que divers ministères et organismes reliés au gouvernement réalisent des études sur des thèmes précis, tels que l'enquête sur l'alimentation réalisée par la Division des Services de l'Alimentation du ministère des Pensions⁸⁸. Nos sources manuscrites étant limitées à celles du ministère du Travail, nous possédons peu d'informations sur celles-ci. Cependant, l'analyse des études réalisées par ce ministère nous donne des pistes de réflexion sur la gestion des problèmes reliés au travail durant la guerre.

Le Service national sélectif (SNS), qui dirige la main-d'œuvre et assure ainsi la continuité dans la production, veille à ce que les ressources humaines soient utilisées le plus efficacement possible. Dans un rapport réalisé pour le SNS, intitulé *Manpower Surveys of Canadian Industry for National Selective Service*, une firme d'ingénieurs enquête sur le problème de l'apport en main-d'œuvre dans les industries de guerre⁸⁹. Cette étude permet au SNS de planifier une utilisation maximale des ressources humaines. Ici, on fait l'adéquation entre production et conditions de travail. Parmi les principaux problèmes de la production qui sont identifiés dans cette étude, il est notamment question de l'adaptation des usines à la main-d'œuvre féminine. Des éléments sont investigués afin de déterminer si un emploi peut être occupé par une femme. Ainsi, dans son travail, une femme ne doit pas lever un poids de plus de 30 livres, son emploi ne doit pas lui occasionner

⁸⁸ « L'actualité économique et ouvrière. Étude sur l'alimentation des ouvriers des industries de guerre au Canada », *La Gazette du travail*, vol. 41, no. 11, novembre 1941, p. 1428.

⁸⁹ ANC, Fonds du ministère du Travail, RG27, vol. 1524, Manpower Surveys of Canadian industry for National Selective Service, Montreal and Toronto, Stevenson & Kellogg, Ltd.

une grande fatigue et la formation doit être brève⁹⁰. À partir de ces éléments d'analyse, il est possible de déterminer si un emploi peut être occupé par une femme, si l'équipement et les méthodes s'adaptent aux ouvrières, si les mesures de sécurité sont adéquates, s'il y a des services pour les femmes (toilettes, salles de repos, vestiaire, casiers), si ces modifications sont rentables, s'il est possible de séparer les femmes des hommes, si l'on peut assurer un transport sécuritaire pour les travailleuses de nuit et s'il y a des cafétérias⁹¹. Trois catégories sont ensuite établies pour classer les types d'emplois où les femmes ne peuvent pas être employées, ceux dans lesquels elles excellent et ceux où elles font un travail satisfaisant⁹².

Les limitations physiques restreignent l'emploi des femmes. Pour déterminer les emplois pour lesquels elles ne sont pas disposées, les auteurs du rapport se fient sur des études britanniques et américaines. Selon le Britain Industrial Fatigue Research Board, les femmes possèdent une force physique bien inférieure aux hommes, soit 55 % de ceux-ci. Les femmes reçoivent en conséquence des tâches moins exigeantes physiquement. Selon une enquête britannique, les femmes ne peuvent lever plus de 40% de leur poids, alors que pour le Women's Bureau aux États-Unis, ce pourcentage est de 35 %. Les auteurs de l'étude pour le SNS mettent en lumière les problèmes reliés au poids des objets, mais aussi à leur volume, à la durée du levage et au nombre de fois qu'un poids est soulevé dans une journée. S'ajoute le problème du manque de résistance des femmes à la chaleur.

Il semble, selon ce rapport, que les femmes seraient plus atteintes par certains poisons industriels. Ce problème est accentué par le fait que ces agents toxiques se retrouvent, pour la plupart, dans des travaux plus légers, susceptibles de convenir aux femmes. Le Women's Bureau américain fait une liste des éléments avec lesquels les femmes ne doivent pas être en contact : le benzène, la

91 *Ibid.*, p. 41-42. 92 *Ibid.*, p. 43-45.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 41.

TNT, le dinitrobenzène, l'éther sulfurique, le disulphide de carbone, le plomb, le mercure, l'arsenic et la poussière de silice⁹³. À la lecture de ce document, il y a lieu de se demander en quoi les produits énumérés ci-haut sont-ils plus nocifs pour une femme que pour un homme? Limités par nos sources, nous trouvons dans les travaux d'Allison L. Hepler une réponse à cette question. Lorsqu'il est question de la propension des femmes à être atteintes par des substances dans leur environnement de travail, Hepler n'hésite pas à affirmer que les hommes peuvent également en souffrir. Aux États-Unis, la désignation de ces produits se retrouve plutôt dans un choix du Women's Bureau. Hepler explique ainsi ce choix :

« It trusted neither women nor employers and instead tried to mandate additional protection beyond state legislation. But although the bureau attempted to prohibit women from working with a wide variety of substances, including mercury, arsenic, and silicia, Alice Hamilton urged the bureau's director, Mary Anderson, not to because those materials were "no more harmful for women than for men." ». 94

Alice Hamilton, toxicologue américaine, indique d'ailleurs qu'il ne s'agit pas de substances plus dangereuses pour les femmes que pour les hommes⁹⁵. Il s'agit plutôt de protéger les femmes de travaux qui puissent avoir un effet négatif sur leur potentiel reproducteur. Dans le rapport réalisé pour le SNS, on souligne les dangers pour les femmes enceintes d'être empoisonnées par le plomb. Des mesures sont d'ailleurs adoptées aux États-Unis pour que celles qui sont en contact avec du plomb portent un respirateur, qu'elles gardent leurs mains propres, qu'elles ne mangent pas sur les lieux de travail et qu'on leur fasse des prises de sang pour s'assurer qu'il n'y ait pas de cette substance dans leur sang⁹⁶. Au Canada, cette question est peu étudiée et nous ne pouvons, faute de sources et d'études à ce sujet, faire de comparaison. Soulignons qu'aucune des femmes interviewées dans nos entretiens oraux n'a travaillé alors qu'elle était enceinte.

⁹⁴ Allison L. Hepler, Women in Labor: Mothers, Medicine, and Occupational Health in the United States, 1890-1980, Columbus (Ohio), Ohio State University Press, 2000, p. 75.

⁹³ *Ibid.*, p. 43-44.

⁹⁵ Alice Hamilton to Mary Anderson, 20 janvier 1941, "Correspondence—1941," box 1, Division of Research, Special Bulletins, 1940-1944, Women's Bureau of the U.S. Department of Labor Records. National Archives and Records Administration dans Allison L. Hepler, op. cit., p. 75.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 76.

Les femmes excellent, selon le rapport du SNS, dans des ouvrages qui requièrent de la minutie. Ceci reflète bien la perception véhiculée à cette époque sur les qualités relatives aux femmes. Les tâches d'inspection, de finition et d'examen des équipements électriques sont, entre autres, des exemples de travail pour lesquels les femmes sont employées. De plus, leur minutie et leur rapidité leur permettent de vaquer à des tâches effectuées en série et dans la même position. Elles sont dirigées vers des travaux qui exigent de la spécialisation et peu de force physique⁹⁷. Entre les emplois où l'utilisation de la main-d'œuvre féminine est restreinte et les travaux dans lesquels elles excellent, il y a d'autres emplois où l'on juge qu'elles travaillent de manière satisfaisante⁹⁸. Cette classification vise le travail dans les ateliers d'outils, dans certaines opérations de machine, dans la métallurgie, dans la soudure et dans d'autres emplois ⁹⁹.

Pour s'assurer d'une utilisation efficace de la main-d'œuvre, le rapport se penche également sur les facteurs qui affectent le travail féminin. Les études britanniques et américaines font ressortir le problème du haut taux d'absentéisme des femmes. Leurs causes peuvent être attribuables à la maladie, aux accidents et aux raisons personnelles. Il appert que les femmes sont plus malades que les hommes et que celles qui sont mariées le sont de deux à trois fois plus. Les auteurs du rapport ne peuvent pas conclure que les femmes ont plus d'accidents que les hommes. Toutefois, il y a une plus grande incidence chez les jeunes femmes¹⁰⁰. Quant aux raisons personnelles qui expliquent les absences, le rapport fait ressortir des causes, telles que les responsabilités domestiques, les besoins monétaires et le manque de conviction patriotique¹⁰¹. Aux problèmes d'absentéisme s'ajoute celui de la fatigue industrielle qui mine la qualité de la production du travailleur. En tête de liste des éléments contributifs se trouvent le

⁹⁷ ANC, Fonds du ministère du Travail, RG27, vol. 1524, *Manpower Surveys*, op. cit., p. 44.

⁷⁸ Traduit de l'expression « Work Women Perform Satisfactorily ».

⁹⁹ ANC, Fonds du ministère du Travail, RG27, vol. 1524, *Manpower Surveys*, op. cit., p. 44-45.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 45. ¹⁰¹ *Ibid.*, p. 45-46.

nombre d'heures effectuées et la cadence de travail. Cela a pour effet de réduire les capacités du travailleur, de diminuer sa production, de causer des accidents et d'occasionner des pertes de temps. Les périodes de vacances jouent sur l'efficacité de l'ouvrier, alors que le travail de nuit a des effets délétères¹⁰².

Puis, des recommandations sont faites quant aux conditions matérielles dans lesquelles les femmes doivent travailler. Concernant l'habillement, les femmes doivent avoir les cheveux attachés et porter un couvre-chef. On se fie aux normes du Women's Bureau américain dans l'élaboration de tenues confortables qui n'entravent pas les mouvements et qui assurent une protection adéquate contre les dangers. Voici un exemple du type d'habillement :

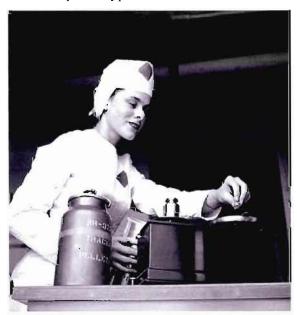


Figure 3.4 « Ouvrière photographiée examinant le contenu de poudre d'une cartouche de 20 mm à l'usine Bouchard de la société Defense Industries Limited » 103

102 Ibid., p. 46-48.

Harry Rowed, « Ouvrière photographiée examinant le contenu de poudre d'une cartouche de 20 mm à l'usine Bouchard de la société Defense Industries Limited » (juillet 1944) [photographie], Montréal, Office national du film du Canada/Bibliothèque et Archives Canada, [En ligne]: http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genitem.display Item&lang=fre&rec_nbr=3627632&rec_nbr_list=3627634,3627633,3627632,3627631,3627628,3 627627,3627626,3627625,3625725,3625260> (10 septembre 2007).

Il importe également de porter une attention particulière aux souliers. Puisque de mauvais souliers peuvent causer des accidents ou augmenter la fatigue d'une ouvrière, il est recommandé d'éviter les souliers à talons hauts et ceux en mauvais état. En plus des vêtements portés par les femmes, un intérêt particulier doit être accordé aux installations dans les usines. Les employés doivent avoir des sièges à leur disposition, des salles de repos, des vestiaires et des toilettes¹⁰⁴.

Ce rapport met en lumière les préoccupations du SNS, du ministère du Travail et du gouvernement quant au travail féminin. Réalisé pour le compte du SNS, ce rapport vise avant tout une utilisation efficace de la main-d'œuvre afin d'assurer une production continue au cours de la guerre. Tel qu'annoncé dans le rapport, la section sur le travail féminin vise : « to investigate and plan for the increased use of female help in industry. »¹⁰⁵

En 1941, le gouvernement fédéral crée le Conseil national du travail en temps de guerre. Celui-ci est composé de délégués syndicaux et patronaux qui ont pour objectif de conseiller le gouvernement et les employeurs sur toutes les questions relatives à la main-d'œuvre¹⁰⁶. Dans les usines, ces comités ont pour tâches de veiller à la production et à la bonne gestion de la main-d'œuvre. Les employeurs et les syndicats travaillent en collaboration et les employés sont invités à donner leurs suggestions. Ces comités ont pour objectif d'améliorer les méthodes de production, d'assurer une utilisation optimale de la machinerie et l'entretien des outils, de modifier des pratiques obsolètes, d'user de façon efficace des dispositifs de sécurité, de réduire l'absentéisme et d'assurer qu'il y ait une bonne moralité à l'usine¹⁰⁷. Une voix est donnée aux syndicats et aux employés, l'objectif premier étant d'assurer un maintien de la production.

Jacques Rouillard, op. cit., p. 204.

¹⁰⁴ ANC, Fonds du ministère du Travail, RG27, vol. 1524, *Manpower Surveys*, op. cit., p. 49.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p.41.

¹⁰⁷ J. de N. Kennedy, op. cit., vol. II, p. 363.

3.4.2.2 Les demandes des syndicats

Bien que les syndicats aient donné leur appui à l'effort de guerre dès l'entrée dans le conflit, ils demeurent tout de même vigilants. De plus, ils doivent aussi « veiller constamment pour qu'on n'exploite pas les besoins de la guerre pour porter atteinte sans nécessité à des conditions obtenues par de longues années de lutte et de sacrifices. » 108 Les syndicats craignent que le gouvernement ne s'arroge trop de pouvoirs. Grâce à l'appel pour l'unité au sein du pays et malgré les concessions, les syndicats gagnent un pouvoir de négociation 109. Il faut souligner que les syndicats internationaux, nationaux et locaux ont des demandes différentes, bien que tous désirent l'amélioration des conditions des travailleurs.

Les syndicats internationaux font des pressions auprès du gouvernement afin d'obtenir des améliorations dans la législation du travail. Leurs exigences durant la guerre se basent sur trois requêtes. Tout d'abord, ils demandent une participation aux commissions œuvrant dans les politiques de la main-d'œuvre, ce qui se réalise en 1941 avec la création du Conseil national du travail en temps de guerre. Ensuite, de façon plus globale, ils veulent obtenir une amélioration des salaires et des conditions de travail¹¹⁰. Ils se soucient notamment de la prévention des accidents du travail qui risquent d'augmenter avec la croissance de la production et l'arrivée de travailleurs peu expérimentés, notamment les femmes¹¹¹. Puis, une dernière demande consiste en l'application, au Canada, de l'équivalent de la loi Wagner des États-Unis, qui contraint les employeurs à négocier avec leurs employés¹¹².

Les syndicats nationaux, tels que la CTCC, font des représentations auprès du gouvernement provincial, mais aussi auprès du fédéral. Ceux-ci dénoncent des

[«] L'actualité économique et ouvrière. Le mois en résumé. Congrès annuels d'organisations ouvrières », La Gazette du travail, vol. 40, no. 8, août 1940, p. 794.

¹⁰⁹ Jacques Rouillard, op. cit., p. 204.

[«] Prévention des accidents du travail », La Gazette du travail, vol. 41, no. 7, juillet 1941, p. 872-873.

112 Jacques Rouillard, *op. cit.*, p. 204.

situations, telles que l'augmentation des accidents du travail, ou veulent obtenir des pauses et des cafétérias¹¹³. Dans l'ensemble, les syndicats, nationaux et internationaux, ont les mêmes demandes; la distinction réside dans le fait que les syndicats nationaux veillent au maintien de la juridiction provinciale¹¹⁴. À une plus petite échelle, les syndicats locaux, comme celui des usines Cherrier, demandent des modifications plus ponctuelles. Ils font des demandes au niveau des salaires, des travaux dangereux et pour obtenir un transport gratuit pour se rendre à l'usine. À cette échelle, les syndicats sont plus près des employés. C'est d'ailleurs de ces syndicats que les femmes interviewées traitent dans leurs entretiens. À travers certains entretiens, il est possible de voir comment les syndicats se sont installés dans l'usine au cours de la guerre¹¹⁵. Les demandes des syndicats contribuent à l'élaboration de législations ouvrières par le gouvernement.

3.4.3 Les décrets fédéraux appliqués aux industries de guerre

La politique du gouvernement fédéral, au début de la guerre et jusqu'au printemps de 1941, consiste à adopter des mesures tirées des leçons de la Première Guerre mondiale¹¹⁶. Outre la loi des mesures de guerre, celui-ci fait appliquer le décret sur les différends industriels aux industries de guerre (C.P. 3495). Ce décret interdit les arrêts de travail dans les industries de guerre avant la tenue d'une enquête conciliatrice¹¹⁷. En juin 1940, le décret C.P. 2685 est adopté afin de réglementer les conditions de travail durant la guerre¹¹⁸. Par ces politiques, le

¹¹³ Nadia Fahmy-Eid et Lucie Piché, op. cit., p. 32-33.

¹¹⁴ Jacques Rouillard, op. cit., p. 207.

Danielle Dionne, entretien et Rose Alper, Oral History Interview. Women and War Work in Montreal, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 18 avril 1984.

Judy Fudge et Eric Tucker, op. cit., p. 229.
 Jean Hamelin et Fernand Harvey (dir.), Les Travailleurs québécois: 1941-1971: dossier, Québec, Université Laval, Institut supérieur des sciences humaines, coll. « Études sur le Québec », no. 20, Cahiers de l'ISSH, 1976, p. 265.

118 « Déclaration de principes en matière de réglementation des relations industrielles en

temps de guerre. Termes du décret du conseil réglementant les relations industrielles dans l'effort de guerre », La Gazette du travail, vol. 40, no. 7, juillet 1940, p. 712-713.

gouvernement fédéral essaie de s'assurer l'appui des syndicats et évite des interruptions dans l'industrie qui seraient nuisibles à la production. Judy Fudge et Eric Tucker soulignent que le gouvernement de King, au cours de la guerre, augmente la dépendance des syndicats envers lui¹¹⁹. En faisant des concessions aux organisations ouvrières, il s'assure de maintenir la production. Vers la fin de la guerre, le gouvernement applique une politique plus conciliatrice avec les syndicats, notamment par l'adoption du Wartime Labour Relations Regulations (C.P. 1003), équivalent à la loi Wagner aux États-Unis¹²⁰. Une collaboration entre les syndicats, les patrons et le gouvernement contribue à améliorer les conditions de travail. Ainsi, la législation laisse place à un échange entre les diverses parties, mais il reste à voir si les mesures plus ponctuelles ont un effet sur les ouvrières.

3.5 Les inspections du travail

Entre le gouvernement et les ouvriers, il y a les inspecteurs qui ont pour fonction de surveiller et de contrôler divers éléments de la production. Lorsqu'il est question d'inspecteurs, il faut faire une distinction quant aux types d'inspections qu'ils effectuent. Ainsi, nous nous attardons sur ceux qui veillent au respect des mesures de santé et de sécurité. De plus, soulignons qu'en usine, il y a des inspecteurs provenant de la compagnie et d'autres qui sont envoyés par le gouvernement.

Le sujet des inspections du travail est peu commenté dans les études. Quelques-unes ont été réalisées en Grande-Bretagne et aux États-Unis, dont l'étude de Mary Drake McFeely sur les inspectrices du travail et l'article d'Owen Hartley sur les inspecteurs gouvernementaux¹²¹. Au Canada, nous ne possédons pas de travaux spécifiquement sur les inspections en usine. Pour observer le

¹¹⁹ Judy Fudge et Eric Tucker, op. cit., p. 246.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 264.

Mary Drake McFeely, Lady Inspector. The Campaign for a Better Workplace, 1893-1921, Athens (Georgia), the University of Georgia Press, 1988, 200 p. et Owen A. Hartley, « Inspectorates in British Central Government », Public Administration, vol. 50, no. 4 (1972), p. 263-287.

travail effectué par les inspecteurs et leur rôle dans le respect des conditions de santé et de sécurité en usines, nous employons principalement nos sources orales qui soulignent leur présence. Les sources gouvernementales nous renseignent également à ce sujet, mais elles demeurent limitées.

Au Canada, comme en Grande-Bretagne, des femmes sont promues inspectrices afin de surveiller les ouvrières 122. Celles-ci veillent alors au respect de la réglementation. L'inspection médicale, quant à elle, est réalisée par du personnel médical qui se préoccupe de la bonne santé des ouvriers. Considérant les femmes comme biologiquement différentes des hommes, l'inspection médicale devient un moyen de renforcer cette distinction genrée du rôle des hommes et des femmes. Dans un article sur les inspections médicales dans l'industrie du textile durant les années 1910, Daniel E. Bender souligne que « [a] healthy male worker could provide for his family; a healthy female worker could successfully have children and raise a family after marrying and leaving the world of wage labor. »¹²³ L'ouvrière est perçue comme une employée qui occupe un travail temporaire. On vise surtout à la protéger pour ne pas nuire à ses fonctions reproductrices, mais également pour éviter qu'elle soit épuisée lorsqu'elle arrive à la maison. Selon Hepler, les employeurs sont tout à fait conscients de la double journée de travail des ouvrières 124. La distinction physique entre les hommes et les femmes est un autre élément qui est pris en compte par l'employeur. On ajuste ainsi les tâches afin d'adapter le travail à la force physique des femmes¹²⁵. Notons qu'à l'époque, les connaissances dans ce domaine sont limitées, puisque les effets de l'environnement sur les travailleurs ne sont bien documentés qu'après la guerre¹²⁶.

¹²² J. de N. Kennedy, *op. cit.*, vol. II, p. 361.

Daniel E. Bender, «Inspecting Workers: Medical Examination, Labor Organizing, and the Evidence of Sexual Difference », *Radical History Review*, no. 80 (Printemps 2001), p. 69.

Allison L. Hepler, op. cit., p. 70.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 73.

Albert Nantel, « La personne et son environnement », chapitre 42, dans *Traité d'anthropologie médicale : l'institution de la santé et de la maladie*, sous la dir. de Jacques Dufresne, Fernand Dumont et Yves Martin, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec; Institut québécois de recherche sur la culture, 1985, p. 839.

3.5.1 Les inspecteurs du gouvernement fédéral

Les inspecteurs employés par le gouvernement fédéral s'affairent à diverses tâches. Des inspecteurs fédéraux sont formés en Grande-Bretagne et ils ramènent leur savoir afin d'éduquer les employés et les employeurs des dangers relatifs à la production de guerre¹²⁷. Des relevés concernant divers aspects de la production sont réalisés pour les ministères. Au ministère du Travail, on note les absences, facteur important dans le ralentissement de la production¹²⁸. Dans le Fonds du ministère du Travail, il existe un formulaire vierge utilisé par les inspecteurs relevant les conditions de travail. À partir de celui-ci, il est possible de voir les informations recueillies et les problèmes particuliers auxquels on s'attardait.

Ce formulaire, qui sert aux inspecteurs à faire leur rapport pour l'Industrial Mobilization Survey du SNS, s'attarde d'abord à identifier les caractéristiques de l'usine. Son adresse, son équipement, le nombre d'employés (hommes et femmes) et son étendue sont l'objet de l'enquête. Une section, composée de douze points, est consacrée aux conditions de travail. Les réponses doivent être courtes, puisqu'il est indiqué de répondre oui ou non aux questions et d'inscrire « Excellent », « Good », « Fair » ou « Poor » lorsque la réponse doit être descriptive. Voici les éléments évalués : l'équipement de l'usine, l'éclairage (naturel ou artificiel), la propreté, la ventilation, les salles de bains (homme et femme), la cafétéria, le niveau de poussière, le bruit, si un uniforme est fourni, le type de transport, les premiers soins et les conditions des logements.

Une autre section se penche sur les relations entre employeurs et employés en évaluant quinze points. Tout d'abord, on désire connaître le nom de la personne en charge des relations avec le personnel, s'il travaille à temps plein, puis son titre. Ensuite, une liste d'éléments à vérifier est établie : la présence d'un syndicat, d'un plan de pension, de bénéfices sociaux, d'assurances de groupe,

¹²⁷ J. de N. Kennedy, *op. cit.*, vol. 1, p. 305-306.

[«] Absences au travail », *Le Devoir*, mercredi 12 mai 1943, p. 8.

d'un programme de santé, d'un programme de prévention des accidents, d'un programme de formation des employés, d'un chef d'équipe et de supervision, le pourcentage mensuel d'absence, le débit des employés (sur une base mensuelle), si les employés sont encouragés à faire des suggestions, si la moralité est respectée dans l'usine, le nombre total d'enrôlements et l'inspecteur est finalement invité à faire des remarques générales. Une quatrième partie du questionnaire concerne les heures de travail et les salaires et en cinquième partie, on présente un bilan. Les questions concernent les besoins de main-d'œuvre, la qualité du travail effectué, l'utilisation efficace de la main-d'œuvre et l'emploi de femmes¹²⁹. À partir de ce questionnaire et des éléments observés pour le compte du SNS, on constate que l'enquête concernant les conditions de travail vise à assurer une utilisation efficace et optimale de la main-d'œuvre. Au-delà du bien-être des ouvriers, le gouvernement vise, par cette enquête, à assurer une production continue et ainsi la bonne poursuite de la guerre.

3.5.2 Les inspecteurs du gouvernement provincial

L'inspection des conditions de travail relève du ministère provincial du Travail. Au cours de la guerre, il semble cependant que ces inspecteurs soient davantage occupés à octroyer des permis spéciaux qu'à contrôler les conditions de travail. Il y a également des inspecteurs travaillant pour l'AQPAT, nommés Officiers de Sécurité, qui ont la tâche d'investiguer les accidents qui se sont produits. De plus, des inspections sont faites afin d'informer les employeurs des améliorations possibles dans leur usine. Ce travail est réalisé en collaboration avec la Commission des Accidents du Travail de Québec¹³⁰. Cependant, nous ne possédons pas les résultats de ces enquêtes.

ANC, Fonds du ministère du Travail, RG27, vol. 973, « Industrial Mobilization survey. Department of Labour – National Selective Service. Investigator's Report ».

¹³⁶ ANC, Fonds du ministère du Travail, RG27, vol. 3835, Association de Québec pour la Prévention des Accidents du Travail, « Ce qu'elle est...Ce qu'elle fait...Ce qu'elle fera...Ce qu'elle est ».

Les inspecteurs semblent occuper, durant la guerre, un rôle de surveillance. Il en est de même pour la division d'hygiène industrielle rattachée au ministère provincial de la Santé et du Bien-être social. Son travail a pour objectif de « relever le niveau général de la santé chez les ouvriers, prévenir et contrôler les maladies professionnelles »¹³¹. Cette tâche s'effectue à partir d'études techniques. Ces études contribuent à renseigner les autorités gouvernementales et les patrons des dangers relatifs au travail dans les usines, mais qu'en est-il de leurs impacts sur les conditions de travail des ouvriers? Comme nous l'avons vu précédemment, la compétence du travail devient, durant la guerre, un champ contrôlé par le gouvernement fédéral. Ainsi, malgré le fait que le gouvernement provincial soit préoccupé par le sort des ouvriers, son champ d'action demeure limité.

Bien que la législation adoptée avant 1940 soit toujours en application, certains articles sont suspendus durant la guerre. Cependant, il faut mentionner que les lois adoptées dans les années d'avant-guerre demeurent en fonction. Les syndicats, qui ont conclu une entente visant à aider le gouvernement fédéral dans son effort de guerre, sont toujours prêts à défendre les intérêts des travailleurs. Ainsi, durant la guerre, ils veilleront à ce que les ouvriers et les ouvrières dans les usines de guerre aient de bonnes conditions de travail.

La suspension de certaines lois et le contrôle du domaine du travail permettent au gouvernement fédéral d'assurer une production maximale tout en ayant une main-d'œuvre productive. Par les études qu'il commande, on constate une réelle préoccupation quant au sort des travailleurs. Cependant, il semble que l'intérêt porté à la santé et la sécurité des travailleurs révèle un souci d'assurer une production maximale. Un ouvrier malade est un ouvrier qui ne produit pas. Dans le cas des ouvrières, ce problème est complexifié par le fait qu'elles doivent être

^{131 «} L'hygiène industrielle. 22 études techniques », *Le Devoir*, mercredi 6 novembre 1940, p. 8.

insérées dans des domaines dans lesquels elles n'ont jamais travaillé. Cette opération doit se faire en s'assurant qu'elles soient efficaces, qu'elles soient autonomes le plus tôt possible et ainsi que cela se fasse sans heurts.

Il apparaît dans ce chapitre que le gouvernement fédéral porte un réel souci quant aux problèmes de santé et sécurité. Le besoin de main-d'œuvre, les leçons tirées de la Grande Guerre, la faveur envers les syndicats et le travail réalisé par les inspecteurs sont des exemples saillants qui montrent que la politique du gouvernement fédéral avait pour objectif d'assurer de bonnes conditions de travail aux ouvriers dans les usines de guerre. Cependant, comme le montre Stevenson dans l'étude du SNS, les ministères et les divers organismes mis sur pied durant la guerre ne sont pas toujours efficaces. Afin de connaître quels effets les mesures concernant la santé et la sécurité ont eus sur ces femmes, il importe de se pencher sur nos entretiens oraux. À partir de treize témoignages, nous voyons comment certaines femmes ont vécu le travail de guerre durant la Deuxième Guerre mondiale.

CHAPITRE IV

TREIZE FEMMES SE SOUVIENNENT : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le gouvernement fédéral veille à assurer une production continue du matériel de guerre pour répondre aux besoins des pays alliés. Par des études et l'établissement de mesures protectrices, il documente divers problèmes qui sont susceptibles de ralentir la production. Cette réglementation vise les ouvriers et plus particulièrement les ouvrières qui prennent des emplois dans des domaines plus spécialisés, mais pour lesquels elles ont peu de qualifications. Outre l'étude de ces mesures, il y a lieu de se demander si celles-ci étaient appliquées et si elles étaient respectées. Nos sources émanant du gouvernement fédéral et celles provenant de nos entretiens oraux ne répondent pas à ces questions de la même façon. Dans ce chapitre, nous verrons les divers aspects qui composent le quotidien des ouvrières et leurs conditions de travail. Nous nous basons plus particulièrement sur l'expérience de treize femmes qui ont été interviewées dans le cadre du projet « Women and War Work in Montreal » de l'Université Concordia. Bien que limitées à treize entretiens, les informations fournies par nos entretiens nous permettent de mettre en perspective les politiques de gestion de la main-d'œuvre du ministère fédéral du Travail.

Les historiens et les sociologues n'hésitent pas à employer les sources orales, de façon complémentaire, dans leurs études. C'est notamment le cas de Jeffrey A. Keshen qui utilise parcimonieusement ces mêmes entretiens². D'autres auteurs, tels que Joy Parr, Bruno Jean, Geneviève Auger et Raymonde Lamothe

¹ Susan Drysdale, Katherine Waters et Gabrielle Hochmann, *Oral History Interview.* Women and War Work in Montreal, Montréal, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, 1988, 27 cassettes et un cartable de photographies.

² Jeffrey A. Keshen, Saints, Sinners and Soldiers: Canada's Second World War, Vancouver, UBC Press, 2004, 389 p.

emploient des entretiens afin de documenter les conditions de travail dans différents contextes³. Ainsi, tout comme ces auteurs, nous employons des entretiens afin de rendre compte des conditions de travail des femmes dans les industries de guerre.

4.1 L'environnement de travail

Nos entretiens oraux présentent une variété d'expériences dans plusieurs usines de production. L'expérience commune de ces femmes provient de leur environnement de travail qui est soumis aux aléas des besoins de la production de guerre. Par l'étude de cet environnement, nous examinons l'influence qu'ont ces lieux de production sur les conditions des ouvrières.

Les historiens ne s'accordent pas sur les effets de la guerre sur les conditions de travail des femmes. Pour les auteurs d'*Histoire du Québec contemporain*, les femmes dans les industries de guerre bénéficient de meilleures conditions que dans les manufactures de textile⁴. La pénurie de main-d'œuvre et l'arrivée de travailleuses dans des emplois qui ne leur étaient pas réservés offrent aux femmes une amélioration de leurs conditions. Pour Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, « [p]endant la guerre, à cause de la hausse de la production et de la rareté du personnel disponible, la main-d'œuvre est mieux traitée qu'en temps ordinaire. »⁵ Cette idée se retrouve dans l'entretien de Joan Bailin qui a travaillé à l'usine Marconi, construite pour les besoins de la production de guerre.

³ Joy Parr, The Gender of Breadwinners. Women, Men, and Change in Two Industrial Towns, 1880-1950, Toronto, Buffalo, London, University of Toronto Press, 1990, 314 p.; Bruno Jean, «Un ouvrier du textile », Recherches sociographiques, vol. 17, no. 1 (1976), p. 73-114; Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, De la poêle à frire à la ligne de feu: la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre '39-'45, Montréal, Boréal Express, 1981, 232 p.

⁴ Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Le Québec depuis 1930*, T. 2 de *Histoire du Québec contemporain*, nouv. éd. rév., Montréal, Boréal, 1989, p. 69-70.

⁵ Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, op. cit., p. 145.

Elle considère que cet endroit est tout à fait sain pour les travailleurs⁶. Pourtant, Jean Hamelin et Fernand Harvey croient que la guerre entraîne une détérioration des conditions de travail lorsqu'ils affirment :

[l]a nature du travail exigé dans ces industries de même que les conditions spéciales d'urgence créées par l'état de guerre devaient entraîner une détérioration des conditions de travail des femmes par rapport à celles de l'industrie textile ou alimentaire d'avant-guerre.⁷

Karen Anderson considère que les femmes devaient subir un grand stress, en s'adaptant à des domaines totalement nouveaux, ce qui contribue à détériorer leurs conditions de travail⁸. À partir des informations que nous avons recueillies et de nos entretiens oraux, il nous est possible de se positionner dans ce débat. Il apparaît que la pénurie de main-d'œuvre et les besoins de la production permettent aux femmes d'accéder à de nouveaux emplois qui offrent de meilleures conditions. Voyons plus en profondeur, la réalité qui est dépeinte dans nos entretiens oraux.

4.1.1 Les lieux de production

Le lieu de production s'avère être le premier élément auquel porter une attention en matière de conditions de travail. La façon dont l'usine et les ateliers sont organisés influe directement sur le travail rendu par les ouvriers. Les femmes interviewées portent un regard critique sur la vétusté des lieux, leur propreté, la luminosité, etc. D'autre part, les lieux de production jouent un rôle dans la protection des travailleurs. Diverses mesures permettent de sécuriser et d'adapter les endroits dangereux. Les travailleurs sont encadrés afin de respecter des règles élémentaires assurant une sécurité à tout le personnel de l'usine. Des affiches sont

⁶ Joan Bailin, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Lisa Weintraub pour Oral History Montreal Studies Concordia University Libraries, à Montréal, le 12 avril 1984.

⁷ Jean Hamelin et Fernand Harvey (dir.), *Les Travailleurs québécois : 1941-1971 : dossier*, Québec, Université Laval, Institut supérieur des sciences humaines, coll. « Études sur le Québec », no. 20, Cahiers de l'ISSH, 1976, p. 70.

⁸ Karen Anderson, Wartime Women: Sex Roles, Family Relations and the Status of Women during World War II, Westport, Greenwood Press, 1981, p. 49.

installées dans l'usine afin de rappeler les risques de dangers. C'est notamment le cas de l'usine Cherrier où on invite les employés à ne pas cacher leurs erreurs.



Figure 4.1 « À l'usine de fabrication de bombes Cherrier, une ouvrière lit une affiche prévenant les ouvriers de ne pas dissimuler les erreurs, car cela pourrait leur coûter la vie »

Rose Alper, qui a travaillé pour Vickers et ensuite Canadair, a expérimenté deux types d'usines. La première usine, où elle travaillait en 1942, lui apparaît vieille et poussiéreuse. Au cours de la guerre, la division d'avionnerie de Vickers est déplacée à Cartierville et prend le nom de Canadair. Elle travaille alors dans une usine neuve, bien éclairée et aérée. Dans la seconde industrie, Alper bénéficiait d'un environnement neuf et bien adapté aux besoins de la production¹⁰. Elle commente ainsi le changement d'usine : « the first one was a very old plant,

⁹ Nicholas Morant, « À l'usine de fabrication de bombes Cherrier, une ouvrière lit une affiche prévenant les ouvriers de ne pas dissimuler les erreurs, car cela pourrait leur coûter la vie » (mai 1941) [photographie], Montréal, Office national du film du Canada/Bibliothèque et Archives Canada, [En ligne]: http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=fre&rec_nbr=3626945&rec_nbr_list=3626945,3195934 (2 novembre 2007).

¹⁰ Rose Alper, Oral History Interview. Women and War Work in Montreal, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 18 avril 1984.

very dusty and the second one was a new plant that had just been built »¹¹. Plus loin, elle décrit ses impressions lorsqu'elle est transférée : « the positive feature was the greater light and the feeling of airiness about the place »¹². Voici un exemple de constats rapportés par une ouvrière sur l'importance d'un environnement sain et ses effets sur le moral. Jean Brooks, à l'emploi de Canada Strip Mill, considère son espace de travail comme inhospitalier pour les femmes. Elle décrit ainsi son lieu de travail : « it was [a] very rough kind of place, because ordinarily women don't work in those places, there was a casting shop with tremendous furnaces »¹³. Soulignons que ce travail est difficile tant pour les femmes que pour les hommes qui doivent supporter la température élevée de ces gros fourneaux.

À l'usine Cherrier de Saint-Paul-l'Ermite, les bâtiments sont divisés par secteurs selon les dangers et les types de production. Les employés qui travaillent dans le groupe 1, section où l'on remplit des obus, doivent observer des règles de sécurité appropriées au niveau de danger de la production, comme le montre cette enseigne :

11 Ibid.

^{&#}x27; Ibid

¹³ Jean Brooks, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Ville Saint-Laurent, le 17 avril 1984.



Figure 4.2 « Affiche d'avertissement à l'usine de fabrications de bombes interdisant la présence de certains objets dans les « bâtiments à risques » » 14

Dans les usines de munitions, chaque section est séparée des autres afin de limiter les dégâts en cas d'accident. Tout en veillant à protéger les ouvriers, on désire également protéger les bâtiments des déflagrations qui peuvent survenir. La figure 4.3 montre une protection antidéflagrante visant à limiter les dégâts que pourrait causer une explosion dans un secteur de production. Ainsi, il faut protéger à la fois l'usine et la main-d'œuvre. L'enjeu de l'organisation des lieux de travail est alors d'assurer un environnement de travail sécuritaire, fonctionnel, mais aussi dont l'atmosphère rend le travail des ouvriers agréable 15.

15 Karen Anderson, op. cit., p. 49.

¹⁴ Nicolas Morant, « Affiche d'avertissement à l'usine de fabrication de bombes Cherrier interdisant la présence de certains objets dans les « bâtiments à risques » » (mai 1941) [photographie], Montréal, Office National du film/Bibliothèque et Archives Canada, [En ligne] : http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=fre&rec_nbr=3626946&rec_nbr_list=3627474,3626946,3197329,3195935 (15 octobre 2007).

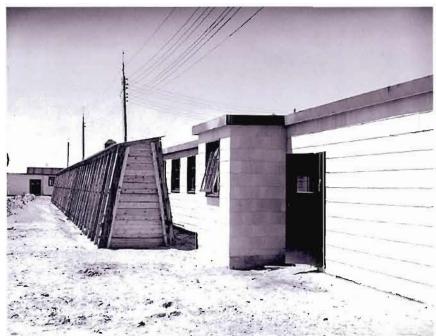


Figure 4.3 « Protection antidéflagrante en face d'un bâtiment de l'usine de fabrication de bombes Cherrier » ¹⁶

4.1.2 Les conditions dans les ateliers de production

Plusieurs éléments doivent être pris en compte dans l'évaluation des conditions de travail dans les ateliers de production. Annette Wolff, secrétaire à l'usine Cherrier, considère que les ouvrières travaillaient dans d'excellentes conditions. Elle affirme à cet égard « everything was brand new, so the working conditions and such were excellent »¹⁷ D'autres femmes travaillant directement aux chaînes de production considèrent leurs conditions de travail comme étant à la fois bonnes et mauvaises¹⁸. C'est notamment le cas de Joan Bailin à l'usine

Nicholas Morant, « Protection antidéflagrante en face d'un bâtiment de l'usine de fabrication de bombes Cherrier » (mai 1941) [photographie], Montréal, Office national du film du Canda/Bibliothèques et Archives Canada, [En ligne]: http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=fre&rec_nbr=3626951&rec_nbr_list=3626018,3196829,3627635,3626951,3197490,3195940,3628097,3628022,3627099,3627096 (5 novembre 2007).

¹⁷ Annette Wolff, Oral History Interview. Women and War Work in Montreal, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 15 août 1983.

¹⁸ Joan Bailin affirme « conditions at work were good and bad ». Joan Bailin, entretien.

Marconi et de Gertie Elbaum qui travaille à Canadair¹⁹. Ces dernières présentent des propos nuancés. Pour Bailin, les lieux de travail étaient propres, mais son travail était très poussiéreux²⁰. Dans l'évaluation de leurs conditions de travail, les femmes ne se basent pas toutes sur les mêmes critères. Certaines d'entre elles évaluent, entre autres, la qualité de leurs relations avec d'autres employés, le degré de dangerosité relié à leur travail, tandis que d'autres s'inquiètent de la luminosité ou de l'aération. L'emploi qu'elles occupent change considérablement leur perception. Ainsi, Wolff, qui est secrétaire, semble avoir une vision idéale de l'usine, probablement près de celle de son patron. Comme il a été dit précédemment, il faut souligner que d'une usine à l'autre les conditions de travail ne sont pas les mêmes.

L'expérience des femmes dans l'industrie textile est tout à fait particulière. Elles doivent constamment rencontrer des quotas de production, ce qui cause un stress considérable chez les employées. L'expérience de Bernadette LeBrun dans une industrie textile à Montréal mène aux mêmes constats que ceux faits par Ellen Scheinberg dans son étude sur les ouvrières du textile à Cornwall durant la Deuxième Guerre mondiale²¹. En plus d'être poussées à produire davantage, les ouvrières sont traitées avec peu d'égard par leurs supérieurs²². Pour Scheinberg, les ouvrières, toutes des femmes au-dessus de 20 ans, sont traitées comme de jeunes filles par leur supérieur. Elles doivent par exemple demander au surveillant pour aller à la salle de bain²³. De plus, elles font face à la menace d'être renvoyées si elles ne rendent pas le travail exigé. Les femmes dans les industries de production de matériel de guerre, dont les besoins en main-d'œuvre sont plus criants, n'abordent pas cette question de menace de la part de leurs supérieurs.

¹⁹ Joan Bailin, entretien; Gertie Elbaum, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 30 mai 1984.

²⁰ Joan Bailin, entretien.

²¹ Ellen Scheinberg, « The Tale of Tessie the Textile Worker : Female Textile Workers in Cornwall During World War II », *Labour/Le Travail*, vol. 33 (Printemps 1994), p. 153 à 186.

²² Bernadette Lebrun, Oral History Interview. Women and War Work in Montreal, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, les 16 et 26 avril 1984.

²³ Ellen Scheinberg, *loc. cit.*, p. 174.

Ainsi, il nous est possible d'affirmer que les conditions de travail des femmes dans les usines de guerre étaient meilleures que dans l'industrie du textile.

Alors que les syndicats dénoncent les mauvaises conditions d'hygiène et de santé dans les usines de guerre²⁴, le gouvernement tente, par des législations et des études, d'assurer de bonnes conditions aux ouvrières. Toutefois, la nature même du travail affecte immanquablement leurs conditions. Joan Bailin qui occupait un emploi dans la finition du cristal considère que son travail était excessivement poussiéreux. Ses effets sont, par contre, diminués par une excellente aération et un souci de conserver les lieux propres²⁵. Pour Rose Alper, à Canadair, son lieu de travail était un environnement excessivement bruyant²⁶. Les travailleuses doivent également apprivoiser de nouveaux outils qui sont pour elles inconnus. De plus, comme le fait remarquer Sherna Berger Gluck, elles sont contraintes physiquement puisqu'elles doivent effectuer d'autres types de mouvements auxquelles elles ne sont pas habituées²⁷.

4.1.3 Les relations de travail

Parmi les éléments soulevés par les femmes concernant la description des conditions dans leur lieu de travail, il y a les relations entre collègues de travail qui doivent être pris en considération dans l'évaluation de la santé psychologique des travailleuses. Comme l'affirme l'historienne Karen Anderson, « [a] woman's success and happiness in an industrial job depended in part on her acceptance by male co-workers and supervisors and their willingness to help her learn her job and do it well. »28. L'historien Jeffrey A. Keshen fait ressortir, à partir des

²⁴ Nadia Fahmy-Eid et Lucie Piché, Si le travail m'était conté ... Les travailleuses de la CTCC-CSN: quelques fragments d'histoire 1921-1976. Montréal, CSN, juin 1987, p. 31-32.

²⁵ Joan Bailin, entretien.

²⁶ Rose Alper, entretien.

²⁷ Sherna Berger Gluck, «Interlude or Change: Women and the World War II Work Experience. A Feminist Oral History », International Journal of Oral History, vol. 3, no. 2 (Juin 1982), p. 93.

28 Karen Anderson, *op. cit.*, p. 47.

entretiens oraux de l'Université Concordia, que les femmes ne sont pas intimidées par leurs collègues; elles les trouvent même polis et galants²⁹. Jean Brooks affirme à cet égard que ses relations avec les hommes étaient cordiales : « they treated me with the utmost courtesy »³⁰. Rose Alper se rappelle qu'elle était bien traitée et bien acceptée par les hommes. Cependant, il semble que leur acceptation soit conditionnelle au fait qu'elles étaient des travailleuses temporaires³¹. Aucune femme ne rapporte avoir été harcelée, sauf Bernadette Lebrun qui travaille dans l'industrie du textile. Karen Anderson, qui étudie l'exemple américain, rapporte des cas de harcèlement visant des femmes³². Étant donné notre petit échantillon, nous ne sommes pas en mesure d'établir si d'autres ouvrières ont été harcelées.

Outre la mixité homme-femme dans les ateliers de production, il y avait également divers groupes ethniques. Il ressort de nos entretiens oraux, auprès de femmes anglophones, que les francophones et les anglophones franchissent la barrière de la langue pour travailler ensemble et répondre aux besoins de la production de guerre. Les immédiats de la guerre semblent favoriser un climat plus cordial dans les relations de travail. Du moins, c'est le constat de Ruby Leslie, lorsqu'elle affirme « French and English worked together hand in hand and each tried to understand each other »³³. Cependant, il s'agit du point de vue d'anglophones, nous n'avons pas d'entretien réalisé auprès d'unilingues francophones qui nous permettrait de corroborer cette affirmation.

4.2 Protégées de la tête aux pieds

La sécurité des employés doit également être assurée par une protection adaptée au travail exécuté. Dans une brochure distribuée au personnel

²⁹ Jeffrey A. Keshen, op. cit. p. 153.

³⁰ Jean Brooks, entretien.

³¹ Rose Alper, entretien.

³² Karen Anderson, op. cit., p. 47-48.

³³ Ruby Leslie, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 4 juin 1984.

nouvellement engagé par la compagnie Lever Brothers de Toronto, on présente des règles élémentaires de sécurité. Les employés doivent, par exemple, porter des vêtements appropriés et garder leur environnement de travail propre³⁴. Pour assurer une plus grande amplitude de mouvement aux ouvrières et les protéger, certaines femmes doivent aussi se soumettre à un code vestimentaire.

Pour plusieurs femmes, il s'agit de la première fois dans leur vie où elles portent des vêtements qui les restreignent peu³⁵. L'uniforme de travail vise à offrir une souplesse dans leur mouvement et une plus grande aisance dans leur travail. Cependant, à l'écoute de nos entretiens oraux, il semble que ce ne soit pas toutes les femmes qui aient porté un uniforme de travail. Certaines restrictions s'appliquent selon le type de travail effectué.

À l'usine Cherrier, l'uniforme diffère selon la zone de travail. Phyllis White, qui ne travaillait pas dans une zone à risque, mettait les vêtements de son choix. Elle note que dans les autres zones, les employés portaient des uniformes de travail³⁶. C'est le cas de son amie Doris McPhail qui revêtait un uniforme gris fait de laine ainsi qu'un béret rouge³⁷. Ruby Leslie, qui travaillait au même endroit que McPhail, avait un uniforme en une pièce³⁸. Une attention particulière est mise sur les employés qui travaillent dans les secteurs dangereux, notamment ceux où on y manipule des explosifs, puisque la poudre explosive peut se coller à leur vêtement et s'enflammer à la moindre étincelle. Pour éviter ce problème, les femmes doivent se changer dans des vestiaires, séparés pour les hommes et les femmes. Tous les ouvriers doivent se laver après leur journée de travail afin

-

³⁴ ANC, Fonds du ministère du Travail, RG 27, vol. 1518, *Now that you are joining us*, Toronto, Lever Brothers, p. 10.

³⁵ Sherna Berger Gluck, loc. cit., p. 93.

³⁶ Phyllis White, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Katherine Waters, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 23 mai 1983.

³⁷ Doris McPhail, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Katherine Waters, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 2 juin 1983.

³⁸ Ruby Leslie, entretien.

d'éviter de traîner de la poudre. Le problème de la poudre dans les cheveux est contourné par le port de couvre-chef.



Figure 4.4 « Ouvrière d'usine à munitions revêtant sa combinaison de travail » 39

Pour différentes raisons, les femmes doivent se protéger les cheveux. On désire les protéger contre les dangers d'ignition ou pour éviter de se prendre les cheveux dans les engrenages des machines. Au Québec, il est annoncé qu'en 1943 les femmes et les jeunes filles doivent :

porter leurs cheveux en nattes serrées sur la tête pour les empêcher de venir en contact avec les pièces rotatives ou les machineries en mouvement ou avec les matériaux ou les substances qu'elles transportent.

³⁹ « Ouvrière d'usine à munitions revêtant sa combinaison de travail » (septembre 1943) [photographie], Toronto, Office national du film du Canada/Bibliothèque et Archives Canada, [En ligne] : (30 octobre 2007).

Les femmes et les jeunes sont maintenant requises de protéger leurs cheveux⁴⁰

La figure 4.5 montre une photographie qui vise par sa publication à renforcer ce comportement auprès des employées, en présentant la bonne façon de faire. Cette réglementation protectrice semble être bien observée par les ouvrières interviewées, sauf dans un cas particulier. Gertie Elbaum devait porter un filet sur ses cheveux, ce que les ouvrières ne faisaient que lorsque l'inspecteur était là⁴¹. Ainsi, les femmes ne devaient pas toujours suivre à la lettre les exigences vestimentaires. C'est pourquoi il devait y avoir un contrôle de la part des inspecteurs. Allison L. Hepler fait d'ailleurs ressortir dans son étude sur le travail des femmes que

« [w]hile many supervisors noted that women followed health and safety regulations more scrupulously than men, this happened in spite of women's perceived concerns about personal appearance, which should have made them reluctant to wear goggles or caps that hid their hair. »⁴²

Cependant, à partir de l'utilisation d'entretiens oraux, elle met un bémol à ce constat tiré d'un article du *New York Times*, il apparaît que certaines femmes n'hésitaient pas à se couper les cheveux pour les besoins de leur travail⁴³.

.

⁴⁰ « Législation ouvrière. Récente réglementation en vertu de législation canadienne fédérale et provinciale. Sécurité industrielle et salaires minimums en Colombie-Britannique et au Québec », *La Gazette du travail*, vol. 43, no. 5, mai 1943, p. 724-725.

⁴¹ Gertie Elbaum, entretien.
⁴² Allison L. Hepler, *Women in Labor: Mothers, Medicine, and Occupational Health in the United States, 1890-1980*, Columbus (Ohio), Ohio State University Press, 2000, p. 71.

⁴³ « Factory Girl Type Seen Ended by War, » *New York Times*, 23 mars 1943 dans Allison L. Hepler, *op. cit.*, p. 73.



Figure 4.5 « Veronica Foster, une employée de la société John Inglis Co. et connue sous le nom de « la fille au fusil-mitrailleur », fait une démonstration de l'utilisation d'un foulard afin d'éviter que les cheveux des employées ne se prennent dans les machines » ⁴⁴

« We want steel toes like the men. »45

Voilà ce que scandent les travailleuses américaines qui veulent les mêmes conditions de travail que les hommes et aussi la même protection. Notons que nous n'avons pas d'information concernant un mouvement similaire au Québec. Les femmes doivent chausser des souliers sécuritaires et dont il est possible de trouver plusieurs exemples dans les sources iconographiques du gouvernement fédéral.

⁴⁴ « Veronica Foster, une employée de la société John Inglis Co. et connue sous le nom de « la fille au fusil-mitrailleur », fait une démonstration de l'utilisation d'un foulard afin d'éviter que les cheveux des employées ne se prennent dans les machines » (10 mai 1941) [photographie], Toronto, Office national du film/Bibliothèque et Archives Canada, [En ligne] : < http://mikan3. archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=fre&rec_nbr=36 25282&rec_nbr_list=3627397,3626852,3625282,3623294,3191767,3197251,3195841,3193616> (10 novembre 2007).

Elinore Herrick, « With Women at Work, the Factory Changes », New York Times Magazine, 24 janvier 1943, p. 34 cité dans Allison L. Hepler, op. cit., p. 73.



Figure 4.6 Exemples de chaussures portées à l'usine de fusils-mitrailleurs Bren de la John Inglis Co. 46

L'étude d'Allison Hepler nous montre d'autres facettes à cette question. Les femmes veulent à la fois être protégées, tout comme les hommes, mais elles sont également conscientes de la mode⁴⁷. Il semble qu'il n'y ait pas une usine qui ait adopté le même type de souliers. Certaines portent des chaussures d'hommes, ce qui a des effets négatifs sur la santé de leurs pieds. Une commentatrice affirme que les souliers des hommes pouvaient avoir l'effet de ruiner leurs pieds, « ruin the women's feet, with their higher arches and their long use or relatively high heels. »⁴⁸ La protection des pieds peut avoir à la fois des effets sur la santé à court terme, puisque de bons souliers protègent des accidents, mais aussi à long terme.

Les mesures vestimentaires visant à protéger les ouvriers sont accrues dans les usines où il y a des substances dangereuses. Le personnel médical qui inspecte

⁴⁶ Photo de gauche : « Chaussures portées par une ouvrière de munitions assise à une machine à l'usine de fusils-mitrailleurs Bren de la John Inglis Co » (10 mai 1941) [photographie], Toronto, Office national du film du Canada/Bibliothèque et Archives Canada, [En ligne]: <a href="mailto:/mikan3.archives.ca/pam/public mikan/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=f">mailto:/mikan3.archives.ca/pam/public mikan/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=f re&rec nbr=3626825&rec nbr list=3626825,3626824,3626823,3626822,3626821,3626819,3626 817,3626816,3626815,3626810> (20 octobre 2007). Photo au centre : « Chaussures portées par une ouvrière des munitions travaillant sur un tour d'atelier à l'usine de fusils-mitrailleurs Bren de la John Inglis Co » (10 mai 1941) [photographie], Toronto, Office national du film du Canada/Bibliothèque et Archives Canada, [En ligne] : http://mikan3.archives.ca/pam/public mikan/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=fre&rec nbr=3626822&rec nbr_list=36 26825,3626824,3626823,3626822,3626821,3626819,3626817,3626816,3626815,3626810> octobre 2007). Photo à droite : « Chaussures portées par une ouvrière des munitions travaillant au tour d'atelier à l'usine de fusils-mitrailleurs Bren de la John Inglis Co » (10 mai 1941) [photographie], Toronto, Office national du film du Canada/Bibliothèque et Archives Canada, [En ligne]: < http://mikan3.archives.ca/pam/public mikan/index.php?fuseaction=genitem.displayItem &lang=fre&rec nbr=3626824&rec nbr list=3626825,3626824,3626823,3626822,3626821,36268 19,3626817,3626816,3626815,3626810> (20 octobre 2007).

⁴⁷ Allison L. Hepler, op. cit., p. 73.

⁴⁸ Elinore Herrick, *loc. cit.*, p. 34 cité dans Allison L. Hepler, *op. cit.*, p. 73.

les ouvriers joue alors un rôle primordial dans le respect de ces règles. De nombreuses infirmières sont embauchées afin de veiller à ce que les femmes respectent la réglementation, c'est notamment le cas de l'infirmière Margaret Van Scoyoc. Son travail à l'usine Cherrier était de voir à ce que les femmes aient bien pris leur douche. Chaque ouvrière devait être inspectée par une infirmière ou un inspecteur avant de franchir la barrière de l'usine pour retourner chez elle. Dans son entretien l'infirmière note la part importante du personnel et de l'administration de l'usine dans la réussite de telles directives⁴⁹.

4.3 La journée de travail

Les heures de travail, le temps de repos, le transport et les responsabilités à l'extérieur du travail sont des éléments qui rythment la journée de travail d'une ouvrière. Les usines fabriquant du matériel de guerre obtiennent des permis qui permettent la suspension de la réglementation concernant les conditions de travail. Le gouvernement fédéral est à la fois pris entre le problème de la fatigue industrielle, l'absentéisme, le manque de main-d'œuvre et le besoin de maximiser la production. Leurs répercussions ne sont pas les mêmes pour chacune des femmes interviewées selon l'emploi occupé et le type d'industrie où elles travaillent.

4.3.1 Les heures de travail

Le lien entre l'augmentation de la production et la croissance de la fatigue industrielle n'est pas nouveau. Pour Penny Summerfield, l'expérience de la Première Guerre mondiale montre qu'il y a un lien entre le nombre d'heures

⁴⁹ Margaret Van Scoyoc, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 5 juin 1984.

travaillées et le rendement de l'ouvrier⁵⁰. En plus de contribuer au phénomène de l'absentéisme, les longues heures de travail accroissent les risques d'erreurs. Voyons de quelle façon les travailleuses interviewées présentent leur journée de travail.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre III, la législation au Québec, avant la guerre, permet aux femmes de travailler un maximum de 10 heures par jour pour un maximum de 55 heures par semaine. Pour l'industrie de guerre, une exemption est faite afin de permettre aux entreprises de remplir les exigences de la production. Avec un permis, une entreprise peut faire travailler ses employées jusqu'à 12 heures par jour pour un maximum de 65 heures par semaine. Cependant, l'employeur ne peut pas exiger ce nombre d'heures pour une période allant au-delà de six semaines⁵¹. Au cours de la guerre, on modifie les horaires afin de s'assurer que l'usine soit en fonction 24 heures par jour. Francine Barry, dans son étude sur le travail féminin au Québec, rapporte qu'avant et au début de la guerre, les femmes employées dans les usines de munitions ont des journées de travail de 10 heures⁵². Avec l'apparition du système de rotation des équipes, elles travaillent 8 heures par jour⁵³. Il s'agit d'une diminution importante des heures travaillées.

Le système de rotation des quarts de travail a pour objectif de diminuer les heures travaillées par les ouvrières. Selon l'historienne britannique Penny Summerfield, c'est une mesure incitative afin que les femmes mariées prennent un emploi. De plus, elle permet le maintien de la production 24 heures par jour⁵⁴. Pour les syndicats, cette mesure vise avant tout à répondre au problème des

ANC, Fonds du ministère du travail, RG27, vol. 985, «Legislation Concerning the Employment of Women. Provincial Laws », juillet 1945, p. 5.

⁵⁰ Penny Summerfield, Women workers in the Second World War. Production and Patriarchy in Conflict. London, Croom Helm, 1984, p. 133.

⁵² Francine Barry, Le travail de la femme au Québec: l'évolution de 1940 à 1970, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977, p. 28.

53 Jean Hamelin et Fernand Harvey, op. cit., p. 75.

⁵⁴ Penny Summerfield, op. cit., p. 140-141.

longues heures de travail⁵⁵. Ce système consiste en une rotation, habituellement aux deux semaines, entre un quart de travail de jour, de soir et de nuit. Toutefois, malgré la diminution des heures de travail, les opposants à ce système sont nombreux. Ils considèrent ce régime de travail comme étant nuisible à la santé physique et morale des ouvrières⁵⁶. Jean Hamelin et Fernand Harvey expliquent les effets négatifs :

[p]hysiquement néfaste à cause de l'irrégularité dans les heures de repas et de sommeil et de l'impossibilité pour plusieurs de récupérer vraiment le sommeil de la nuit et dangereux moralement à cause des occasions accrues de débauche des jeunes filles sortant la nuit de l'usine et de la promiscuité au travail.⁵⁷

Danielle Dionne commente ce problème en affirmant que « the three shifts is more disruptive than the two »⁵⁸. Phyllis White note d'ailleurs que malgré le fait qu'elle ait subi une diminution de ses heures de travail, on lui exigeait de produire la même quantité de travail que si elle avait travaillé 10 heures⁵⁹. Certaines femmes voient ce régime de travail comme étant très dur pour les nerfs. L'ajout d'un quart de travail de nuit a d'ailleurs des effets négatifs sur le travail rendu par certains travailleurs. Doris McPhail avait particulièrement de la difficulté à se concentrer lorsqu'elle travaillait de nuit⁶⁰. Bernadette Lebrun, employée dans une manufacture de textile, affirme qu'elle n'aurait pas été capable de travailler sur un système de rotation des quarts de travail⁶¹. Elle craignait alors que sa santé soit atteinte. Elle ajoute que même les hommes trouvaient ce régime de travail difficile⁶². À l'écoute de nos entretiens, nous remarquons que les femmes qui acceptent de se soumettre au système de rotation des quarts de travail le font en raison de la nature temporaire de leur occupation.

⁵⁵ Alfred Charpentier , « Le travail féminin dans nos usines de guerre », *Le Devoir*, 23 mai 1942, p. 4.

⁵⁶ Jean Hamelin et Fernand Harvey, op. cit., p. 75.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 75-76.

⁵⁸ Danielle Dionne, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 7 avril 1984.

⁵⁹ Phyllis White, entretien.

⁶⁰ Doris McPhail, entretien.

⁶¹ Bernadette Lebrun, entretien.

⁶² Ibid.

4.3.2 Les temps de repos

Les employeurs accordent entre 30 et 45 minutes de pause pour les repas. Ce temps n'est cependant pas égal pour toutes. Dans une lettre de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) au journal *Le Devoir*, le syndicat dénonce le problème vécu par des femmes qui ne peuvent pas prendre de temps pour manger. Elles devaient plutôt travailler afin de produire ce qu'on exigeait d'elles⁶³. Bien que nous n'ayons pas constaté cette situation dans nos entretiens oraux, nous avons tout de même rencontré d'autres problèmes reliés au temps de repos. Ruby Leslie, qui travaillait à l'usine Cherrier de Saint-Paul-l'Ermite, raconte qu'en 30 minutes les femmes devaient quitter leur travail, se changer, marcher un mile jusqu'à la cantine et ensuite revenir à leur travail⁶⁴. Cela leur laisse peu de temps pour manger.

Prendre le temps de manger, ce n'est pas tout, encore faut-il le faire dans un endroit convenable et aussi manger des aliments sains, qui fournissent de l'énergie. Doris McPhail affirme qu'il n'y avait pas de cafétéria dans son secteur, c'est pourquoi les femmes mangeaient dans le vestiaire⁶⁵. Cependant, la plupart des femmes dans nos entretiens affirment prendre leur repas dans une cafétéria. D'après la loi québécoise et selon le nombre d'employés, l'inspecteur peut exiger qu'un employeur offre à ses employés un lieu convenable pour manger⁶⁶.

L'alimentation est un thème qui attire l'attention des spécialistes à l'emploi du gouvernement. Selon un article de *La Gazette du travail* de 1942, on explique ainsi cet enjeu : « [I]a nutrition peut être à l'origine de bien des défaillances et de bien des cas d'inefficacité et de mauvais état de santé dans

⁶³ Alfred Charpentier, loc. cit., p.4.

⁶⁴ Ruby Leslie, entretien.

⁶⁵ Doris McPhail, entretien.

⁶⁶ ANC, Fonds du ministère du travail, RG27, vol. 985, « Legislation Concerning the Employment of Women. Provincial Laws », juillet 1945, 37 p.

l'industrie. »⁶⁷ Ce problème est également rapporté par la militante syndicaliste Leah Roback qui souligne les mauvaises habitudes alimentaires des jeunes femmes. Elles n'avaient souvent pas le temps de déjeuner, elles allaient au restaurant pour dîner et elles mangeaient des sucreries. Elle commente ainsi leur alimentation : « their eating habits were poor, [they] drank a coke [...] you don't get much energy out of that »⁶⁸. Ce type d'alimentation leur donne peu d'énergie pour la somme de travail qu'elles ont à fournir⁶⁹. Cette situation ne semble pas généralisée, puisque plusieurs femmes interviewées apportaient leur lunch. Il était souvent constitué d'un sandwich, de fruits et d'un morceau de gâteau⁷⁰. D'autres mangeaient la nourriture qui était distribuée à la cafétéria. Nombre d'entre elles affirment ne pas se souvenir exactement de ce qu'elles mangeaient.

L'heure du repas n'est pas le seul temps d'arrêt dont bénéficient les travailleurs. Selon la loi en vigueur au Québec, les femmes employées dans des industries reliées à la guerre bénéficient de deux temps d'arrêt de travail de 10 à 15 minutes dans la journée⁷¹. C'est d'ailleurs ce qui est rapporté par nos interviewées qui abordent le sujet.

4.3.3 Le transport

La journée de travail de l'ouvrière est aussi allongée par le moyen de transport qu'elles doivent emprunter pour aller et revenir du travail. Rares sont celles qui résident à proximité de leur lieu de travail. Notons qu'un système de

⁶⁷ « L'alimentation et les industries de guerre. Relation entre l'alimentation appropriée et la santé et le rendement de la main-d'œuvre de guerre », *La Gazette du travail*, vol. 42, no. 5, mai 1942, p. 614.

⁶⁸ Leah Roback, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 24 avril 1984.

⁶⁹ Ihid

Doris McPhail, entretien et Flora Lipscombe, Oral History Interview. Women and War Work in Montreal, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 10 avril 1984.

⁷¹ ANC, Fonds du ministère du Travail, RG27, vol. 985, « Legislation Concerning the Employment of Women. Provincial Laws », juillet 1945, p. 14.

transport est organisé pour la majorité des ouvrières de l'usine Cherrier qui doivent partir de Montréal pour se rendre à Saint-Paul-l'Ermite. Les ouvriers devaient prendre un tramway pour se rendre à la gare de train. Le traiet parcouru allonge considérablement leur journée. Phyllis White évalue qu'elle devait compter deux heures pour aller travailler et deux heures pour revenir à la maison⁷². De plus, les ouvriers doivent marcher pour atteindre le bâtiment où ils travaillaient. La quantité considérable de temps passé à se déplacer est une des raisons qui justifient le choix de Bernadette Lebrun de ne pas travailler dans une usine de guerre⁷³. Le train n'est pas toujours le moyen de transport le plus efficace. Ruby Leslie rapporte que le train est lent et que l'hiver, il est souvent bloqué par la neige. Il lui est déjà arrivé de rester à l'usine de deux à trois jours parce que le train ne fonctionnait pas⁷⁴. Ce transport n'est pas réservé à tous les employés, lorsque l'on gravit les échelons, les ouvriers n'ont plus à prendre le train. C'est le cas rapporté par Doris McPhail qui prenait le train lorsqu'elle était ouvrière et qui voyageait en autobus lorsqu'elle était devenue superviseure. Il en est de même pour Margaret Van Scoyoc, infirmière à l'usine Cherrier, qui bénéficiait d'un système de transport privilégié. Elles n'avaient donc pas à marcher et elles n'avaient pas à traverser la barrière principale⁷⁵.

⁷² Phyllis White, entretien.

⁷⁴ Ruby Leslie, entretien.

⁷³ Bernadette Lebrun, entretien.

⁷⁵ Doris McPhail, entretien et Margaret Van Scoyoc, entretien.

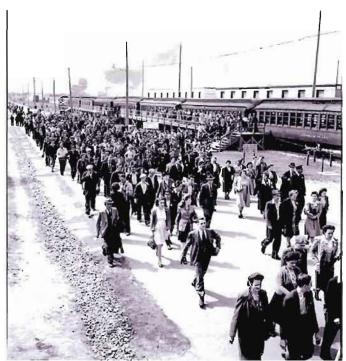


Figure 4.7 « Des ouvriers et des ouvrières quittant l'usine Cherrier de la Defence Industries Limited montent dans des trains de voyageurs » ⁷⁶

4.3.4 Les responsabilités à l'extérieur du travail

Une fois le travail terminé et les femmes de retour à la maison, celles-ci n'ont pas fini leur journée. Elles doivent s'occuper des tâches ménagères. Leah Roback rapporte les commentaires de plusieurs femmes : « I can't take it anymore! I am so exhausted! »⁷⁷ Le problème de la double journée de travail a particulièrement affecté Phyllis White qui a cessé de travailler durant 18 mois en raison d'une dépression nerveuse. Elle attribue les raisons de son absence à la difficulté du travail et ses responsabilités à la maison⁷⁸. Jean Brooks, quant à elle,

⁷⁶ Harry Rowed, « Des ouvriers et des ouvrières quittant l'usine Cherrier de la Defence Industries Limited montent dans des trains voyageurs » (juin 1944) [photographie], Montréal, Office national du film du Canada/Bibliothèque et Archives Canada, [En ligne]: < http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=fre&rec_nbr=36 28158&rec_nbr_list=3195935,3626946,3628158,3628157,3628156,3627620,3625117,3198015,31 98014,3198013> (4 novembre 2007).

⁷⁷ Leah Roback, entretien.

⁷⁸ Phyllis White, entretien.

quitte son emploi lorsqu'elle est enceinte⁷⁹. Dans une enquête du Women's Bureau des États-Unis, effectuée auprès de 3000 femmes, on observe que les travailleuses sont plus souvent aidées par d'autres femmes qu'un mari ou un fils. Certains témoignages recueillis montrent le problème vécu par les femmes :

« A forty year-old women described her day, which began at 5:45 A.M. when she rose to prepare her husband's breakfast and lunch before punching in herself at 7:00. She tried to shop during her lunch hour. "My husband got home at 4:15 and would have to wait until I got home at 5:45 and got his supper. Some nights he was mad." Another woman explained why she left her job, "My husband likes his meals on time, so he persuaded me to quit work." »⁸⁰

Les femmes ne sacrifient pas leurs tâches ménagères, elles amputent plutôt leurs heures de sommeil et leur temps libre⁸¹. C'est pourquoi les autorités fédérales mènent une campagne suggérant aux ouvrières de réduire leurs tâches ménagères. Il leur est conseillé de dormir suffisamment, de se distraire et de bien se nourrir afin d'être des ouvrières productives et efficaces⁸². Ce problème préoccupe le gouvernement fédéral qui crée un système de garderies, en juillet 1942. Cependant, à la lumière de nos entretiens, peu de femmes laissaient leurs enfants à la garderie. Ce système était d'ailleurs largement contesté au Québec. Selon Annette Wolff et Rose Alper, les mères laissaient plutôt leur enfant à un membre de la famille⁸³.

Le problème de la double journée de travail préoccupe particulièrement le gouvernement fédéral puisqu'en plus d'être la raison de nombreuses absences, il explique pourquoi les femmes mariées quittent leur travail ou refusent de prendre un emploi⁸⁴. La campagne entamée en 1943, pour que les mères prennent un emploi à temps partiel, fait partie des solutions proposées par le gouvernement

⁷⁹ Jean Brooks, entretien.

Women's Bureau, Women's Wartime Hours of Work: The Effect on Their Factory Performance and Home Life, Women's Bureau Bulletin, no. 208, Washington, Government Printing Office, 1947, p. 3-5, 49, 86-87, 159-160 cité par Susan M. Hartmann, The Home Front and Beyond. American Women in the 1940s, Boston, Twayne, 1982, p. 83-84.

Susan Hartmann, op. cit., p. 84.

⁸² Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, *op. cit.*, p. 135.

⁸³ Annette Wolff, entretien; Rose Alper, entretien.

⁸⁴ Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, op. cit., p. 134-135.

fédéral⁸⁵. Cependant, il subsiste une grande incompréhension de la part des employeurs concernant les multiples rôles joués par les femmes et les raisons de leurs absences⁸⁶. Certaines usines tentent de répondre aux besoins des travailleuses en offrant des magasins. Gertie Elbaum, qui travaille à Canadair, affirme faire ses emplettes durant ses heures de lunch⁸⁷. Les employeurs et le gouvernement fédéral tentent, chacun à leur manière, de pallier à une situation complexifiée par la guerre. Karen Anderson fait valoir que non seulement les femmes doivent vaquer à leurs tâches domestiques, mais elles doivent également voir aux exigences du rationnement⁸⁸. Nous devons ici nous limiter à ce constat qui ne trouve pas écho auprès d'autres auteurs ni dans nos sources manuscrites ou nos entretiens oraux.

Le problème de la double journée de travail se pose particulièrement pour les femmes mariées. Avec de longues journées de travail et un transport qui, pour la plupart, allonge considérablement leur journée, elles ne possèdent que peu de temps pour accomplir toutes leurs tâches. Ainsi, cela peut avoir des effets sur leur santé, mais aussi sur leur sécurité puisque leur vigilance diminue. Les effets de ces longues journées de travail se répercutent dans une hausse du taux d'absences.

4.3.5 L'absentéisme

Les longues heures de travail, le manque de repos et la mauvaise alimentation sont tous des facteurs contribuant à l'augmentation de l'absentéisme dans l'industrie. Pour le gouvernement fédéral, ce problème limite la disponibilité de la main-d'œuvre, ce qui a un effet sur la production⁸⁹. En tentant de pallier ce problème d'absentéisme, il répond aux pressions qui lui sont faites par les

⁸⁵ Le collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, 2^e édition entièrement revue et mise à jour, Montréal, Le Jour, 1992, p. 386.

⁸⁶ Allison L. Hepler, op. cit., p. 79.

⁸⁷ Gertie Elbaum, , entretien.

⁸⁸ Karen Anderson, op. cit., p. 49.

^{89 «} Absentéisme dans les industries de guerre canadiennes », *La Gazette du travail*, vol 43, no. 1, janvier 1943, p. 10.

employeurs afin d'obtenir davantage de main-d'œuvre⁹⁰. Avant de connaître les solutions proposées, voyons d'abord les causes.

À partir d'une enquête effectuée par le ministère des Munitions et de l'Approvisionnements (MMA) auprès de 35 usines et des études menées en Grande-Bretagne et aux États-Unis, le gouvernement fédéral tente de cerner le problème de l'absentéisme en cherchant ses ramifications⁹¹. Trois facteurs permettent d'expliquer les absences dans les industries : les maladies et les accidents, la fatigue industrielle et les raisons personnelles. Les absences freinent le développement de l'industrie de guerre et c'est pourquoi le gouvernement tient à limiter leurs effets⁹². Ici, nous voyons que le gouvernement fédéral a tout intérêt, de concert avec les employeurs, à améliorer les conditions de travail afin de diminuer les effets de la pénurie de main-d'œuvre qui pourraient être aggravés par des taux élevés d'absences.

Bien que la question des absences ne soit pas un thème fréquemment abordé dans nos entretiens oraux, quelques informations peuvent tout de même en être tirées. Signalons que les femmes interviewées sont presque toutes célibataires ou mariées et sans enfant. Rose Alper et Ruby Leslie rapportent s'être absentées pour de longues durées pour des raisons de santé⁹³. De l'avis de Gertie Elbaum, il était difficile d'être absente pour des raisons personnelles puisqu'on exigeait d'eux un certificat médical attestant de la raison de leur absence⁹⁴.

Il semble, selon Penny Summerfield qui étudie les travailleuses en Grande-Bretagne, que les femmes soient absentes deux fois plus souvent que les hommes⁹⁵. Un article de La Gazette du travail présente le cas d'une compagnie,

⁹⁰ Penny Summerfield, op. cit., p. 124; Ellen Scheinberg, op. cit., p. 172 et Karen Anderson, *op. cit.*, p. 50.

91 « Absentéisme dans les industries de guerre canadiennes », *loc. cit.*, p. 10.

⁹³ Rose Alper, entretien et Ruby Leslie, entretien.

⁹⁴ Gertie Elbaum, entretien.

⁹⁵ Penny Summerfield, op. cit., p. 124-125.

qui n'est pas nommée, où il y a un taux de 20 % d'absences chez les femmes et 9,6 % chez les hommes⁹⁶. Karen Anderson présente des résultats similaires concernant l'industrie de guerre à Seattle. En 1943, cette étude montre que les femmes sont 2,2 fois plus absentes que les hommes⁹⁷. Les absences relevant à la fois des problèmes de santé et de sécurité, les industries luttent pour contrer ce problème qui ralentit la production.

4.4 Les dangers de la production

Les dangers reliés à la production de matériel de guerre ne sont pas perçus ni identifiés de la même façon par les gouvernements, les syndicats et les employées. Le gouvernement fédéral voit les risques reliés à la production comme des éléments qui la ralentissent. Il s'agit alors d'administrer le travail en usine afin d'écarter les erreurs qui peuvent avoir des effets négatifs sur la santé des ouvriers. Dans une situation de pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement fédéral doit éviter toute représentation négative du travail en usine. Il doit donc évacuer du discours officiel la notion de risque relatif à ce type de travail. Ainsi, bien que les syndicats aient donné leur appui au gouvernement pour assurer la bonne poursuite de la guerre, certains dénoncent les conditions de travail dans ces usines. Nous exposerons le point de vue de femmes qui ont vécu, vu ou qui rapportent des accidents. Nous verrons dans cette section comment la notion d'accident est traitée différemment selon les acteurs qui l'abordent.

4.4.1 Les dangers identifiés par les gouvernements

Les dangers dans les usines et les accidents sont absents de la représentation du travail de guerre véhiculée par le gouvernement fédéral. Annoncer les dangers et les accidents reliés au travail de guerre entraverait la

⁹⁷ Karen Anderson, op. cit., p. 49.

^{96 «} Notes sur questions d'actualité. L'absentéisme dans les industries de guerre au Canada », La Gazette du travail, vol. 43, no. 4, avril 1943, p. 441.

politique d'embauche de main-d'œuvre du gouvernement. Cette question est d'ailleurs abordée par le collectif Clio qui affirme que le gouvernement fédéral « tait tous les accidents graves qui se produisent, de peur de manque de main-d'œuvre. » D'autres observations montrent que le gouvernement fédéral éludait cette question.

Pour obtenir des statistiques sur les accidents, nous devons nous référer aux tableaux des accidents de travail dans La Gazette du travail. Notons que durant la guerre, cette section du mensuel est moins détaillée que pour les années précédentes. Le tableau 4.8 montre la proportion des accidents mortels survenus au Canada et au Québec. Il a été réalisé à partir des données contenues dans le bilan annuel sur les accidents de travail présenté entre 1939 et 1945. Dans ce tableau, nous voyons que le Québec suit la même tendance que le Canada en ce qui a trait à l'augmentation des accidents de travail. Nous remarquons qu'il y a une augmentation du nombre d'accidents au cours de la guerre. En 1939, il y a 232 accidents mortels du travail au Québec, alors qu'en 1942, la province atteint un nombre record de 440 accidents, Au Canada, l'Ontario demeure en tête de liste du nombre d'accidents de travail. Cependant, ces statistiques ne tiennent pas compte des différences de sexe et elles se concentrent uniquement sur les accidents mortels. Le rapport de la Commission des accidents du travail du Québec permet de combler certaines de ces lacunes. Ainsi, en 1940, 65 704 accidents de travail sont signalés à la Commission. Les données présentées dans les Documents de la Session de la province de Québec sont partielles et il n'y a pas de distinction de sexe.

Il serait faux d'affirmer que le gouvernement fédéral ne désire pas protéger les ouvriers, puisque comme nous l'avons vu dans le chapitre III, l'accès des femmes à des travaux dangereux est limité. Il doit s'assurer que l'apport en maind'œuvre n'est pas entravé par une mauvaise presse des dangers reliés aux accidents.

⁹⁸ Le collectif Clio, op. cit., p. 386.

Nombre de morts

1600
1400
1200
1000
800
400
200
Accidents mortels au Québec
Québec

1939 1940 1941 1942 1943 1944 Année

Figure 4.8 Les accidents mortels survenus au Canada et au Québec, tels que présentés dans *La Gazette du travail* de 1939 à 1945⁹⁹

4.4.2 Les accidents répertoriés dans Le Devoir

Dans le journal *Le Devoir*, nous avons constaté, à partir de notre échantillon, des références à des accidents. Plusieurs articles concernent une explosion qui a eu lieu dans la manufacture de textile A. Hollander & Sons¹⁰⁰. Le journal présente également des articles sur des accidents dans les industries de guerre. Quelques-uns sont rapportés à l'extérieur de la région de Montréal. À Lachute, un homme de 30 ans a été blessé dans une explosion survenue dans une usine de munitions. On ne fait aucune conclusion quant aux causes de l'accident et on annonce que les officiers de la compagnie vont enquêter¹⁰¹. À l'extérieur du

101 « Faits divers. Explosion à Lachute », Le Devoir, mercredi 21 octobre 1942, p. 2.

^{99 «} Les accidents mortels du travail au Canada en 1939 », La Gazette du travail, vol. 40, no. 3, mars 1940, p. 313 à 322; « Les accidents mortels du travail au Canada en 1940 », La Gazette du travail, vol. 41, no. 3, mars 1941, p. 367 à 376; « Les accidents mortels du travail au Canada en 1941 », La Gazette du travail, vol. 42, no. 3, mars 1942, p. 390-392; « Les accidents du travail. Accidents mortels du travail au Canada en 1942 », La Gazette du travail, vol. 43, no. 3, mars 1943, p. 429-439; « Les accidents du travail. Accidents mortels du travail, vol. 44, no. 3, mars 1944, p. 448-457; « Les accidents du travail. Accidents mortels du travail au Canada en 1944 », La Gazette du travail, vol. 45, no. 3, mars 1945, p. 460-469.

le coroner. Deux enquêtes importantes ajournées "sine die" », *Le Devoir*, mercredi 19 mars 1941, p.2; « Chez le coroner. Deux enquêtes importantes ajournées "sine die" », *Le Devoir*, mercredi 19 mars 1941, p. 10; « Chez le coroner », *Le Devoir*, jeudi 20 mars 1941, p.1; « L'incendie de la rue Wellington », *Le Devoir*, jeudi 20 mars 1941, p. 7.

Québec, on rapporte un accident survenu dans une usine de production de guerre à Niagara Falls et un autre aux États-Unis¹⁰². Concernant l'accident qui s'est produit à l'usine Welland Chemical Works à Niagara Falls, le MMA a déclaré « que l'explosion est "purement accidentelle" et qu'elle ne retardera pas la production. »¹⁰³ De courts articles présentent également des accidents survenus à Montréal. Les accidents rapportés sont attribuables à des événements isolés, qu'il s'agisse d'un homme blessé à la tête ou d'un incendie sans victime¹⁰⁴. Il y a peu de détails dans la description des accidents. Dans un cas particulier survenu aux usines de la Canadian Car and Foundry Limited, où un homme est mort, on annonce que « [l]es autorités de la compagnie ont refusé de donner des détails sur l'affaire. »¹⁰⁵ Il semble y avoir peu d'informations qui soient diffusées à propos des accidents. De plus, aucun accident concernant une industrie de guerre, parmi ceux que nous avons répertoriés, n'implique une femme.

4.4.3 Les dangers identifiés par les syndicats

Les syndicats dénoncent les conditions de travail dans les usines de guerre. Ils portent un accent particulier sur la sauvegarde de la santé des femmes. D'ailleurs, les auteurs Nadia Fahmy-Eid et Lucie Piché qualifient l'attitude de la CTCC, notamment à propos du travail de nuit, comme étant protectionniste 106. Durant la guerre, les syndicats dénoncent la hausse des accidents de travail et les mauvaises conditions de travail vécues par les ouvrières 107. Alfred Charpentier dans un article paru dans *Le Devoir* dénonce le manque de protection pour les

103 « Trois morts dans une usine de Niagara Falls », Le Devoir, jeudi 4 septembre 1941, p. 3.

-

^{102 «} Trois morts dans une usine de Niagara Falls », *Le Devoir*, jeudi 4 septembre 1941, p. 3; « Faits divers. Explosion dans une usine », *Le Devoir*, lundi 19 octobre 1942, p. 2.

¹⁰⁴ « Faits divers. Blessé à la tête », *Le Devoir*, vendredi 14 mai 1943, p.6; « Faits divers. Incendie à la Dominion Rubber », *Le Devoir*, vendredi 5 février 1943, p. 6.

^{105 «} Faits divers. Accident mortel à un ouvrier », Le Devoir, mercredi 19 mars 1941, p.7.

¹⁰⁶ Nadia Fahmy-Eid et Lucie Piché, op. cit., p. 34.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 32.

ouvrières qui doivent subir les décisions prises pour elles¹⁰⁸. Ce dernier est nuancé dans la dénonciation des mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité. Il affirme que bien que plusieurs accidents soient attribuables à « la légèreté d'ouvrières » qui ne suivent pas les règlements, la majorité des accidents proviennent de « l'épuisement résultant des heures de travail trop longues »¹⁰⁹. Dans cet article, le président de la CTCC semble mettre le blâme sur la situation créée par la guerre (pénurie de main-d'œuvre et augmentation de la production). Les employeurs ont aussi une part de responsabilité quant aux heures excessives de travail et les pressions qu'ils exercent afin de produire davantage. Cette idée est d'ailleurs appuyée par M. Verna-A. Zimmer, directeur des conditions ouvrières au ministère du Travail des États-Unis, invité à une conférence de la Ligue de sécurité de la province de Québec. Dans un article du *Devoir* de 1943, ce dernier affirme « qu'en général les patrons ou administrateurs sont les premiers responsables des accidents. »¹¹⁰ La faute leur revient puisqu'ils n'appliquent pas efficacement les techniques de prévention¹¹¹.

Le gouvernement fédéral contrôle tout de même les conditions de travail qui régissent les industries de guerre. Celui-ci a donc un rôle de premier plan à jouer dans le maintien de la santé des ouvriers, Alfred Charpentier affirme à ce sujet que « le gouvernement fédéral, directement intéressé dans de nombreuses industries de guerre, a émis à ce sujet des directives qui visent à y activer la production en même temps qu'à sauvegarder la santé des travailleurs. »¹¹² Évidemment, des mesures existent, mais celles-ci doivent être appliquées.

108 Alfred Charpentier, « Le travail féminin dans nos usines de guerre », *Le Devoir*, 23 mai 1942, p. 4.

¹⁰⁹ Ibid.
110 « Dans le monde ouvrier. La préventions des accidents », *Le Devoir*, jeudi 25 novembre 1943, p. 7.

¹¹² Alfred Charpentier, loc. cit., p. 128.

4.4.4 Les dangers identifiés par les ouvrières

Il y a un écart entre nos sources écrites émanant du gouvernement fédéral et la réalité exposée par nos interviewées. Alors que nous avons déjà vu les préoccupations du gouvernement et des syndicats, nous présentons ici les dangers perçus par les ouvrières. Dans son étude sur les femmes et le travail, Allison L. Hepler constate qu'il n'y a pas toujours de correspondance entre ce que disent les travailleuses et le gouvernement¹¹³. Ainsi, nous présentons ce que certaines femmes ont vécu afin d'exposer une facette du travail de guerre.

4.4.4.1 Les expériences des ouvrières de l'usine Cherrier

Cinq entretiens sur treize proviennent d'ouvrières qui ont travaillé à l'usine Cherrier de Saint-Paul-l'Ermite. Ce cas nous permet de voir comment plusieurs femmes rapportent leur expérience face aux dangers et aux accidents. Leur expérience et leur perception diffèrent selon les zones où elles travaillaient. Les témoignages provenant de femmes qui ont manipulé des matières dangereuses nous renseignent sur leur perception du danger relié à leur travail. Joan Bailin travaillait à partir d'une routine, ce qui contribue à réduire les risques de dangers lorsque les employés sont en contact avec des matières explosives. Bien qu'elle était protégée par un cabinet, elle affirme « you had some worry that this thing is going to happen »114. Elle présume qu'il devait y avoir des accidents, puisque comme elle l'affirme les gens tentaient parfois de prendre des raccourcis en contournant les règlements¹¹⁵. Elle précise, en parlant de machinerie potentiellement dangereuse que « it's not that there weren't rules, but I think the people sometimes short cut the rules and [...] rushing toward the end of the shift probably led to accidents » 116. Ruby Leslie affirme whatever, rétrospectivement : « the women were really in the front line [...] a lot of people

Allison L. Hepler, *op. cit.*, p. 72.
Joan Bailin, entretien. *Ibid.*

¹¹⁶ Ibid.

died working in those plants. »¹¹⁷ Cependant, elle n'a jamais vu d'accident, mais on lui en a rapporté. Il s'agit de propos qui méritent d'être relativisés puisque faute de preuves, ils semblent provenir de ragots. De plus, elle ajoute que le danger relié au travail rendait les gens plus consciencieux. Voyons, ici, des exemples d'accidents qui ont été rapportés par les ouvrières interviewées ayant travaillé à l'usine Cherrier.

Phyllis White, qui n'est pas dans un secteur à risque, relate deux accidents qui sont survenus à l'usine Cherrier. Tout d'abord, il s'agit d'un accident qui a été également rapporté par Doris McPhail et par Margaret Van Scoyoc. Une nuit, un incendie de forêt menaçait sérieusement les installations de l'usine de munition. À ce moment, les ouvriers travaillant à l'intérieur de l'usine ont paniqué. Selon Phyllis White, 120 personnes ont été blessées et une femme est morte durant cet instant de panique¹¹⁸. Les feux de forêts n'ont pas atteint l'usine, puisque le vent a changé de direction¹¹⁹. White présente cet incident comme une véritable crise, cela se voit lorsqu'elle décrit l'état de panique des gens. Pour McPhail, qui est devenue superviseure, les employés ont été en danger, mais il n'y a pas eu de panique. Van Scoyoc, qui est infirmière, se rappelle qu'il s'agissait d'une situation grave, mais que les gens étaient pris, puisque les trains ne pouvaient se rendre à temps. Elle ne mentionne pas que des personnes aient été blessés. Selon elle, les gens chantaient et les secours ont bien géré la situation. Voici, par ces trois visions d'un même incident un exemple des limites de nos sources orales.

Voyons d'autres exemples d'accidents qui sont survenus à l'usine Cherrier et qui mettent en évidence le type de danger auxquels les ouvrières devaient faire face. Phyllis White présente un accident qui lui avait été rapporté par une collègue. Une femme avait été retrouvée morte les cheveux et la tête pris dans une machine qui n'avait pas de protection. White explique qu'au début de la guerre, il n'y avait pas de gardes sur les machines et qu'après plusieurs accidents, on en

Ruby Leslie, entretien.
Phyllis White, entretien.
Phyllis White, entretien.

avait installés¹²⁰. Mais encore faut-il que cette protection soit bien installée. Alors que White était inspectrice, elle avait rapporté le mauvais fonctionnement d'un garde sur une machine. Ce problème n'a pas été réglé et une ouvrière a eu les doigts pris dans l'engrenage. À ce moment, selon White, l'entreprise a tenté de camoufler l'accident¹²¹. Cependant, il apparaît que ce n'était pas l'accident en soi qui mettait la compagnie dans l'embarras, mais plutôt l'âge de l'employée. Elle avait caché son jeune âge afin d'être embauchée. White rapporte qu'on a tenté de lui faire signer un papier mentionnant que la compagnie n'était pas responsable. Bien qu'il s'agisse d'un seul exemple de tentative de camouflage, il y a lieu de se demander si cette pratique était répandue. Nous sommes limités par nos sources et nos études. Ces deux exemples sont reliés à la sécurité des machines, mais il y a également des accidents d'autres natures.

Doris McPhail rapporte un accident qu'elle n'a pas vu. Une femme a été grièvement blessée à la main lorsqu'elle a échappé des explosifs¹²². Annette Wolff, secrétaire d'un inspecteur, relate un accident où une femme est décédée après avoir échappé un détonateur. Pour Wolff, la notion de danger relié à leur travail était constamment présente. Elle affirme à cet égard : « there was always this risk »¹²³. Bien qu'il y ait un risque relié à leur travail, toutes les précautions sont prises afin d'assurer le maximum de protection possible. Ainsi, pour des travaux dangereux, Wolff affirme que les ouvriers devaient travailler séparément¹²⁴.

Comme nous l'avons vu précédemment, on ne dénonce pas seulement l'inattention des ouvriers en matière de sécurité, mais également la négligence de l'administration. Ruby Leslie relate les circonstances d'un accident qui sont tout à fait particulières. Une inspectrice à l'usine Cherrier, travaillant dans un secteur à

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Ibid.

¹²² Doris McPhail, entretien.

¹²³ Annette Wolff, entretien.

¹²⁴ Ibid.

haut risque où les ouvrières sont en contact avec de la poudre, est morte brûlée vive alors qu'elle fumait en cachette dans les toilettes. Lorsque des employés ont vu des flammes provenant de la salle de bain, ils ont été contraints de la confiner afin d'éviter tout risque de propagation qui pourrait causer une explosion¹²⁵. Un accident comme celui-ci montre la pertinence des précautions prises afin que les ouvrières et les ouvriers n'apportent pas de substances dangereuses. Alors qu'une grande pancarte interdit clairement d'apporter des allumettes et des cigarettes à l'entrée de leur lieu de travail (voir figure 4.2), certains sont prêts à contourner ces règles. Cependant, nous devons nous limiter à l'accident, aucune mention n'est faite quant à son traitement par l'administration de l'usine.

Ajoutons à cette série d'accidents, l'expérience toute particulière de Ruby Leslie qui a été la seule interviewée à avoir vécu un accident. Son travail consistait à manipuler des matières hautement explosives. Une explosion l'a atteinte au visage, sur la poitrine et aux hanches, ce qui l'a empêchée de travailler durant trois semaines¹²⁶. Au moment de son accident, elle est confuse et elle ne réalise pas ce qui s'est produit. Leslie affirme : « you don't know you're hurt until you saw the blood, until you saw them running to you, you didn't know »127. À ce moment, on vient la chercher pour l'amener à l'hôpital. Elle ne réalisait pas ce qui lui arrivait et elle ne voulait tout simplement pas y aller. L'interviewée tente de relativiser son accident, comme si ce n'était pas grave.

Plusieurs accidents surviennent de façon isolée et ne sont rapportés que par une ouvrière. Il y a lieu de se demander si l'information concernant les accidents circulait dans l'usine et même à l'extérieur. Cependant, étant donné notre petit échantillon et le peu de renseignements dont nous disposons sur les accidents dans les industries, nous devons laisser cette question en suspens.

¹²⁵ Ruby Leslie, entretien.

Ruby Leslie, entretien.

126 Ruby Leslie, entretien.

127 Ibid.

4.4.4.2 Les dangers et les accidents dans les autres lieux de travail

Danielle Dionne, militante syndicale et travailleuse à l'une usine de la Defense Industries Limites (DIL) de Verdun, ne rapporte aucun accident. Cependant, elle souligne la volonté et l'intérêt de la part des employeurs d'améliorer la sécurité sur les lieux de travail en mettant sur pied des comités de sécurité¹²⁸. Il semble y avoir une volonté réelle de protéger les ouvrières. Il est possible de voir les effets des mesures gouvernementales, lorsqu'elle affirme : « There was a lot done to improve the quality of the work, the efficiency of the work and the safety of the work. Safety committees and production committees were created and they were very efficient. » Rose Alper, qui travaille au chantier de Vickers, puis à Canadair, considère que le danger vient de la manipulation d'outils. En général, les ouvriers sont vigilants avec la machinerie, ce qui évitait les accidents. Elle se souvient de quelques accidents mineurs, tels que des doigts pris dans des machines, mais rien de majeur¹³⁰. Leah Roback, quant à elle, commente les dangers à l'usine de RCA Victor en affirmant que « there were awful accidents there » 131. Cependant, elle ne donne aucun détail sur ces accidents. Les autres interviewées ne rapportent aucun accident.

Le travail qu'occupent les femmes dans les usines de guerre oriente leur propos. Ajoutons également que les deux syndicalistes, Leah Roback et Danielle Dionne, portent un regard plus général sur le travail en usine. Leah Roback préfère présenter l'expérience des autres ouvrières et elle s'attarde principalement aux mauvaises conditions de travail. D'autres femmes, qui ne travaillent pas aux chaînes de montage, ont une vision très peu critique et assez idyllique du travail en usine. De l'avis de Margaret Van Scoyoc, infirmière à l'usine Cherrier, les ouvriers et les ouvrières travaillaient toutes main dans la main pour gagner la guerre. Une vision similaire est présentée par la secrétaire Annette Wolff. Il

¹²⁸ Danielle Dionne, entretien.

¹²⁹ *Ibid.*

Rose Alper, entretien.

¹³¹ Leah Roback, entretien.

semble que chacune apporte une certaine analyse dans leur témoignage et qu'il est orienté par la place qu'elles occupent dans l'usine.

Il y a une différence considérable entre les ouvrières de l'usine Cherrier et celles travaillant dans d'autres usines. Bien sûr, ces dernières ne sont pas en contact avec de la poudre explosive, mais elles doivent tout de même travailler avec des outils et des machines qui peuvent être une menace. Il demeure ici une question : en quoi l'expérience de Saint-Paul-l'Ermite se distingue de celles des autres usines? Notre échantillon limité ne nous permet pas de répondre à cette question. Néanmoins, il est possible de voir, à partir de nos autres sources, qu'il y a eu d'autres accidents.

Notre échantillon limite nos conclusions. Concernant le gouvernement fédéral, nous avons peu de détails sur les accidents de travail dans le fonds du ministère du Travail. De plus, la section sur les accidents de travail dans *La Gazette du travail* est considérablement réduite durant la guerre. On ne détaille que des accidents mortels impliquant plus de deux morts. Nous n'avons répertorié aucun accident dans des usines de production de guerre montréalaise dans cette section. Puis, au niveau provincial, nous nous butons au manque de données et à l'inconstance de la publication du rapport du ministère du Travail dans les *Documents de la Session de la province de Québec.* Ainsi, toutes ces limites dans nos sources nous obligent à présenter un portrait partiel des accidents de travail durant la guerre. Cependant, les données dont nous disposons concernant la prévention de ces accidents et les dangers reliés à l'emploi révèlent l'importance accordée à cette question dans l'organisation de la production.

4.5 La santé

Les secteurs de production reliés à la guerre sont nouveaux pour plusieurs industriels. Le manque de connaissances reliées à ce type de travail et les brèves formations données aux employés ont un effet sur l'augmentation des blessures.

Les accidents ne sont pas les seules causes de ralentissement dans l'industrie, il faut également prendre en compte la santé des travailleurs. Selon Allison L. Hepler, il importe de souligner, afin d'assurer une meilleure compréhension des relations entre santé et travail, que les femmes et les hommes entrevoient différemment leur rapport avec leur environnement de travail¹³². Il demeure des distinctions entre les sexes dans les conditions de travail. Elles résident notamment dans la différence de traitement pour les femmes enceintes ou les femmes qui se plaignent de crampes menstruelles¹³³. De plus, la double journée de travail contribue à augmenter les taux d'absentéisme durant la guerre¹³⁴.

4.5.1 Les maladies relatives à la production de guerre

À la base le gouvernement a tout intérêt à protéger la santé des travailleuses puisque les absences nuisent à la production. Fort de l'expérience acquise lors du premier conflit mondial, le gouvernement est conscient qu'il y a des « risques hygiéniques inhérents à la fabrication de munitions de guerre » ¹³⁵. Comme nous l'avons vu dans le chapitre III, *La Gazette du travail* présente d'ailleurs plusieurs études américaines et britanniques portant sur des substances nocives. Ceci montre bien l'intérêt du gouvernement pour cette question. Durant la guerre, on élargit la portée de la réglementation concernant les substances nocives et des restrictions sont émises quant au travail féminin. Il y a lieu de se demander si cette réglementation est observée. Voyons comment nos interviewées commentent cette question.

Parmi les principales causes d'absences, notons la fatigue due au nombre d'heures travaillées et à la cadence de la production. Certains emplois ont des effets plus importants sur la santé des ouvrières que d'autres. La poudre explosive

¹³² Allison L. Hepler, op. cit., p. 81.

¹³³ *Ibid.*, p. 78.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 79.

^{135 «} L'actualité économique et ouvrière au Canada. Contrôle de l'hygiène industrielle dans les industries de guerre au Canada », *La Gazette du travail*, vol. 39, no. 11, novembre 1939, p. 1150.

provoque chez plusieurs ouvrières des irruptions cutanées. Comme l'évoque Annette Wolff, on résout ce problème en transférant les femmes dans des zones où il n'y a pas de poudre¹³⁶. Gertie Elbaum, à Canadair, a subi les effets à long terme des conditions de son environnement de travail, ce qui est d'ailleurs partagé par ses collègues. Quelques années plus tard, l'arche de son pied s'est affaissée. Cela est dû au fait qu'elle se tenait debout sur le sol en ciment toute la journée¹³⁷. Ruby Leslie, après un congé de maladie suite à des blessures dues à une explosion, est affectée au transport de la TNT¹³⁸. Bien qu'elle ne soit pas directement en contact avec le produit, on la place dans un travail qui est excessivement dangereux. En général, les femmes interviewées n'ont pas été exposées directement à des substances nocives. Lorsqu'elles sont en contact avec ces substances, elles sont protégées. C'est notamment le cas de Gertie Elbaum qui portait un masque¹³⁹.

Diverses précautions sont prises afin de protéger à la fois la santé des ouvrières et leur sécurité. Cependant, ces protections ne semblent pas être distinctes pour les hommes et les femmes. De plus, comme le montre l'exemple donné par Annette Wolff, il semble qu'il n'y ait pas de principe de précaution l'40. Ainsi, les femmes qui réagissent à la poudre sont transférées. On répond de façon ponctuelle à une manifestation physique. McPhail affirme avoir un souffle au cœur ce qui aurait dû l'exclure de tout contact avec de la poudre explosive, mais ce n'est pas fait l'41. On semble répondre au besoin de main-d'œuvre et régler les problèmes de santé alors qu'ils surviennent, nous n'avons aucune mention d'un retrait préventif.

136 Annette Wolff, entretien.

¹³⁷ Gertie Elbaum, entretien.

¹³⁸ Ruby Leslie, entretien.

¹³⁹ Gertie Elbaum, entretien.

¹⁴⁰ Annette Wolff, entretien.

¹⁴¹ Doris McPhail, entretien.

4.5.2 Les installations médicales

Les usines devaient embaucher un minimum d'un médecin pour 3000 employés et une infirmière pour 500 employés¹⁴². Dans des usines de plus grande envergure, telles que l'usine Cherrier, les installations médicales sont beaucoup plus imposantes. Mais encore faut-il qu'on ait les moyens de faire fonctionner ces installations. Leah Roback, à l'usine de RCA Victor, affirme que leur utilisation était restreinte. En faisant partie du syndicat, elle a obtenu un traitement de faveur lorsqu'on lui a donné de la vitamine alors qu'elle avait une baisse d'énergie. L'infirmière lui a alors affirmé que l'entreprise n'avait pas les moyens d'offrir des remèdes à toutes les employées¹⁴³. Dans nos entretiens oraux, rares sont celles qui ont eu à être soignées sur leur lieu de travail. Il n'y a que Ruby Leslie, victime d'une explosion, qui a reçu des soins à l'hôpital de la compagnie¹⁴⁴. À ce moment, ils l'ont gardée quelques heures en observation pour ensuite l'envoyer à la maison. Notons que les soins prodigués étaient payés par la compagnie¹⁴⁵. Selon d'autres interviewées, telles que Joan Bailin, les installations médicales étaient efficaces: « there was a very adequate first aid facility and medical attention » 146. Bien que le journal Le Devoir pose le problème du manque de personnel médical dans un article paru en mars 1944¹⁴⁷, aucune des femmes interviewées, sauf Leah Roback, n'a ressenti de préjudice quant à sa santé. Il apparaît qu'une attention particulière est portée afin d'assurer de bonnes conditions aux ouvrières.

4.5.3 Les soins médicaux, l'expérience de l'infirmière Margaret Van Scoyoc

Parmi nos entretiens oraux, nous disposons du témoignage d'une infirmière, ce qui offre une autre perspective à la question de la santé et de la sécurité des ouvrières. L'infirmière Margaret Van Scoyoc a travaillé dès

^{142 «} Les services médicaux sont insuffisants au Canada », Le Devoir, mardi 14 mars 1944, p. 7.
Leah Roback, entretien.

¹⁴⁴ Ruby Leslie, entretien.

¹⁴⁷ « Les services médicaux sont insuffisants au Canada », loc. cit., p. 7.

l'ouverture de l'usine Cherrier et jusqu'en 1942 où elle rejoint les forces armées pour aller outre-mer¹⁴⁸. À travers son expérience, il est possible de voir le travail réalisé par les infirmières et aussi la relation entre les installations médicales et le personnel de l'usine.

Le personnel médical est considéré comme un personnel à part des ouvriers. Il a tous les avantages du personnel administratif. Par exemple, on vient les chercher à la maison pour les mener à leur travail. Par son travail, Margaret Van Scoyoc est constamment en contact avec les ouvriers et les ouvrières. Son témoignage offre une vision extérieure de celle rapportée par les ouvrières, mais également, comme nous l'avons mentionné précédemment, idéalisée. Son travail consistait à soigner les blessures et veiller à ce que les femmes respectent la réglementation. Les femmes étaient contrôlées dans leur déplacement et à chaque fin de quart de travail, elles devaient avoir l'approbation des infirmières pour retourner à la maison. Celles-ci veillaient à ce que les travailleuses prennent leur douche et qu'elles n'amènent pas de substances avec elles à la maison. D'autres infirmières avaient pour tâches de surveiller les ouvrières dans leurs lieux de travail. Elles devaient, entre autres, retirer les ouvrières qui avaient des éruptions cutanées ou des signes d'anémie¹⁴⁹. D'ailleurs, Allison L. Hepler note à ce sujet que durant la guerre, les médecins ont constaté que les menstruations des travailleuses en contact avec des métaux lourds étaient plus longues¹⁵⁰. Van Scoyoc explique que les investigations réalisées dans le cadre de son travail visaient à protéger la santé des ouvrières, mais veillaient également aux mesures de santé publique. Les douze infirmières de l'usine Cherrier n'avaient pas seulement à soigner des blessées, elles devaient aussi inspecter les travailleuses afin de faire respecter la réglementation. À cet égard, Van Scoyoc affirme qu'elles ont eu le soutien des employeurs et des employés qui ont tous coopéré¹⁵¹. Elle se souvient: « the cooperation was terrific and we all got along extremely well. We

¹⁴⁸ Margaret Van Scoyoc, entretien.

¹⁴⁹ Ibid.

<sup>Allison L. Hepler, op. cit., p. 73.
Margaret Van Scoyoc, entretien.</sup>

were only 12 nurses in service there, but all the workers were very cooperative and also the administration was extremely cooperative »¹⁵². Il apparaît dans ce témoignage que Van Scoyoc a une vision idéalisée des relations entre les employés.



Figure 4.9 « Une femme à un poste de soins infirmiers d'une usine de munitions applique un bandage au poignet d'une ouvrière » 153

L'usine Cherrier bénéficiait, par ailleurs, d'excellentes installations médicales. Margaret Van Scoyoc relate d'ailleurs que la première unité d'urgence a dû être rebâtie puisqu'elle ne rencontrait pas les besoins de l'usine¹⁵⁴. À l'écoute de cet entretien, il est tout à fait clair que l'expérience, concernant le traitement de blessures ou des mesures à prendre, a été acquise au cours de la guerre. Les

Nicholas Morant, « Une femme à un poste de soins infirmiers d'une usine de munitions applique un bandage au poignet d'une ouvrière » (mars 1941) [photographie], s.l., Office national du film du Canada/Bibliothèque et archives, [En ligne]: (1er décembre 2007).

154 Margaret Van Scoyoc, entretien.

-

¹⁵² Ibid.

connaissances sur les effets de ce type de production et les solutions à apporter en cas d'accidents étaient alors peu documentées. Van Scoyoc rapporte qu'à cet égard, il y avait un réseau d'échange entre les usines. Elle affirme :

« when an accident occurred [...] let's say in Montreal or New York or England, the experience was released to each of the munitions factories in order that we could learn [...] there were many explosions and we didn't know how to prevent them at that time »¹⁵⁵

Le premier accident où elle eut à réagir concernait des hommes qui avaient été brûlés par du soufre. À ce moment, leur peau brûlait et ils ne savaient pas comment arrêter les brûlures. À cet égard, elle affirme que « there was so much that had to be learned, but we were extremely well organized » ¹⁵⁶. Les limites de leurs connaissances dans le traitement des accidentés mènent Van Scoyoc à affirmer « I probably saw worse types of accidents than I did actually overseas, because [...] we were not too knowledgeable about what should be done » ¹⁵⁷.

Les témoignages des femmes interviewées, employées dans des lieux de travail qui leur sont nouveaux, offrent une perspective particulière pour l'analyse des conditions de santé et de sécurité. Certaines d'entre elles ont une vision idéalisée de la période de la guerre. Elles ont l'impression d'avoir contribué à un évènement important de l'histoire. Alors que les militantes syndicales sont critiques face à cette période. Nous sommes conscients de ces limites qui influent sur nos conclusions.

Une réglementation visant la protection des travailleurs a été appliquée par les deux paliers de gouvernements et les employeurs. Cependant, par la nature du travail réalisé, certains aspects ont toutefois dû échapper aux contrôles. L'étude d'une usine de munitions dont la production est hautement dangereuse, comme l'usine Cherrier, montre d'ailleurs qu'il y a des dangers qui demeurent inhérents à

156 *Ibid.*

¹⁵⁵ Ibid.

¹⁵⁷ Ibid.

ces emplois. Les conditions particulières de la production en temps de guerre ont pour effet d'accroître les risques d'accident. De plus, le manque de connaissances quant aux effets des facteurs environnementaux a une incidence sur la santé des travailleurs. Nos interviewées semblent tout de même avoir apprécié leurs conditions de travail. À partir des éléments que nous avons présentés, nous pouvons nous positionner dans le débat présenté au début de ce chapitre. Nous constatons que le souci du gouvernement de réduire les absences a un effet sur les conditions de travail des femmes. Ainsi, nous rejoignons l'idée avancée par les auteurs d'*Histoire du Québec contemporain* qui affirment que les ouvrières travaillant dans une usine de guerre ont de meilleures conditions de travail que dans les métiers traditionnellement féminins, notamment dans l'industrie textile¹⁵⁸.

¹⁵⁸ Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, op. cit., p. 69.

CONCLUSION

La guerre crée une situation exceptionnelle dans laquelle le gouvernement fédéral est un des acteurs principaux sur le front intérieur. Les politiques de ce gouvernement en matière de gestion des ressources humaines incluent les femmes comme solution à la pénurie de main-d'œuvre. Nous avons vu dans ce mémoire comment les urgences et les impératifs de la guerre ont influencé les conditions de travail des femmes. Pour répondre à notre hypothèse de départ, il apparaît que les besoins de la production n'ont pas eu des effets aussi négatifs qu'on aurait pu le croire. Nous dégageons plutôt une vision nuancée des effets de la guerre sur les conditions de santé et sécurité au travail. La gestion de la main-d'œuvre par le gouvernement fédéral vise, durant la guerre, à assurer une production continue en évitant un ralentissement des industries. Cela implique notamment d'éviter que les ouvriers et les ouvrières soient absents. Il ne s'agit pas seulement de suggérer aux femmes de prendre un emploi, il faut également qu'elles le conservent et qu'elles se rendent à leur travail.

Au centre de ce mémoire, nous avons placé deux acteurs : les femmes et le gouvernement. Le point de vue du gouvernement fédéral, et plus particulièrement celui du ministère du Travail et de son organisme de gestion de la main-d'œuvre, le Service national sélectif (SNS), est représenté à travers le Fonds du ministère du Travail et *La Gazette du travail*. L'utilisation de sources orales nous permet d'introduire l'expérience de treize ouvrières montréalaises qui ont travaillé dans des usines durant la guerre. Des sources telles que le journal *Le Devoir* et les *Documents de la session de la province de Québec* nous offrent des points de vue émanant d'autres acteurs pour l'étude de cette question.

Les champs de l'historiographie explorés dans notre étude concernent l'histoire du travail féminin, du front intérieur durant la Deuxième Guerre mondiale, et de la santé et sécurité. Ces domaines, qui sont à la fois distincts et qui se recoupent, nous permettent de situer l'état de la question dans l'historiographie du Québec, du Canada, mais également des États-Unis et de la Grande-Bretagne. L'utilisation de ces études nous a permis d'établir leur apport, mais également de préciser notre problématique et nos hypothèses de recherche. À partir de celles-ci, nous avons analysé nos sources afin de voir comment elles contribuent à l'étude des conditions de santé et sécurité des ouvrières, à Montréal, durant la Deuxième Guerre mondiale.

Afin de bien comprendre dans quelles conditions œuvraient les ouvrières, il importe de prendre en compte la situation particulière créée par la guerre, plus spécifiquement sur le marché du travail. Le chapitre II intitulé « Le travail des femmes dans les usines » expose les structures qui régissent les industries de guerre et la particularité du travail féminin durant la guerre. La gestion des ressources humaines est alors dirigée afin d'assurer une production maximale. Par la collaboration du gouvernement provincial, des syndicats, des patrons et des ouvriers, le gouvernement fédéral gère le marché du travail en assurant une production continue et efficace. Ce portrait du travail en usine est complété par une section sur le travail féminin où l'on se penche sur les motivations qui poussent nos interviewées à prendre un emploi. Il s'agit également de voir comment elles sont formées. L'adaptation au milieu de travail a un effet certain sur la qualité du travail rendu, mais également sur la santé et sécurité au travail.

Le chapitre III intitulé « Les mesures de santé et de sécurité » permet de prendre en compte les conditions qui régissent le marché du travail. Pour connaître les lois qui touchent les travailleurs durant la guerre, il importe de retracer la législation adoptée avant la guerre. Le travail est un champ de compétence provincial qui, durant la guerre et avec l'accord des provinces, est soumis à la juridiction fédérale. Certaines lois sont ainsi suspendues par l'octroi de permis de travail supplémentaires par les inspecteurs provinciaux. La politique en matière d'emploi, qui est établie par le gouvernement fédéral, tire des leçons de la Première Guerre mondiale. À travers les préoccupations du gouvernement, il

apparaît que de nombreuses leçons sont à tirer afin de gérer plus efficacement le marché du travail. La question de la santé et de la sécurité des travailleurs est un enjeu majeur auquel le gouvernement porte une attention particulière. La production dépend grandement de la santé des travailleurs. L'ajout d'ouvrières non expérimentées sur le marché de l'emploi complexifie cette question. C'est pourquoi le gouvernement fédéral commande des études afin de s'assurer de la productivité des travailleuses. La nature du travail exigé, soulignons-le, affecte les conditions dans lesquelles les femmes travaillent. L'étude des mesures adoptées par le gouvernement concernant les conditions de travail montre que le gouvernement avait un réel souci de protéger les ouvrières.

L'apport de ces mesures et de ces études émanant du gouvernement fédéral doit être relativisé. Bien que l'on veille à assurer de bonnes conditions de travail pour les ouvriers et ouvrières afin de maximiser la productivité, il y a lieu de se demander si elles se reflètent dans l'expérience vécue par les ouvrières interviewées. C'est ce que montre le chapitre IV intitulé « Treize femmes se souviennent : les conditions de travail ». Plusieurs constats sont à tirer de cette comparaison avant d'établir une conclusion. Tout d'abord, notre échantillon de treize femmes limite les conclusions. Ensuite, nous devons souligner que nos sources ne sont pas tout à fait comparables entre elles. Ainsi, il est àrdu d'établir des liens entre les mesures et les réactions des femmes à ces mesures. À travers l'étude du quotidien vécu par les femmes, il est possible d'exposer le regard qu'elles portent sur leur travail à l'usine. Certaines travaillent pour contribuer à l'effort de guerre, alors que d'autres le font pour des raisons économiques. Toutes les femmes interviewées se trouvent à un moment de leur vie où elles sont célibataires ou nouvellement mariées et sans enfant. La réalité de la femme mariée n'est alors que partiellement dépeinte à partir des études dont nous disposons.

¹ « Santé et rendement de la main-d'œuvre aux munitions. Études approfondies du rapport entre conditions de travail d'urgence et production de guerre d'après l'expérience de 1914-1918. », *La Gazette du travail*, vol. 40, no. 1, janvier 1940, p. 30.

D'autres acteurs dénoncent l'augmentation des accidents chez les ouvrières. Le président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), Alfred Charpentier, s'inquiète de cette situation². Celui-ci est appuyé par des médecins et même le ministère provincial du Travail qui soulignent l'augmentation du nombre de blessés³. Cependant, lorsqu'on décrie les dangers du travail pour les femmes, ce n'est pas l'ouvrière que l'on veut protéger, mais plutôt la famille⁴. Il apparaît que le gouvernement fédéral désire avant tout sauvegarder un bon approvisionnement en main-d'œuvre. La pénurie en travailleurs étant tellement importante que chaque ouvrier compte et ainsi chacun contribue à maintenir le rythme de production. Cette logique fait en sorte que l'on protège les ouvrières, qui occupent un travail temporaire, dans une optique à court terme.

Le gouvernement compte sur la formation, l'application de la réglementation et la surveillance afin d'assurer un environnement de travail qui soit sécuritaire pour les travailleurs. Alors qu'Allison L. Hepler avance que les employeurs américains attribuent la responsabilité individuelle à chaque ouvrier, homme ou femme, il apparaît au Canada que la réglementation encadre davantage les ouvriers⁵. L'entretien de l'infirmière Margaret Van Scoyoc révèle que l'on surveillait étroitement les ouvrières afin qu'elles respectent la réglementation. À l'usine Cherrier de Saint-Paul-l'Ermite, les ouvrières devaient se rapporter à une infirmière afin qu'on leur permette de retourner à la maison⁶. S'agit-il d'une mesure paternaliste de la part de l'employeur qui ne fait pas confiance aux femmes? Cette mesure était-elle également appliquée aux hommes? Nous devons

² Alfred Charpentier, « Le travail féminin dans nos usines de guerre », *Le Devoir*, 23 mai 1942, p. 4.

³ Dr. E. Maranda, « Le danger pour les ouvrières », *Le Devoir*, 19 mai 1942, p. 9; Rapport annuel de la Commission des Accidents du Travail – 1942, « Lettre à l'Honorable M. Edgar Rochette, Ministre du Travail et des Mines », *Documents de la session de la province de Québec*, Session 1943, doc. 47, Québec, Bibliothèque de la législature du Québec, p. 2.

⁴ Dr. E. Maranda, loc. cit., p. 9.

⁵ Allison L. Hepler, Women in Labor: Mothers, Medicine, and Occupational Health in the United States, 1890-1980, Columbus (Ohio), Ohio State University Press, 2000, p. 82.

⁶ Margaret Van Scoyoc, *Oral History Interview. Women and War Work in Montreal*, rencontre avec Lisa Weintraub, Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, Montréal, le 5 juin 1984.

nous limiter à ces questions, puisque nous sommes limitées par nos sources et que les études à ce sujet sont rares.

L'étude des sources gouvernementales montre que le gouvernement fédéral porte une attention particulière aux travailleuses dans les usines de guerre. Il commande de nombreuses études et des modifications sont faites dans l'industrie afin d'adapter les tâches aux femmes. Dans le contexte de la guerre où la production doit être maintenue, chaque ouvrier compte. Il apparaît d'ailleurs dans nos entretiens oraux que les ouvrières portent un regard favorable à l'égard de leur expérience durant la guerre. Il s'agit d'une période tout à fait particulière pour elles. Elles sortent d'une décennie de crise particulièrement éprouvante. D'autre part, elles sont également de jeunes femmes célibataires qui sont prêtes à travailler quelques années avant de se marier. En effet, très peu d'entre elles continuent à occuper leur emploi après la guerre. De leur témoignage, il ressort qu'elles ont eu de bonnes conditions de travail. Ainsi, les accidents qu'elles rapportent semblent être mineurs. Ces aspects positifs doivent être contrebalancés par des éléments négatifs que nous avons relevés dans notre analyse. Il y a lieu de se demander à quel point elles ont ressenti les effets de telles politiques. Le type de production que l'on retrouve dans ces usines et l'inexpérience des ouvrières peuvent contribuer à la hausse du nombre d'accidents. Il y a bel et bien des accidents, mais ils sont peu détaillés. Faute de sources, nous devons nuancer nos propos. D'une part, on veille à assurer un lieu de travail sécuritaire et d'autre part, il demeure des risques inhérents à la production.

La santé et la sécurité durant la guerre sont présentées dans ce mémoire sous l'angle d'une expérience collective vécue par des ouvrières. La réalité de ces femmes durant la guerre demeure distincte de celle des hommes, puisqu'elles n'occupent pas le même rôle dans la sphère publique. De plus, leur journée de travail est considérablement augmentée par leurs tâches à la maison. Les études concernant les conditions des travailleurs au Québec et au Canada durant la guerre sont plutôt rares, ce qui offre peu de points de comparaison. Par l'emploi

d'entretiens oraux réalisés auprès d'hommes et de femmes, comme le fait Joy Parr dans son livre *The Gender of Breadwinners*⁷, il serait alors possible d'établir des distinctions de genre dans ce type d'études. D'autres horizons s'ouvriraient ainsi dans l'étude des effets du travail sur la santé des ouvriers et des ouvrières.

⁷ Joy Parr, *The Gender of Breadwinners. Women, Men, and Change in Two Industrial Towns, 1880-1950*, Toronto, University of Toronto Press, 1990, 314 p.

ANNEXE

Grille d'échantillonnage pour le dépouillement du quotidien *Le Devoir* de septembre 1939 à décembre 1945

	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
Janvier	Sem. 1	X	X	Sem. 4	X	X	Sem. 3
Février	X	Sem. 2	Х	Х	Sem. 1	X	Х
Mars	X	X	Sem. 3	Х	X	Sem. 2	X
Avril	Sem. 2	X	Х	Sem. 1	X	X	Sem. 4
Mai	X	Sem. 3	Х	Х	Sem. 2	X	Х
Juin	X	X	Sem. 4	X	X	Sem. 3	Х
Juillet	Sem. 3	X	X	Sem. 2	Х	Х	Sem. 1
Août	Х	Sem. 4	X	X	Sem. 3	X	Х
Septembre	Х	X	Sem. 1	X	X	Sem. 4	X
Octobre	Sem. 4	Х	X	Sem. 3	Х	X	Sem. 2
Novembre	Х	Sem. 1	Х	Х	Sem. 4	X	Х
Décembre	Х	Х	Sem. 4	Х	X	Sem. 1	Х

BIBLIOGRAPHIE

1. Les sources

1.1 Sources manuscrites

Archives nationales du Canada. Fonds du ministère du Travail. RG 27.

1.2 Sources imprimées

Bernier, Germaine. « Encore ce travail féminin ». *Relations*, mai 1943, p. 121-123.

Le Devoir. Montréal, 1939-1945.

La Gazette du travail. Ottawa, Ministère du Travail, 1939-1945.

The Globe and Mail. Toronto, 12 juin 1943 et 26 décembre 1941.

- John Lovell & Son. *Lovell's Montreal Directory*. Montréal : John Lovell & Son Limited, 1939-1945.
- Kennedy, J. de N. History of the Department of Munitions and Supply: Canada in the Second World War. Ottawa: E. Cloutier, King's Printer, 1950, 2 vol.
- McKim's Directory of Canadian Publications. Toronto: McLaren Micropublishing, éditions 32-35 (1939 à 1942), 1973 (date filmed).
- Québec. Documents de la Session de la province de Québec. Québec: Bibliothèque de la législature du Québec, 1940-1946.

1.3 Sources orales

Drysdale, Susan, Katherine Waters et Gabrielle Hochmann. *Women and War Work in Montreal*, Montréal: Concordia University Libraries, Oral History Montreal Studies, 1988, 27 cassettes et un cartable de photographies

2. Les études

2.1 Études théoriques et méthodologiques

2.1.1 Livres

- Beaud, Michel et Daniel Latouche. L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger une thèse, un mémoire ou tout autre travail universitaire. Montréal: Les Éditions du Boréal, 1988, 169 p.
- Côté, Luc et Jean-Guy Daigle. Publicité de masse et masse publicitaire : le marché québécois des années 1920 aux années 1960. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, 362 p.
- deBonville, Jean, L'analyse de contenu des médias. De la problématique au traitement statistique. Paris & Bruxelles : De Boeck & Larcier, 2000, 451 p.
- English, John. Rôle des Archives nationales du Canada et de la Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa: Patrimoine canadien, 1999, 46 p.
- Kaufmann, Jean-Claude. *L'entretien compréhensif*. Paris : Éditions Nathan, 1996, 127 p.
- Kientz, Albert. *Pour analyser les media : l'analyse de contenu*. Montréal : Éditions de l'A.C.F., 1971, 175 p.
- Lachance, Gabrielle, dir. Mémoire d'une époque. Un fonds d'archives orales au Québec, Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, « Documents de recherche » no. 12, 1987, 251 p.
- Lemieux, Denise et Lucie Mercier. Les femmes au tournant du siècle : âges de la vie et temps quotidien. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, 398 p.
- Mucchielli, Roger. L'analyse de contenu des documents et des communications, 4^e éd., Paris : ESF, coll. Formation permanente en sciences humaines, 1982, 133 p.

2.1.2 Articles

- Bertaux-Wiame, Isabelle. « Mémoire et récits de vie », *Pénélope, Mémoires de femmes*, no. 12 (printemps 1985), p. 47-54.
- Devreux, Anne-Marie. « La mémoire n'a pas de sexe », *Pénélope, Mémoires de femmes*, no. 12 (printemps 1985), p.55-68.
- Thompson, Paul. « Des récits de vie à l'analyse du changement social », Cahiers internationaux de sociologie. Histoires de vie et vie sociale, vol. LXIX (juillet-décembre 1980), p. 250-268.

2.2 Synthèses et études générales

- Dickinson, John A. et Brian Young. Brève histoire socio-économique du Québec. nouv. éd. mise à jour. Trad. de l'anglais par Hélène Filion. Sillery (Québec): Septentrion, 1995, 383p.
- Guérard, François. *Histoire de la santé au Québec*. Montréal : Boréal, coll. «Boréal express», 1996, 123 p.
- Le collectif Clio. L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles. 2^e éd. entièrement revue et mise à jour. Montréal : Le Jour, 1992, 646 p.
- Linteau, Paul-André, René Durocher et Jean-Claude Robert. De la Confédération à la crise (1867-1929). T. 1 de Histoire du Québec contemporain, nouv. éd. rév. Montréal : Boréal, 1989, 758 p.
- Linteau, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard. *Le Québec depuis 1930*. T. 2 de *Histoire du Québec contemporain*, nouv. éd. rév. Montréal : Boréal, 1989, 834 p.
- Prentice, Alison et al. Canadian Women: A History. Toronto: Harcourt Brace Jovanovich, 1988, 496 p.

2.3 Études spécialisées

2.3.1 Livres

- Anctil, Hervé, et Marc-André Bluteau. La santé et l'assistance publique au Québec: 1886-1986. Québec: Ministère de la santé et des services sociaux, Direction des communications, 1986, 127 p.
- Anderson, Karen. Wartime Women: Sex Roles, Family Relations, and the Status of Women during World War II. Westport: Greenwood Press, 1981, 198 p.
- Armstrong, Pat, et Hugh Armstrong. *The Double Ghetto: Canadian Women and their Segregated Work*, 2^e éd. rév. Toronto: McClelland and Stewart, 1984, 223 p.
- Aster, Sidney. *The Second World War as a National Experience*. Ottawa: The Canadian Committee for the History of the Second World War, Défense nationale, 1981, 218 p.
- Auger, Geneviève, et Raymonde Lamothe. De la poêle â frire à la ligne de feu : la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre '39-'45. Montréal : Boréal Express, 1981, 232 p.
- Baillargeon, Denyse. *Ménagères au temps de la crise*. Montréal : Les Éditions du remue-ménage, 1993, 311 p.
- Barry, Francine. Le travail de la femme au Québec : l'évolution de 1940 à 1970. Montréal : Presses de l'Université du Québec, 1977, 80 p.
- Baxandall, Rosalyn, Linda Gordon, et Susan Reverby (dir.). America's Working Women: a documentary history, 1600 to the present, revue et augmentée. New York et Londres: W. W. Norton & Company, 1995, 356 p.
- Bédard, Marcel, et Louis Grignon. *Aperçu de l'évolution du marché du travail au Canada de 1940 à nos jours*. Hull (Québec): Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, 2000, 32 p.
- Bradbury, Bettina. Familles ouvrières à Montréal: âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation. Trad. de l'anglais par Christiane Teasdale. Montréal: Boréal, 1995, 368 p.
- Bruce, Jean. Back the Attack! Canadian Women During the Second World War at Home and Abroad. Toronto: Macmillan, 1985, 182 p.

- Campbell, Patrick J. At the End of the Final Line: A Brief History of Aircraft Manufacturing at Canadian Vickers and Canadair from 1923 to 1984. Sainte-Anne-de-Bellevue: Shoreline, 2006, 132 p.
- Chafe, William Henry. *The American Woman: Her Changing Social, Economic, and Political Roles, 1920-1970.* New York: Oxford University Press, 1972, 351 p.
- Chartier, Roger. Étude analytique et évolutive des services du Ministère du travail et de la législation ouvrière et sociale de la province du Québec : 1885-1952. Québec : s.é., 1953, 104 feuillets.
- -----. Problèmes du travail féminin. Québec : Centre du culture populaire de Laval, [1952?], 61 p.
- Comeau, Robert, et Luc Desrochers (dir.). Le Devoir: un journal indépendant (1910-1995), Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 1996, 368 p.
- Communauté urbaine de Montréal. Service de la planification du territoire. Architecture industrielle. Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Montréal: Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire, 1982, 322 p.
- Copp, Terry. Classe ouvrière et pauvreté. Les conditions de vie des travailleurs montréalais 1897-1929. Trad. de l'anglais par Suzette Thiboutôt-Belleau et Massüe Belleau. Montréal : Boréal Express, coll. Histoire et sociétés, 1978, 213 p.
- Desjardins, Gaston. L'amour en patience : la sexualité adolescente au Québec, 1940-1960. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 1995, 261 p.
- Douglas, William A. B., et Brereton Greenhous. *Out of the Shadows. Canada in the Second World War.* Toronto: Oxford University Press, 1977, 288p.
- Duclos, Denis. La santé et le travail. Paris : Éditions La Découverte, 1984, 123 p.
- Durflinger, Serge Marc. Fighting from Home: The Second World War in Verdun, Québec. Vancouver: UBC Press, 2006, 279 p.
- Fahmy-Eid, Nadia et Lucie Piché. Si le travail m'était conté...Les travailleuses de la CTCC-CSN: quelques fragments d'histoire 1921-1976. Montréal: CSN, juin 1987, 112 p.
- Fudge Judy, et Eric Tucker. Labour Before the Law: The Regulation of Workers' Collective Action in Canada, 1900-1948. Don Mills (Ont.): Oxford

- University Press Canada, coll. Canadian Social History Series, 2001, 398 p.
- Gagnon, Mona-Josée. Les femmes dans le mouvement syndical québécois. Sainte-Foy: Université Laval, Département des relations industrielles, tiré-à-part, no. 15, 1977, p. 17-36.
- Gersuny, Carl. Work Hazards and Industrial Conflict. Hanover (N.H.): publié pour University of Rhode Island par University Press of New England, 1981, 162 p.
- Gingras, Pierre-Philippe. Le Devoir. Montréal : Libre Expression, 1985, 295 p.
- Hamelin, Jean (dir.). Les Travailleurs québécois : 1851-1896, 2^e éd. Montréal : Presses de l'Université du Québec, coll. Histoire des travailleurs québécois, 1975, 221 p.
- Hamelin, Jean, et Fernand Harvey (dir.). Les Travailleurs québécois : 1941-1971 : dossier. Québec : Université Laval, Institut supérieur des sciences humaines, coll. «Études sur le Québec», no. 20, Cahiers de l'ISSH, 1976, 547 p.
- Hartmann, Susan M. The Home Front and Beyond. American Women in the 1940s. Boston: Twayne, 1982, 235 p.
- Harvey, Fernand. Révolution industrielle et travailleurs: une enquête sur les rapports entre le capital et le travail au Québec à la fin du 19^e siècle. Montréal: Boréal Express, coll. Histoire et sociétés, 1978, 347p.
- Hepler, Allison L. Women in Labor: Mothers, Medicine, and Occupational Health in the United States, 1890-1980. Columbus (Ohio): Ohio State University Press, 2000, 177 p.
- Higonnet, Margaret Randolph (dir.). Behind the Lines: Gender and the Two World Wars. New Haven (Conn.): Yale University Press, 1987, 310 p.
- Honey, Maureen. Creating Rosie the Riveter: Class, Gender, and Propaganda during World War II. Amherst: University of Massachussets Press, 1984, 251 p.
- Keshen, Jeffrey A. Saints, Sinners and Soldiers: Canada's Second World War. Vancouver: UBC Press, 2004, 389 p.
- Kessler-Harris, Alice. Out to Work: a History of Wage-Earning Women in the United States. New York: Oxford University Press, 1982, 400 p.

- Lahaise, Robert, (dir.) Le Devoir : reflet du 20^e siècle. Ville LaSalle : Éditions Hurtubise HMH Ltée, Cahiers du Québec, coll. Communications, 1994, 504 p.
- Lippel, Katherine. Le droit des accidentés du travail à une indemnité : analyse historique et critique. Montréal : Éditions Thémis, 1986, 269 p.
- McFeely, Mary Drake. Lady Inspectors. The Campaign for a Better Workplace, 1893-1921. Athens (Georgia): the University of Georgia Press, 1988, 200 p.
- McIvor, Arthur J. A History of Work in Britain, 1880-1950. Houndmills, Basingstoke, Hampshire et New York: Palgrave, 2001, 276 p.
- Parr, Joy. The Gender of Breadwinners. Women, Men, and Change in Two Industrial Towns, 1880-1950. Toronto: University of Toronto Press, 1990, 314 p.
- Pierson, Ruth Roach. Les Canadiennes et la Seconde Guerre mondiale. Trad. de l'anglais par Hélène Hamel. Ottawa: La société historique du Canada, Brochure historique, no. 37, 34 p.
- ----. They're Still Women After All: The Second World War and Canadian Womanhood. Toronto: McClelland and Stewart, coll. The Canadian Social History Series, 1986, 301 p.
- Pontaut, Alain. Santé et sécurité: un bilan du régime québécois de santé et sécurité du travail : 1885-1985. Montréal : Boréal Express, 1985, 249 p.
- Ramackers, Paul, et Laurent Vilboeuf. L'inspection du travail. Paris : Presses universitaires de France, coll. Que sais-je?, 1997, 127 p.
- Regehr, Ernie. *Making a Killing : Canada's Arms Industry*. Toronto : McClelland and Stewart, 1975, 135 p.
- Robert, Jean-Louis (dir.). Inspecteurs et inspection du travail sous la III^e et la IV^e République. Paris : La Documentation française, 1998, 262 p.
- Rouillard, Jacques. *Histoire du syndicalisme au Québec. Des origines à nos jours.*Montréal : Boréal Express, 1989, 535 p.
- . Les travailleurs du coton au Québec, 1900-1915. Montréal : Les presses de l'Université du Québec, 1974, 152 p.
- Rousseau, François. Les travailleurs québécois : statistiques de la main-d'œuvre, occupations et industries, 1931-1941 à 1961. Québec : Université Laval,

- Coll. « Cahiers de l'ISSH, Collection instrument de travail », no. 18, 1975, 193 p.
- Roy, Christian et Onil Therrien. *Histoire de Saint-Paul l'Ermite*, *Le Gardeur*. Le Gardeur: C. Roy et O. Therrien, 1985, 271 p.
- Rupp, Leila J. Mobilizing Women for War. German and American Propaganda, 1939-1945. Princeton (N. J.): Princeton University Press, 1978, 243 p.
- Sangster, Joan. Earning Respect: The Lives of Working Women in Small-Town Ontario, 1920-1960. Toronto: University of Toronto Press, coll. Studies in Gender and History, 1995, 333 p.
- Stevenson, Michael D. Canada's Greatest Wartime Muddle: National Selective Service and the Mobilization of Human Resources during World War II. Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press, 2001, 235 p.
- Strong-Boag, Veronica Jane, et Anita Clair Fellman (dir.). *Rethinking Canada:* the Promise of Women's History. 3^e éd., Toronto: Oxford University Press, 1997, 498 p.
- Summerfield, Penny. Women Workers in the Second World War. Production and Patriarchy in Conflict. London: Croom Helm, 1984, 214 p.
- Tilly, Louise A. et Joan Wallach Scott. Les femmes, le travail et la famille. Trad. de l'anglais par Monique Lebailly. Paris : Rivages, 1987, 268 p.
- Tucker, Eric. Administering Danger in the Workplace. The Law and Politics of Occupational Health and Safety Regulation in Ontario, 1850-1914. Toronto: University of Toronto Press, 1990, 310 p.
- Ursel, E. Jane. *Private Lives, Public Policy : 100 Years of State Intervention in the Family.* Toronto : Women's Press, 1992, 401 p.

2.3.2 Articles

- Babcock, Robert H. « Blood on the Factory Floor: The Workers' Compensation Movement in Canada and the United States ». Dans Social Welfare Policy in Canada: Historical Readings, sous la dir. de Raymond B. Blake et Jeffrey A. Keshen, p. 107-121. Toronto: Copp, Clark, 1995.
- Baron, Ava. « Gender and Labor History: Learning from the Past, Looking to the Future ». Chap. dans *Work Engendered: Toward a New History of American Labor*, p. 1-46. Ithaca (N. Y.): Cornell University Press, 1991.

- Bartrip, P. W. J., et Fenn, P. T. « Factory Fatalities and Regulation in Britain, 1878-1913 ». *Explorations in Economic History*, vol. 25 (1988), p. 60-74.
- Bender, Daniel E. «Inspecting Workers: Medical Examination, Labor Organizing, and the Evidence of Sexual Difference». *Radical History Review*, no. 80 (Printemps 2001), p. 51-75.
- Berger Gluck, Sherna. « Interlude or Change: Women and the World War II Work Experience. A Feminist Oral History ». *International Journal of Oral History*, vol. 3, no. 2 (Juin 1982), p. 92-113.
- Clement Bond, Jane. « Women Workers in the Bourges Government Arsenals during World War I ». *Historical Reflections/Réflexions historiques*, vol. 28, no.1 (2002), p. 119-136.
- Cuthbert Brandt, Gail. «'Weaving It Together': Life Cycle and the Industrial Experience of Female Cotton Workers in Quebec, 1910-1950». Labour/Le Travailleur, vol. 7 (Printemps 1981), p. 113-125.
- Durflinger, Serge. « Making Wartime Continue: War Industry and Economic Recovery in Verdun, Quebec, 1941-1946 ». Dans *Canada, 1900-1950: un pays prend sa place*, sous la dir. Serge Bernier et John MacFarlane, p. 77 à 86. Ottawa: Organisation pour l'histoire du Canada, 2003.
- Forestell, Diane G. « The Necessity of Sacrifice for the Nation at War: Women's Labour Force Participation, 1939-1946 ». *Histoire Sociale Social History*, vol. XXII, no. 44 (novembre 1989), p. 333-348.
- Guérard, François. « La formation des grands appareils sanitaires, 1800-1945 ». Dans *L'institution médicale*, sous la dir. de Normand Séguin, p. 75-92. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval, coll. Atlas historique du Québec, 1998.
- -----. « Ville et santé au Québec un bilan de la recherche historique », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 53, no. 1 (été 1999), p. 19 à 45.
- Harrison, Barbara et Melanie Nolan. « Reflections in Colonial Glass? Women Factory Inspectors in Britain and New Zealand 1893-1921 ». Women's History Review, vol. 13, no. 2 (2004), p. 263-287.
- Hartley, Owen A. «Inspectorates in British Central Government». *Public Administration*, vol. 50, no. 4 (1972), p. 447-466.

- Hepler, Allison L. « Shaping the Life of the Pre-Natal: Labor Laws, Liability, and Lead Poisoning of Women in Industry in Twentieth-Century United States ». *Social Politics*, vol. 6, no.1 (Printemps 1999), p. 54-75.
- Honey, Maureen, «The Working-Class Woman and Recruitment Propaganda during World War II: Class Differences in the Portrayal of War Works». *Signs*, vol. 8, no. 4 (1983), p. 672-687.
- Jean, Bruno. « Un ouvrier du textile ». Recherches sociographiques, vol. 17, no. 1 (1976), p. 73-114.
- Keshen, Jeffrey A. « Revisiting Canada's Civilian Women During World War II ». Social History/Histoire sociale, vol. 30, no. 60 (1997), p. 239-266.
- Kessler-Harris, Alice. « War, Work, and the Culture of Gender ». *Labour/Le travail*, vol. 19 (1987), p. 163-167.
- Lavigne, Marie et Jennifer Stoddart. «Ouvrières et travailleuses montréalaises, 1900-1940». Dans *Travailleuses et féministes : les femmes dans la société québécoise*, sous la dir. de Marie Lavigne et Yolande Pinard, p. 99-113. Montréal : Boréal Express, coll. «Études d'histoire du Québec», no. 13, 1983.
- Lavigne, Marie, et Yolande Pinard. « Travail et mouvement des femmes : une histoire visible ». Dans *Travailleuses et féministes : les femmes dans la société québécoise*, sous la dir. de Marie Lavigne et Yolande Pinard, p. 7-60. Montréal : Boréal Express, coll. « Études d'histoire du Québec », no. 13, 1983.
- Levert, Myriam. « Le Québec sous le règne d'Anastasie : l'expérience censoriale durant la Première Guerre mondiale », Revue d'Histoire de l'Amérique française, vol. 57, no. 3 (hiver 2004), p. 333-364.
- Lévesque, Andrée. « Réflexions sur l'histoire des femmes dans l'histoire du Québec ». Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 51, no. 2 (automne 1997), p. 271-284.
- Livesey, Ruth. «The Politics of Work: Feminism, Professionalisation and Women Inspectors of Factories and Workshops». *Women's History Review*, vol. 13, no. 2 (2004), p. 233-261.
- McDougall, Mary Lynn. « Implementing Reform: Factory Inspectors on Labour Reform in France, 1892-1900 ». *Historical Papers/Communications historiques* (1982), p. 142-155.

- Noakes, Lucy. «Gender, War and Memory: Discourse and Experience in History». *Journal of Contemporary History*, vol. 36, no. 4 (octobre 2001), p. 663-672.
- Phillips, Paul et Stephen Watson. « From Mobilization to Continentalism: The Canadian Economy in the Post-Depression Period ». Dans *Modern Canada*, 1930-1980, sous la dir. de Michael S. Cross et Gregory Sean Kealey, p. 20-45. Toronto: McClelland and Stewart, 1984.
- Pierre-Deschênes, Claudine. « Santé publique et organisation de la profession médicale au Québec, 1870-1918 ». Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 35, no. 3 (décembre 1981), p. 355-375.
- Pierson, Ruth Roach, et Marjorie Cohen. « Educating Women for Work: Government Training Programs for Women before, during, and after World War II ». Dans *Modern Canada*, 1930-1980, sous la dir. de Michael S. Cross et Gregory Sean Kealey, p. 206-243. Toronto: McClelland and Stewart, 1984.
- Scheinberg, Ellen. «The Tale of Tessie the Textile Worker: Female Textile Workers in Cornwall during World War II ». *Labour/Le Travail*, vol. 33 (Printemps 1994), 153-186.
- Tétreault, Martin. « Les maladies de la misère. Aspects de la santé publique à Montréal, 1880-1914 ». Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 36, no. 4 (mars 1983), p. 507-526.
- Trofimenkoff, Susan Mann. «Contraintes au silence...Les ouvrières vues par la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail». Dans *Travailleuses et féministes : les femmes dans la société québécoise*, sous la dir. de Marie Lavigne et Yolande Pinard, p. 85-98. Montréal : Boréal Express, coll. «Études d'histoire du Québec», no. 13, 1983.
- Tucker, Eric. « Worker Participation in Health and Safety Regulation: Lessons from Sweden ». *Studies in Political Economy*, vol. 37 (Été 1992), p. 95-127.
- Webb., Jeff A. « In Sickness and in Health ». *Acadiensis*, vol. 22, no. 1 (Automne 1992), p. 185-189.

3. Iconographie

- L'Atlas du Canada en ligne. « Montréal ». s.d. http://www.canadiangeographic.ca/atlas/intro.aspx?lang=Fr (4 décembre 2007).
- « Chaussures portées par une ouvrière de munitions assise à une machine à l'usine de fusils-mitrailleurs Bren de la John Inglis Co» (10 mai 1941) [photographie]. Toronto, Office national du film du Canada/Bibliothèque et Archives Canada. [En ligne]: http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=fre&rec_nbr=36 26825&rec_nbr_list=3626825,3626824,3626823,3626822,3626821,36268 19,3626817,3626816,3626815,3626810> (20 octobre 2007).
- « Chaussures portées par une ouvrière des munitions travaillant au tour d'atelier à l'usine de fusils-mitrailleurs Bren de la John Inglis Co » (10 mai 1941) [photographie]. Toronto, Office national du film du Canada/Bibliothèque et Archives Canada. [En ligne]: (20 octobre 2007).
- « Chaussures portées par une ouvrière des munitions travaillant sur un tour d'atelier à l'usine de fusils-mitrailleurs Bren de la John Inglis Co » (10 mai 1941) [photographie]. Toronto, Office national du film du Canada/Bibliothèque et Archives Canada. [En ligne]: (20 octobre 2007).
- « Every Week, This Is What 900,000 Canadian Men and Women Produce for War Fronts of World » (12 juin 1943) [article de journal] dans Le Canada et la guerre. La vie sur le front intérieur: Les femmes et la guerre sur le front intérieur The Globe and Mail, Toronto. [En ligne]: http://collections.civilisations.ca/warclip/Objects/common/webmadia.php ?irn=5055982> (30 mai 2007).
- Fainmel, Charles. « « Notre force la voilà Ouvriers et patrons » : Effort de guerre canadien et campagne de sensibilisation à la production » (vers 1944) [affiche]. s.l., Bibliothèque et Archives Canada. [En ligne] : http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genit em.displayItem&lang=fre&rec_nbr=2897156&rec_nbr_list=2897165,2897162,2897161,2897160,2897159,2897158,2897157,2897156,2897155,2897154">http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genit em.displayItem&lang=fre&rec_nbr=2897156&rec_nbr_list=2897165,2897162,2897161,2897160,2897159,2897158,2897157,2897156,2897155,2897154">http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genit em.displayItem&lang=fre&rec_nbr=2897156&rec_nbr_list=2897165,2897155,2897162,2897161,2897160,2897169,2897158,2897157,2897156,2897155,2897169,2

- Jacques, Ronny. « Affiche indiquant qu'il est prudent de porter des lunettes et des vêtements de protection quand on travaille avec du métal chaud; usine Alcan Aluminium Limitée » (janvier 1943) [affiche]. Trenton, Office National du film/Bibliothèque et Archives Canada. [En ligne]: (30 octobre 2007).
- « « La ménagère en guerre récupère : caoutchouc, métaux, os, matières grasses » : Effort de guerre canadien et campagne de sensibilisation à la production » (vers 1943) [affiche]. s.l., Bibliothèques et Archives Canada. [En ligne] : (21 novembre 2007).
- Morant, Nicholas. « À l'usine de fabrication de bombes Cherrier, une ouvrière lit une affiche prévenant les ouvriers de ne pas dissimuler les erreurs, car cela pourrait leur coûter la vie » (mai 1941) [photographie]. Montréal, Office national du film du Canada/Bibliothèque et Archives Canada. [En ligne]: http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=fre&rec_nbr=3626945&rec_nbr_list=3626945,3195934 (2 novembre 2007).
- « Affiche d'avertissement à l'usine de fabrication de bombes Cherrier interdisant la présence de certains objets dans les « bâtiments à risques » » [photographie]. Montréal, Office National (mai 1941) du [En film/Bibliothèque et Archives Canada. lignel: http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genit em.displayItem&lang=fre&rec nbr=3626946&rec nbr list=3627474,362 6946,3197329,3195935> (15 octobre 2007).
- ——. « Protection antidéflagrante en face d'un bâtiment de l'usine de fabrication de bombes Cherrier » (mai 1941) [photographie]. Montréal, Office national du film du Canda/Bibliothèques et Archives Canada. [En ligne]: http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genit em.displayItem&lang=fre&rec_nbr=3626951&rec_nbr_list=3626018,3196829,3627635,3626951,3197490,3195940,3628097,3628022,3627099,3627096 (5 novembre 2007).
- ——. « Une femme à un poste de soins infirmiers d'une usine de munitions applique un bandage au poignet d'une ouvrière » (mars 1941) [photographie]. s.l., Office national du film du Canada/Bibliothèque et archives. [En ligne] : http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.

- php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=fre&rec_nbr=3626707&rec_n br_list=3661969,3630156,3629766,3629765,3627386,3627384,3627215,3 626707,3625866,3625741> (1er décembre 2007).
- « Ouvrière d'usine à munitions revêtant sa combinaison de travail » (septembre [photographie]. Toronto, Office national du film 1943) Archives Canada/Bibliothèque et Canada. [En ligne]: http://mikan3.archives.ca/pam/public mikan/index.php?fuseaction=genit em.displayItem&lang=fre&rec nbr=3627206&rec nbr list=3627396,362 7281,3627278,3627239,3627218,3627215,3627209,3627206,3627205,362 7203> (30 octobre 2007).
- Rowed, Harry. « Des ouvriers et des ouvrières quittant l'usine Cherrier de la Defence Industries Limited montent dans des trains voyageurs » (juin national du [photographie]. Montréal, Office film Canada/Bibliothèque Archives Canada. [En ligne]: et http://mikan3.archives.ca/pam/public mikan/index.php?fuseaction=genite m.displayItem&lang=fre&rec nbr=3628158&rec nbr list=3195935,3626 946,3628158,3628157,3628156,3627620,3625117,3198015,3198014,3198 013> (4 novembre 2007).
- ——. « Ouvrière photographiée examinant le contenu de poudre d'une cartouche de 20 mm à l'usine Bouchard de la société Defense Industries Limited » (juillet 1944) [photographie]. Montréal, Office national du film du Canada/Bibliothèque et Archives Canada. [En ligne]: http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genit em.displayItem&lang=fre&rec_nbr=3627632&rec_nbr_list=3627634,3627633,3627632,3627631,3627628,3627627,3627626,3627625,3625725,3625260 (10 septembre 2007).
- « Veronica Foster, une employée de la société John Inglis Co. et connue sous le nom de « la fille au fusil-mitrailleur », fait une démonstration de l'utilisation d'un foulard afin d'éviter que les cheveux des employées ne se prennent dans les machines » (10 mai 1941) [photographie]. Toronto, Office national du film/Bibliothèque et Archives Canada. [En ligne] : http://mikan3.archives.ca/pam/public_mikan/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=fre&rec_nbr=3625282&rec_nbr_list=3627397,3626852,3625282,3623294,3191767,3197251,3195841,3193616 (10 novembre 2007).